

*Ressources humaines
et financières du DIP*

EDITION 2001

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (DIP)

SERVICE DE LA RECHERCHE EN ÉDUCATION (SRED)

&

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS (SAFS)

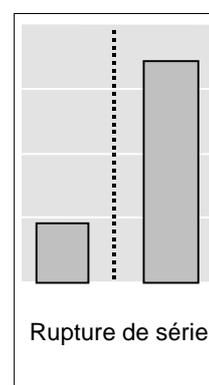
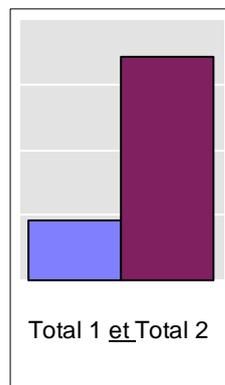
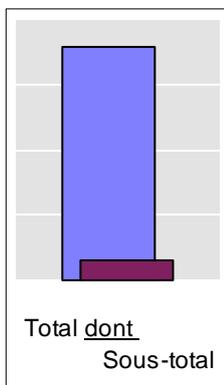
GENÈVE

Septembre 2001

Symboles

- valeur nulle
- 0 valeur inférieure à la moitié de la dernière position décimale retenue
- . . . donnée inconnue
- /// aucune donnée ne peut correspondre à la définition

Conventions graphiques



Les parties 1, 2, et 4 ont été réalisées par Pierre-Alain Wassmer (SRED), la partie 3 par Claude-Alain Baertschi (SAFs).

Ce document a été réalisé en collaboration avec le Groupe des indicateurs de ressources (GIR) du Département de l'instruction publique de l'Etat de Genève. Font partie de ce groupe :

Michel Ramuz, SAFs, co-président ; Norberto Bottani, SRED, co-président ; Claude-Alain Baertschi, SAFs ; Pierre Berthet, CTI ; Pascal Cirlini, DGPO ; Michel Clavel, Office du personnel de l'Etat ; Maurice Dandelot, DEP ; Catherine Equey, DGHES ; Martin Kasser, DGHES (*ad interim*) ; Alexandre Lundgren, DGCO ; Patrick Mosetti, OOF ; Christian Mermoux, OJ ; Daniel Pilly, CEPSPE ; Sophie Rossillion Damary, Université ; Pierre-Alain Wassmer, SRED ; Frédéric Wittwer, Secrétariat général.

Edition : Narain Jagasia, SRED. Tirage : 300 exemplaires. Exécution : Blanc-Wittwer, août 2001.

Table des matières

<i>Introduction</i>	5
<i>Partie I</i>	
Ressources globales de l'instruction publique	7
<i>Partie II</i>	
Ressources financières de l'instruction publique par niveau d'enseignement	23
<i>Partie III</i>	
Ressources de l'instruction publique par élève ou étudiant	37
<i>Partie IV</i>	
Ressources humaines de l'instruction publique par niveau d'enseignement	49
<i>Tableaux</i>	55
<i>Annexes</i>	83

Introduction

Avec cette publication *Ressources humaines et financières du DIP – Edition 2001*, on arrive à la quatrième édition du document. Les informations produites ont acquis plus de solidité et de pertinence, tant du point de vue des processus de production que de celui de la forme de présentation. De ce fait, elles permettent et suscitent des études thématiques qui sont développées dans d'autres études¹.

Cette édition 2001 paraît dans une période relativement plus détendue du point de vue économique, après plusieurs années difficiles de restrictions et de crise budgétaires pour l'Etat et pour l'ensemble de la collectivité genevoise. L'embellie que l'on connaît actuellement ne doit cependant pas cacher l'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés, par la nécessité d'élargir l'accès à la formation – pour les tout petits comme pour les plus âgés – en même temps que d'élever constamment la qualité de l'enseignement. Ces tâches demandent des ressources et les contraintes qui nous venaient du budget il y a peu, proviennent aujourd'hui d'une demande supplémentaire d'instruction.

Le besoin d'information et d'études sur les ressources humaines et financières engagées par l'Etat pour l'éducation est de ce fait plus nécessaire que jamais.



¹ Cf. *Ressources humaines du DIP en 1999 – Temps partiels et flux d'enseignants*, SRED et SAFs, 2001.

Partie I

RESSOURCES GLOBALES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La première partie de cette publication consacrée aux ressources du Département de l'instruction publique (DIP) présente les ressources financières de manière globale selon leur évolution pendant les neuf dernières années, entre 1992 et 2000. Pour permettre une comparaison dans le temps, il aura été nécessaire d'effectuer une standardisation des résultats comptables, de manière à les consolider et à les ramener à une situation équivalente à celle qui prévaut en l'an 2000.

Les données ont été consolidées en incluant rétroactivement les données du *Centre horticole de Lullier* et de *l'Office d'orientation et de formation professionnelle*. Les résultats de *l'Université* ont été reconstitués selon le modèle qui était en vigueur avant 1996, c'est-à-dire avant la mise en place de la subvention forfaitaire – ou enveloppe budgétaire¹. Les *frais de bâtiment*, compris dans les imputations internes depuis 1995, ont été rétablis pour la période précédente à partir d'une estimation précise des surfaces de locaux occupés.

Pour permettre une meilleure lecture, les chiffres présentés dans ce chapitre sont exprimés *en francs constants*, la valeur de référence étant celle en fin de période. Cela signifie que les résultats 2000 sont à la fois des francs courants et des francs constants. Cette opération permet d'effacer l'effet de l'érosion de la monnaie qui se produit avec le temps, tout en maintenant à leurs niveaux les valeurs des données les plus récentes.

Nous avons conservé le principe de présentation des années passées, par décomposition successive des dépenses et par association de données de dépenses avec des données d'activité ou de niveau de coût de la vie. Des explications sur la démarche pourront être obtenues dans les versions précédentes de cette publication².



¹ Ces données concernent le fonctionnement courant, sans les fonds de recherche. Le système de l'enveloppe budgétaire occulte une partie du financement, qui va directement à l'Université et n'apparaît plus dans les comptes du DIP. Pour 2000, cette différence représente près de 117 millions de francs.

² *Ressources humaines et financières du DIP – Données générales et approche par l'activité*, SAFs et SRED, Genève, septembre 1999 et *Ressources humaines et financières du DIP – Edition 2000*, SAFs et SRED, Genève, octobre 2000.

Les statistiques financières concernant le Département de l’instruction publique doivent être comprises comme les données d’une entité administrative qui évolue avec le temps et dont le champ d’intervention fluctue en fonction de décisions politiques ou administratives.

En clair, elles ne recouvrent pas entièrement les dépenses effectuées par l’Etat de Genève en faveur de l’éducation et de la formation, étant donné que d’autres départements ont des dépenses allant dans ce sens – on pense en particulier aux dépenses des hôpitaux universitaires pour la formation des médecins –, tout en incluant des dépenses en faveur d’autres destinations, comme par exemple les subventions à la culture.

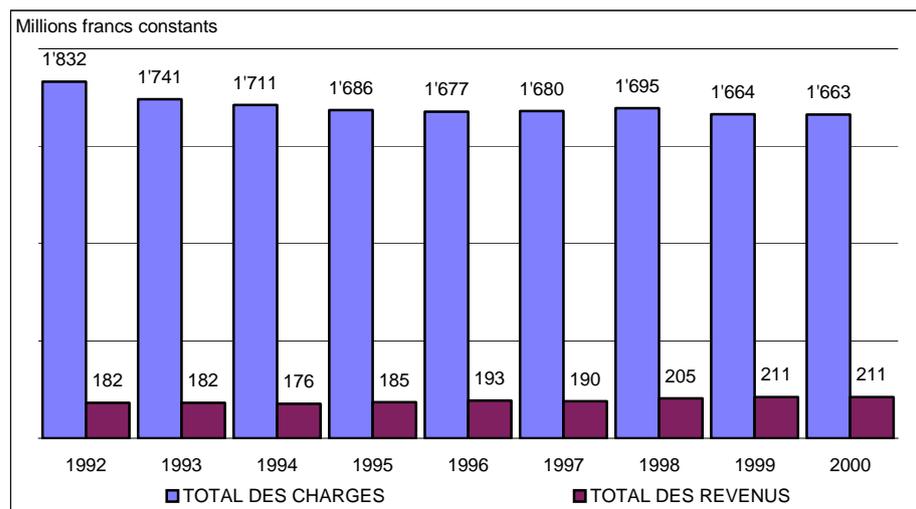
Ces dépenses ne recouvrent pas non plus uniquement les dépenses effectuées au sein des institutions publiques d’éducation et de formation, puisque sont englobées dans les comptes du Département des sommes allouées à des institutions privées ou à des institutions publiques en dehors du canton au travers de subventions ou de dédommagements.

Nous nous situons ainsi à un niveau intermédiaire entre les dépenses publiques d’éducation *stricto sensu* et les dépenses des institutions publiques d’éducation, chacun de ces niveaux devant être reconstruit à partir d’une comptabilité qui suit les formes administratives de l’action étatique. Les données présentées ici représentent une partie de ce travail de reconstruction et d’éclaircissement devant contribuer à la compréhension de l’évolution de l’utilisation des ressources publiques.

Stabilité des charges et des revenus entre 1999 et 2000 globalement pour le DIP

Entre 1999 et 2000, l’évolution des comptes du DIP fait apparaître une stabilité presque parfaite, tant du point de vue des charges brutes que de celui des revenus. La série de 9 années d’activité³ représentée dans le GRAPHIQUE 1 concerne le fonctionnement normal du DIP ainsi que les *intérêts et amortissements*, qui apparaissent au compte de fonctionnement, mais concernent l’investissement.

GRAPHIQUE 1
Charges et revenus
du DIP,
en millions de francs
constants,
1992-2000



© Source : SRED

Incluant, sur toute la période, l’OOF, le Centre de Lullier, les HES et l’Université⁴

³ Voir les résultats complets dans le TABLEAU 3 en annexe.

⁴ Pour l’Université, dès 1996, les données sont celles qui apparaissent dans ses propres comptes de fonctionnement (cf. note 1).

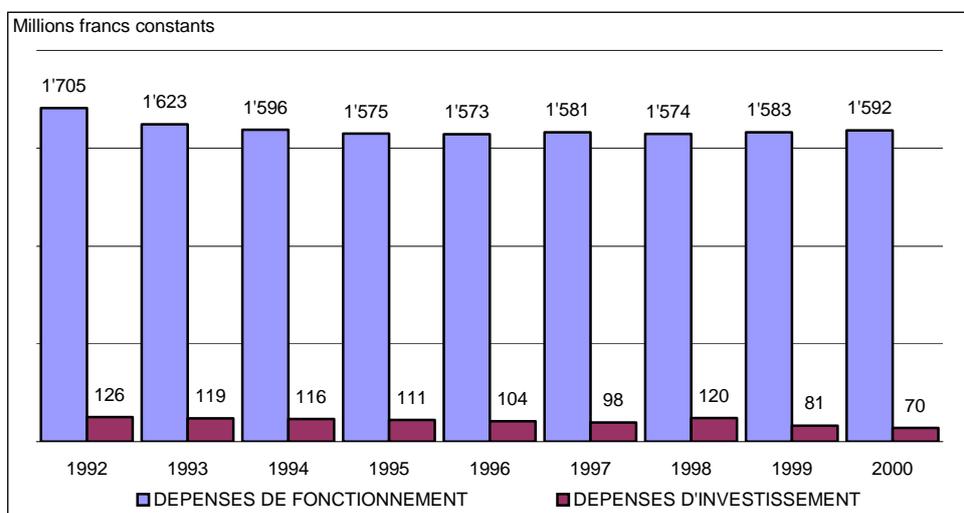
Les dépenses (charges brutes) font apparaître une grande constance depuis 1995, après une période de forte réduction entre 1992 et 1995. Ces dépenses concernent à la fois le fonctionnement du département, des écoles publiques et les subventions aux institutions externes au DIP. De leur côté, les revenus sont en progression depuis 1994 déjà, réalisant une augmentation de pratiquement 20 % entre 1994 et 1999. La dernière année représente encore une progression de 1.6 %, non visible à l'échelle de notre graphique.

Les *charges nettes* du Département, y compris l'ensemble des charges de fonctionnement de l'Université, diminuent d'environ 1 million entre 1999 et 2000, soit moins de 0.1 %.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Baisse des intérêts et amortissements, augmentation des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement au sens strict, présentées dans le GRAPHIQUE 2, recouvrent les mêmes données que ci-dessus sans les intérêts et amortissements. Elles augmentent de l'ordre de 9.5 millions de francs (valeur 2000) entre 1999 et 2000, ce qui représente 0.6 %. Simultanément, les dépenses d'intérêts et d'amortissement diminuent de 10.4 millions de francs ou, exprimées en pour-cent, de 12.9 %. Comme c'était le cas une année auparavant, la diminution observée sur les charges globales du DIP est entièrement à mettre au compte de l'évolution des dépenses *d'intérêts et d'amortissement*.



GRAPHIQUE 2

Dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement (intérêts et amortissements⁵) en millions de francs constants, 1992-2000

© Source : SRED

L'évolution depuis 1998 peut se caractériser par une croissance limitée des dépenses de fonctionnement en même temps qu'un réajustement des dépenses d'intérêts et amortissements. La progression des dépenses de fonctionnement est à mettre en relation avec l'augmentation des revenus (cf. graphique 1), tandis que les intérêts et amortissements dépendent largement de la politique globale de l'Etat et des conditions de crédit, qui ne sont pas directement en lien avec les activités du Département.

⁵ Il ne s'agit pas de *dépenses d'investissement* au sens strict, mais de *dépenses liées à l'investissement* qui apparaissent dans le compte de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement influencées par les subventions et transferts

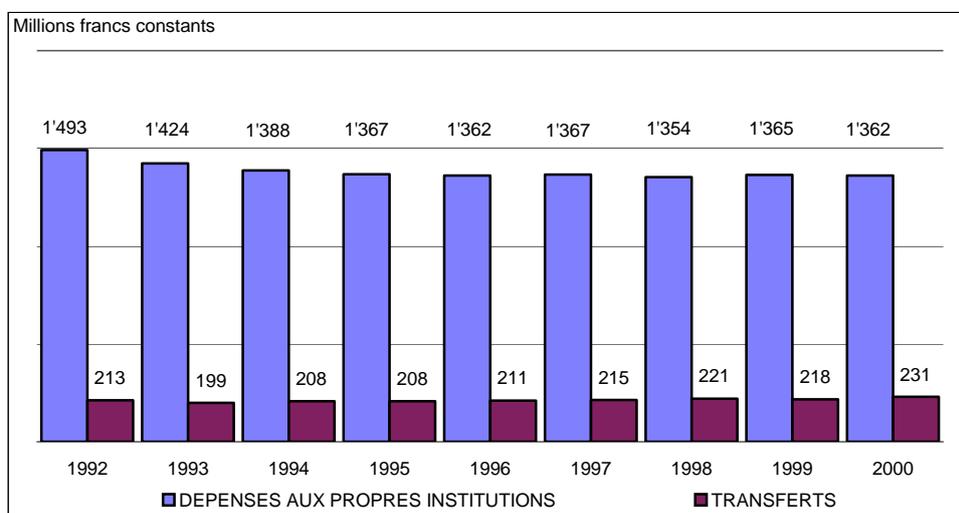
Dans les *dépenses de fonctionnement* on distingue différents types de dépenses, en fonction du mode de financement, qui correspond aussi à un mode de pilotage particulier, ou en fonction de la destination des dépenses. En suivant les natures des dépenses selon le *Nouveau Modèle Comptable* de la comptabilité publique suisse, on identifie deux modes de financement : soit direct (le personnel, les biens et services), soit indirect (les dédommagements, les subventions) qui différencient les institutions selon qu'elles sont directement rattachées au département qui les finance – et qui contrôle donc chaque dépense – ou non.

Mais la même institution peut percevoir des financements simultanément selon les deux modes, de même que le financement d'une institution peut changer de mode dans le temps. C'est ce qui s'est passé avec l'introduction du système de l'enveloppe budgétaire pour l'Université, ainsi qu'avec la mise en place des Hautes écoles spécialisées – avec le changement de statut de certaines écoles ou filières dans les écoles quand elles étaient reconnues comme HES.

Dans les séries qui suivent, nous avons défini les dépenses selon la destination (selon l'institution destinataire), c'est-à-dire selon qu'elles aillent vers des écoles ou des administrations scolaires publiques – que nous appelons les *propres institutions* – ou selon qu'elles soient à destination d'institutions privées subventionnées, ce que l'on peut appeler le *secteur parapublic*, ou accessoirement d'établissements publics à l'extérieur du canton⁶. Cette classification permet de maintenir regroupées les HES, l'Université et les écoles publiques cantonales sur toute la période considérée, et donc de conserver la cohérence de nos données.

GRAPHIQUE 3

Dépenses aux propres institutions et financement extérieur (transferts) en millions de francs constants, 1992-2000



© Source : SRED

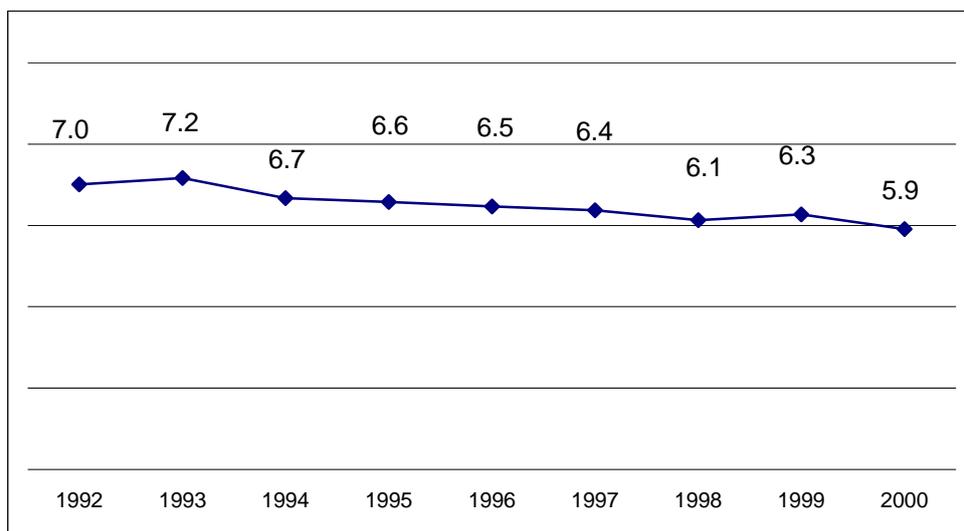
La distinction entre ces deux groupes de dépenses (et donc d'institutions) met en lumière dans le GRAPHIQUE 3 des ajustements différents : après une première période de réduction importante des dépenses autant pour les *propres institutions* que sur les *transferts*, on observe une stabilisation sur le premier groupe qui retrouve en 2000 le niveau qu'il avait en 1995.

⁶ Il s'agit alors de la participation cantonale pour une formation à l'extérieur d'élèves ou d'étudiants domiciliés dans le canton.

Pendant cette période les transferts subissent quelques fluctuations pour se porter à hauteur de 231 millions de francs, soit 10.9 % d'augmentation en valeur réelle.

Il est à remarquer que l'évolution des transferts au sens comptable du terme⁷ – selon le mode de financement – a augmenté de manière beaucoup plus conséquente avec l'introduction du système de l'enveloppe budgétaire pour l'Université en 1996, puis avec la mise en place des HES. En prenant en compte l'ensemble des subventions, le total des transferts s'élève, en 2000, à 464.5 millions de francs⁸, soit plus du double des *transferts* aux autres institutions, ou « financements extérieurs », tels que présentés dans le GRAPHIQUE 3. Sous cet angle, on constate un changement dans le mode de pilotage des grandes institutions, en particulier quand elles reçoivent des financements de sources diverses – les subventions de la Confédération et les transferts entre cantons ont une importance certaine, autant pour les HES que pour l'Université.

Dans le graphique suivant (GRAPHIQUE 4), nous pouvons suivre l'évolution du rapport entre les dépenses aux propres institutions et les dépenses de *transferts* aux autres institutions. Il s'en dégage une tendance nette à la baisse, c'est-à-dire que les dépenses liées aux propres institutions perdent de l'importance au profit de celles qui vont vers l'extérieur.



GRAPHIQUE 4

**Rapport
dépenses
aux propres
institutions
/ transferts,
1992-2000**

© Source : SRED

Cette évolution est due à la fois à une compression des coûts sur les dépenses directes et au développement d'activités en dehors des propres institutions. Le cas des HES est une bonne illustration de cette tendance : le changement du mode de financement correspond aussi au développement des activités par des financements autres. En considérant le mode de financement, le rapport entre les dépenses directes et les transferts descend à 2.4 en l'an 2000. Cela signifie aussi que des activités auparavant financées au travers des dépenses directes le sont aujourd'hui par des subventions.

Nous voyons ici la difficulté de rendre compte à la fois de la *destination du financement* (l'institution) et du *mode de financement* (qui change en cours de période).

⁷ L'ensemble des subventions et dédommagements.

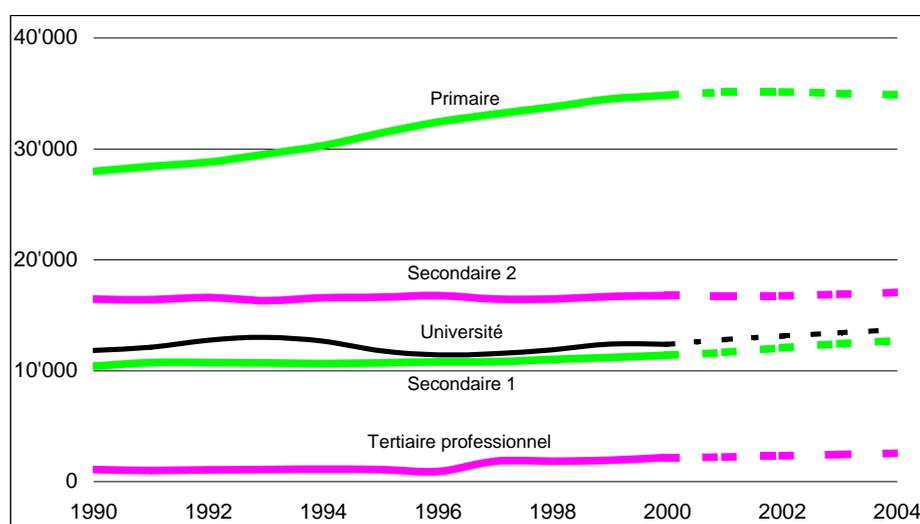
⁸ Voir le tableau 1 en annexe, la somme des natures 35, 36 et 37.

Augmentation des effectifs d'élèves

En concentrant notre attention sur les activités des écoles ou des administrations scolaires publiques – les *propres institutions* –, nous pouvons mettre en relation ce type de dépenses avec des effectifs d'élèves et d'étudiants correspondants. Dans le GRAPHIQUE 5, nous pouvons suivre l'évolution des effectifs des élèves et étudiants de l'enseignement public. Dans l'ensemble, ceux-ci augmentent de 791 personnes entre 1999 et 2000, ce qui fait 1 %. Cela constitue une progression moins forte qu'une année plus tôt (1'860 jeunes en une année) mais se situe dans une tendance continue à la hausse sur toute la période considérée. L'augmentation concerne tous les niveaux scolaires, à l'exception de l'Université⁹, celle-ci ayant connu une hausse continue entre 1996 et 1999.

GRAPHIQUE 5

Effectifs des élèves et étudiants de l'enseignement public à Genève 1990-2000, et projections¹⁰ pour la période 2001-2004



Source : SRED

Selon les prévisions du SRED, l'enseignement primaire devrait voir ses effectifs plafonner en 2001-2002, puis diminuer légèrement dès 2003. En revanche, les élèves sortis de ces écoles se retrouveront au Cycle d'orientation, puis dans l'enseignement postobligatoire, qui devraient donc connaître encore une bonne progression de leurs effectifs. Ces effets, conjugués avec une augmentation des taux de scolarisation avant et après la scolarité obligatoire, confirment une tendance de fond allant dans le sens de l'accroissement global des effectifs d'élèves et d'étudiants à Genève, induisant des besoins toujours plus importants dans le domaine scolaire.

Les dépenses de personnel dépassent 90 % des dépenses directes

Revenant aux dépenses aux propres institutions, il est utile de décomposer encore les données. Celles-ci se composent des frais de bâtiments (sans l'investissement), de biens et services et surtout de dépenses de personnel. L'enseignement et la formation sont gourmands en ressources humaines et, en effet, la proportion des dépenses allant au personnel se situe autour

⁹ Sans instituts.

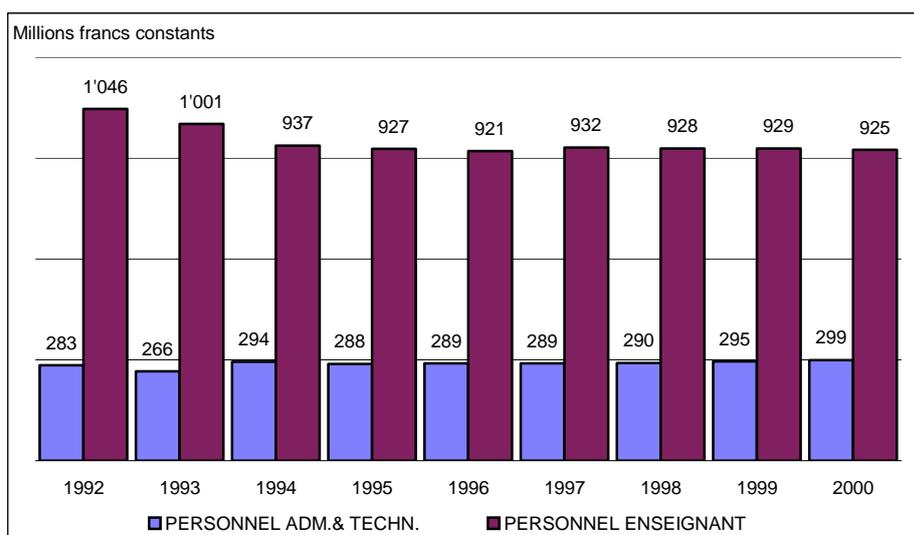
¹⁰ Pour l'Université et le tertiaire professionnel, il s'agit de simples projections linéaires sur quatre ans, tandis que pour les autres niveaux scolaires, les résultats proviennent de modèles prévisionnels complexes.

de 90 % de l'ensemble des dépenses directes sur toute la série, dépassant ce niveau en 1997, en 1998 et à nouveau en 2000. Ce taux comprend les HES et l'Université. Rapportées à l'ensemble des dépenses de fonctionnement (sans les intérêts et amortissements), les dépenses de personnel se situent à hauteur de 77.7 %. En comparaison internationale, la rémunération de l'ensemble du personnel dans les pays de l'OCDE en 1997 représente en moyenne 80 % aux niveaux primaire et secondaire confondus et 67 % au niveau tertiaire¹¹.

Sachant que, dans les biens et services autant que dans les frais de bâtiments, il se trouve encore des dépenses pour des traitements salariaux, on voit bien l'importance qu'il y a d'analyser la structure de ces dépenses.

Exprimées en valeur constante, les dépenses de personnel sont restées relativement stables depuis 1995, avec une augmentation de 0.3 % entre 1999 et 2000 (3.4 Mio F). La même année, on observait une diminution sur les biens et services de l'ordre de 9 % (6.7 Mio F)¹².

Le GRAPHIQUE 6 montre les dépenses de personnel – avec les charges sociales – par grand type de fonction. D'un côté, les dépenses pour le personnel *enseignant* se retrouvent, en 2000, au niveau le plus bas depuis 1996, année du seuil le plus bas, avec une légère baisse d'environ 4 Mio F par rapport à l'année dernière (0.4 %) ; de l'autre, les dépenses pour le *personnel administratif et technique* augmentent du même montant ce qui, proportionnellement, produit une hausse plus importante (1.2 %) que la baisse observée pour les enseignants.



GRAPHIQUE 6
Dépenses pour le personnel du DIP, en millions de francs constants, 1992-2000

© Source : SRED

Dans l'ensemble, le rapport entre dépenses pour le *personnel enseignant* et dépenses pour le *personnel administratif et technique* n'a pas fondamentalement changé depuis 1994, année qui a connu un changement important dans la répartition des charges de personnel par grand type de fonction. C'est ce que nous pouvons voir dans le GRAPHIQUE 7.

Le rapport entre les deux types de personnel s'est stabilisé autour de 0.31, voire 0.32 sur la fin de la période, mais sans montrer une tendance marquée. Cela représente 3 francs et 20 centimes attribués au personnel administratif et technique pour 10 francs aux enseignants. Cette valeur globale doit être modulée en fonction du niveau éducatif, car le rapport entre les

¹¹ *Regards sur l'éducation – Les indicateurs de l'OCDE*, 2000, p. 112.

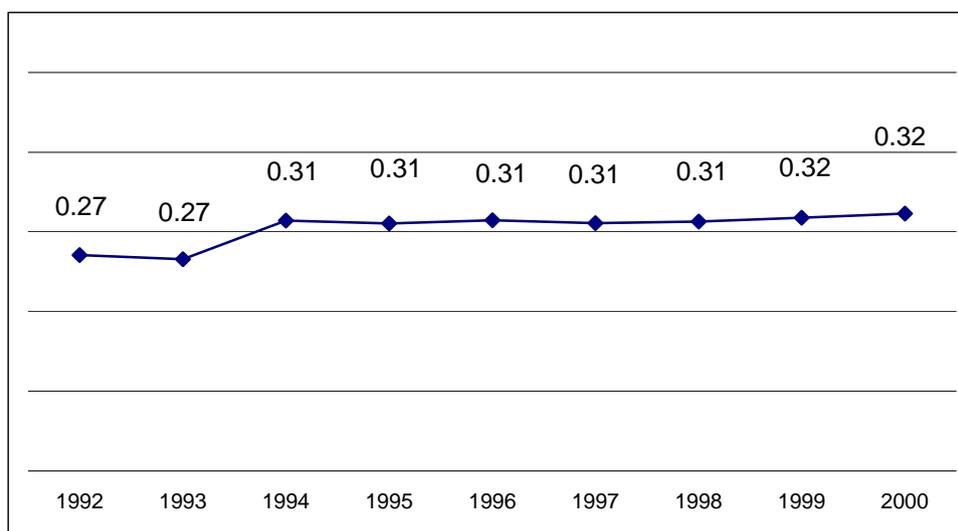
¹² Tableau 3, en annexe.

deux types de dépenses varie passablement entre les niveaux, le niveau tertiaire mobilisant davantage de ressources pour le personnel non enseignant.

En référence aux valeurs de l'OCDE, ce rapport est de 0.22 pour les enseignements primaire et secondaire confondus et de 0.55 pour le tertiaire¹³. On note toutefois une grande variabilité dans les résultats, qui peuvent recouvrir autant des organisations scolaires différentes que des manières diverses d'enregistrer les données comptables.

GRAPHIQUE 7

Rapport dépenses pour le personnel administratif et technique / dépenses pour les enseignants, 1992-2000



© Source : SRED

Différentes manières de recenser le personnel, différents résultats

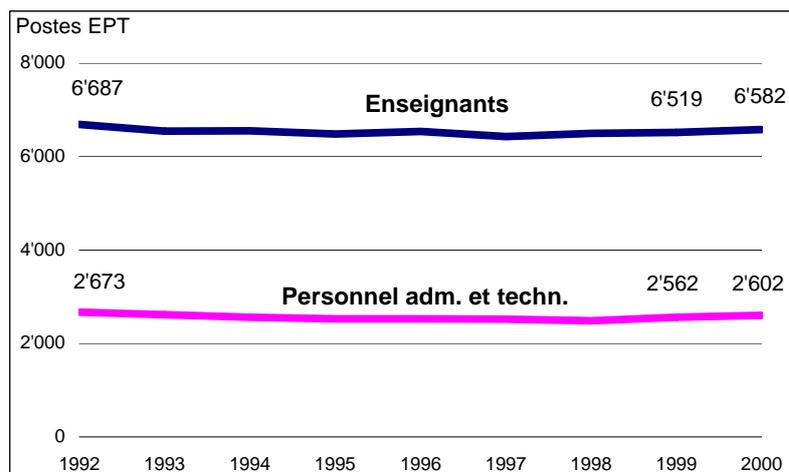
La mesure la plus adéquate que l'on peut mettre en regard des dépenses annuelles pour les institutions publiques d'enseignement est le nombre de *postes occupés en moyenne sur l'année*¹⁴ car elle intègre les fluctuations annuelles, qui peuvent varier d'une année à l'autre. Par exemple, si on engage du personnel supplémentaire seulement pour le mois de mars, ces dépenses vont affecter le compte annuel, les effectifs annuels moyens, mais pas la situation du personnel en fin d'année¹⁵. Cette dernière est pourtant essentielle pour donner une description du personnel, par exemple en terme de temps partiel ou de flux.

Dans tous les cas, il est essentiel de recenser tous les postes de travail, quel que soit le mode d'inscription au budget. Effectivement, certains postes de travail sont exprimés en francs et doivent être ramenés à des équivalents plein temps, mois par mois, pour calculer la *moyenne annuelle des postes occupés* mais aussi le total des *postes budgétisés*. Cela implique de consolider les données de ressources humaines de manière à les faire correspondre à la charge financière annuelle présentée dans le compte du DIP. Tous les effectifs en postes sont exprimés en équivalents plein temps (EPT).

¹³ A partir des données du tableau B5.1, p. 112, *Regards sur l'éducation – Les indicateurs de l'OCDE*, 2000.

¹⁴ Moyenne des situations mensuelles ; voir détail dans le TABLEAU 11 en annexe.

¹⁵ Cela sera vrai aussi s'il existe ou non un délai de carence dans l'engagement de personnel nouveau, dans la mesure où les engagements ne sont pas également étalés dans l'année.



GRAPHIQUE 8

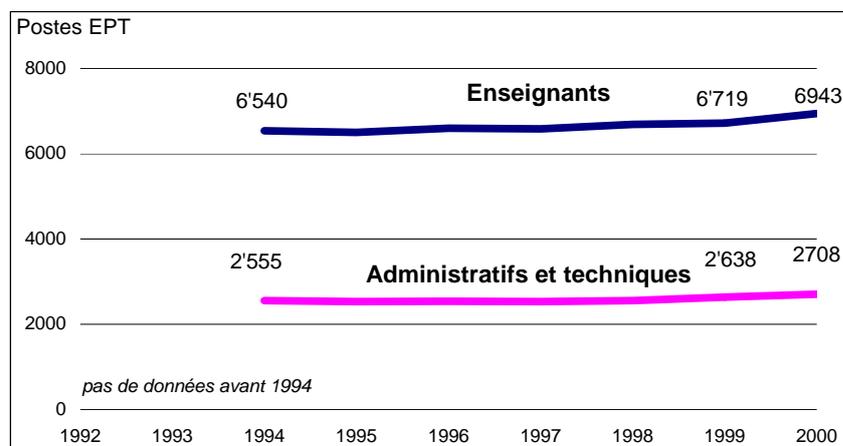
Postes occupés dans l'ensemble du DIP (moyennes annuelles) en EPT¹⁶, 1992-2000

© Source : SRED

Les *postes occupés en moyenne sur l'année* sont présentés dans le GRAPHIQUE 8. L'augmentation du nombre de postes est, pour la dernière année, de l'ordre de 1.0 % pour les enseignants (63 EPT) et de 1.6 % pour le personnel administratif et technique (40 EPT). Ces relevés ne prennent pas en compte un certain nombre de postes exprimés en francs et non budgétisés comme tels. En revanche, les assistants de l'Université, qui sont aussi dans ce cas-là, ont été réintroduits dans la statistique.

Augmentation des effectifs du personnel du DIP entre décembre 1999 et décembre 2000

L'autre manière de mesurer les effectifs de personnel, toujours en postes équivalents plein temps, est le relevé de la situation en fin d'année¹⁷, qui représente une photographie de la situation à un moment donné plutôt que le bilan d'une année d'activité. C'est ce qui est présenté dans le GRAPHIQUE 9. L'absence de données avant 1994, durant une période qui connaît de grands changements, constitue une limite de l'analyse des données. On remarquera que ces données s'écartent toujours plus des moyennes annuelles, présentées plus haut.



GRAPHIQUE 9

Postes occupés dans l'ensemble du DIP (situation en fin d'année) en EPT, 1994-2000

¹⁶ EPT : équivalents plein temps.

¹⁷ La statistique du personnel en fin d'année, produite par le SRED et utilisée plus loin, existe depuis 1994 et ne recouvre donc pas la période retenue pour les données financières.

© Source : SRED

Le fait que l'évolution n'est pas la même pour les *moyennes de postes* et pour les *situations en fin d'année* doit nous rendre prudent sur les interprétations qui pourraient en découler, notamment sur les fluctuations dans l'année et l'évolution de ces fluctuations d'une année à l'autre.

L'analyse de l'évolution du début de la série a été faite dans des éditions précédentes des *Ressources humaines et financières du DIP* et il n'est pas nécessaire d'y revenir. Nous pouvons toutefois dégager certains constats pour la dernière année, entre 1999 et 2000 :

- les effectifs du personnel augmentent, tant pour les enseignants que pour le personnel administratif et technique ; pour ce dernier, la hausse équivaut à 2.7 %, tandis que pour les enseignants, elle se monte à 3.3 %. Cette évolution est la poursuite d'une tendance observable en 1998 et 1999 déjà ;
- revenant au GRAPHIQUE 6, on constate que ces augmentations d'effectifs se produisent avec une hausse de 1.2 % des dépenses de personnel administratif et technique et avec une diminution de 0.4 % des dépenses pour le personnel enseignant. Effectifs et dépenses ne suivent donc pas exactement la même progression.

L'écart entre l'évolution des dépenses de personnel et l'évolution des effectifs du personnel suppose que la relation entre effectif de personnel et dépense de personnel change. Le *traitement brut moyen* étant la somme des traitements bruts divisée par le total des effectifs, cela indique qu'il serait intéressant d'examiner l'évolution du traitement moyen, globalement et pour les groupes de personnel.

Le traitement brut moyen par catégorie diminue encore un peu en 2000

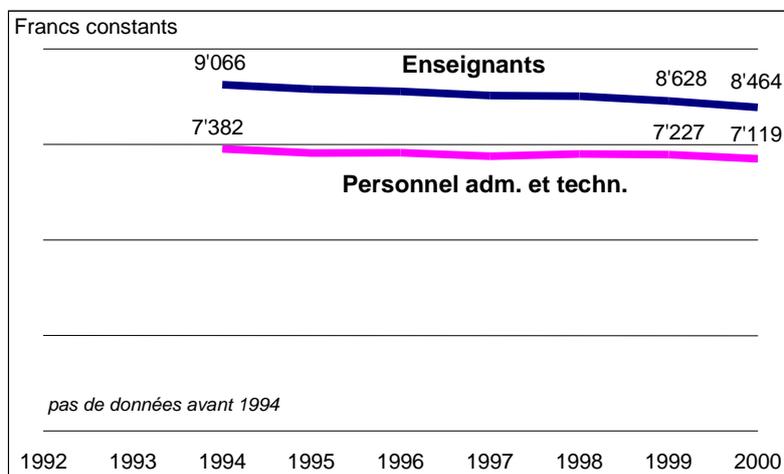
Comme déjà relevé ces années passées, la tendance générale pour le traitement brut moyen est à la baisse, autant pour le personnel administratif et technique que pour les enseignants. Il est nécessaire de distinguer le début et la fin de la période 1994-2000, car mécanismes salariaux et phénomènes liés à la structure du personnel déterminant cette évolution ne sont pas les mêmes dans les deux cas¹⁸.

Chaque groupe de fonctions englobe un grand nombre de classes de traitement ainsi que différentes situations d'ancienneté (annuités et primes). L'évolution des traitements bruts moyens reflète donc à la fois des changements dans les mécanismes salariaux et des changements dans les structures du personnel, accentuant ou atténuant les effets de rétributions différentes. Parmi les mécanismes salariaux, il y a ceux qui compensent la perte en cas d'inflation, et vont influencer directement l'évolution en terme réel de la masse des traitements, dans le cas de divergence entre inflation et compensation de la perte du pouvoir d'achat.

Dans un autre registre, il y a les mécanismes qui visent à rétribuer l'expérience et la fidélité des employés de l'Etat sur la base de l'ancienneté. Ces derniers amènent une augmentation de la masse salariale dans le cas d'un vieillissement du personnel et au contraire une diminution dans le cas d'un rajeunissement plus fort parce qu'une génération entière arrive au terme de sa carrière professionnelle, ou parce qu'on constate davantage de mobilité dans le marché du travail régional, accentuant le turn-over aussi au sein de l'Etat. Ces deux phénomènes peuvent se cumuler.

¹⁸ Les mécanismes salariaux, liés à l'ancienneté ou au coût de la vie, sont présentés en annexe.

Il faut aussi tenir compte de l'évolution dans l'organisation du travail, qui se traduit par des changements de la structure des catégories de personnels et donc par une distribution différente des classes de traitement. L'Etat n'échappe pas à ces transformations et l'évolution des dépenses des différents types de personnel visible dans le GRAPHIQUE 7 en est une expression¹⁹. Dans ce dernier cas, il ne s'agit de changement ni de la valeur de l'argent, ni au niveau de l'ancienneté, mais de changement du travail lui-même.

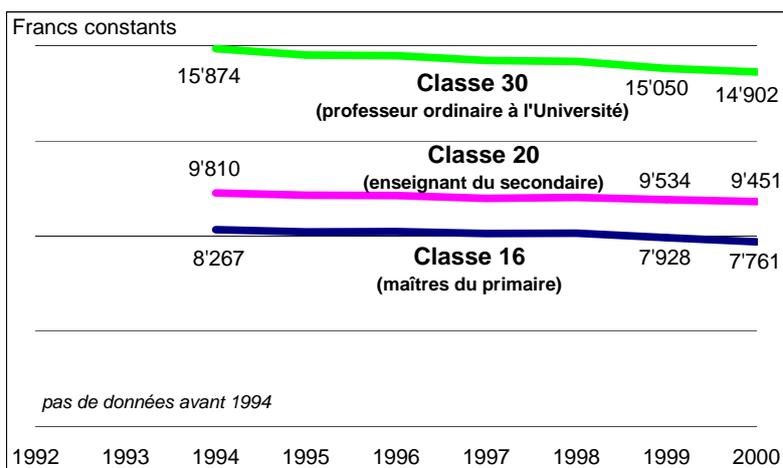


GRAPHIQUE 10

Traitement mensuel brut moyen par catégorie de personnel du DIP, 1994-2000

© Source : SRED

Nous l'avons déjà relevé : l'évolution du début de la série, avant même 1994, est pour partie en relation avec l'évolution du coût de la vie, ce que laisse voir le GRAPHIQUE 12. Sur la fin de la période, la baisse est liée à un renouvellement plus important du personnel. Cela correspond au remplacement de personnes avec des primes d'ancienneté élevées (annuités et prime de fidélité) par du personnel sans ancienneté. Cela signifie que la différence globale de traitement entre sortants et entrants dépasse les sommes allouées à la *valorisation des salaires* du personnel restant, qui ne concerne pas toutes les personnes car, après 15 ans d'ancienneté, il n'y a plus d'annuité supplémentaire. La présence d'un grand nombre de personnes avec des annuités plafonnées limite ainsi les effets financiers du vieillissement du personnel.



GRAPHIQUE 11

Répartition unitaire de la masse salariale brute mensuelle des enseignants du DIP pour les principales classes de traitement, 1994-2000

© Source : SRED

¹⁹ A l'Université, l'augmentation du nombre de moniteurs au sein du corps intermédiaire est un exemple à l'intérieur d'un groupe donné.

Dans le GRAPHIQUE 10, la diminution sur la moyenne est de 163 francs constants (1.9 %) pour les enseignants et de 107 francs pour le personnel administratif et technique (1.5 %). En détaillant les résultats des enseignants, pour les principales classes de traitement, on obtient des baisses de 148 francs (1.0 %) pour la classe de traitement 30 qui inclut les professeurs ordinaires de l'Université, 82 francs (0.9 %) pour la classe 20 qui englobe l'ensemble des enseignants du secondaire – Cycle d'orientation et postobligatoire – et 166 francs (2.1 %) pour la classe 16 qui correspond à celle des maîtres du primaire. Pour chaque niveau, il s'agit des enseignants nommés, ce qui fait que la venue de nouveaux enseignants, quand ils ne sont pas nommés, accentue encore la baisse de la moyenne globale pour les enseignants, visible dans le GRAPHIQUE 10.

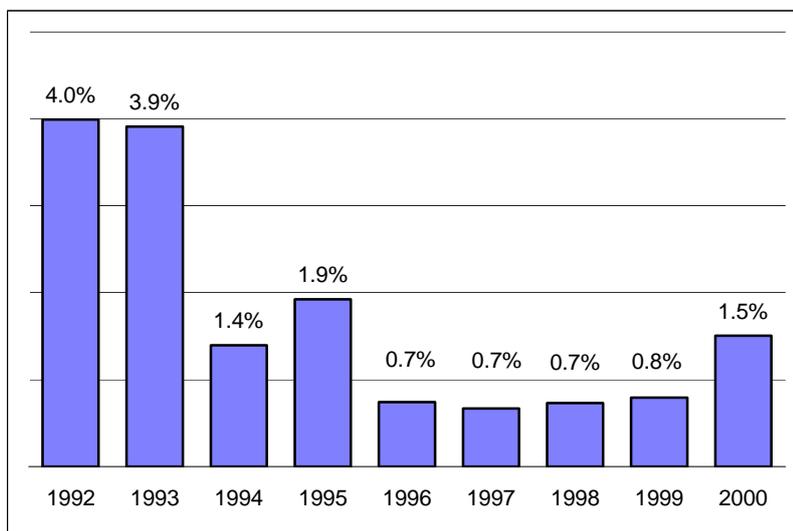
Les mécanismes salariaux étant identiques pour tous les emplois, les différences observées entre les différents niveaux scolaires sont dus essentiellement à des effets de mouvement dans le personnel – des départs et des remplacements plus ou moins importants – ou par des répartitions différentes selon l'ancienneté – des groupes importants d'enseignants à des situations de la carrière où la progression du salaire est encore relativement forte.

Il faut toutefois relativiser les observations faites car l'écart entre les postes en moyenne sur l'année et les postes en fin d'année induit un léger biais. Les traitements moyens présentés plus haut sont calculés sur les situations en fin d'année, et, s'il s'avère que ce sont bien les délais de carence qui font la différence, alors les traitements moyens calculés sur l'année devraient être un peu plus élevés²⁰ (avec des effectifs complets en fin d'année, il se trouve une proportion plus importante de nouveaux enseignants, sans annuité).

L'influence du coût de la vie sur l'évolution des traitements moyens intervient uniquement dans le cas où l'inflation n'est pas ou pas entièrement compensée. Si le renchérissement du coût de la vie est relativement conséquent en début de série, les quatre dernières années ont connu des évolutions minimales, avec une légère poussée de 1.5 % en l'an 2000.

GRAPHIQUE 12

Renchérissement du coût de la vie à Genève, 1992-2000



© Source : OCSTAT et SRED

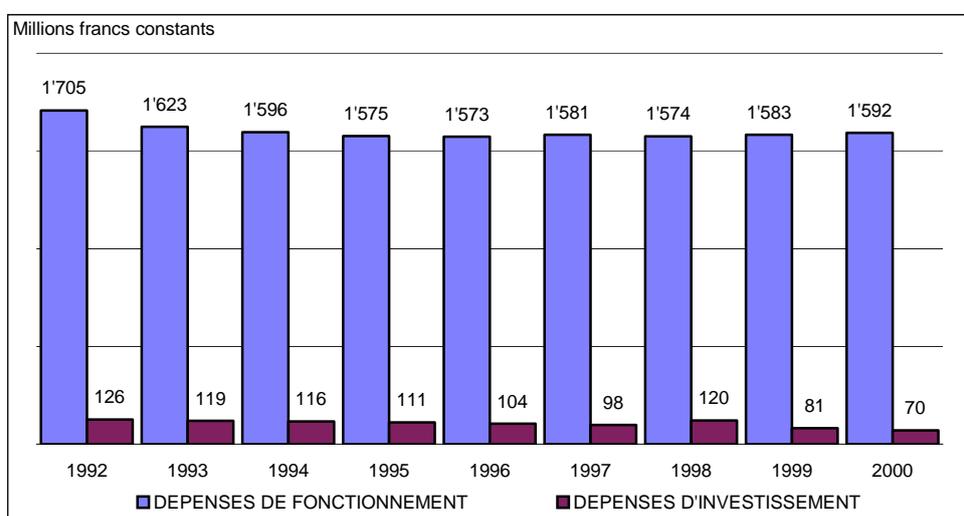


²⁰ Les effectifs sont plus élevés en fin d'année qu'en moyenne sur l'année, probablement parce que les délais de carence interviennent plus fortement en début d'année.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Intérêts et amortissements diminuent encore en 2000

Les données développées ci-dessus concernent le compte de fonctionnement du DIP. Il semble utile de les compléter, comme les années précédentes, par des éléments d'information sur l'investissement. Dans le compte de fonctionnement sont inscrites les dépenses d'intérêts et d'amortissement qui représentent des charges *indirectes* de l'investissement. Celles-ci dépendent pour une grande part de la politique générale de l'Etat en ce qui concerne le niveau d'amortissement et de la situation sur le marché des capitaux, qui définit les taux d'intérêt. La gestion de la dette publique influence de même les coûts qui vont être attribués aux départements. De la sorte, de multiples facteurs externes influencent la charge qui est inscrite dans le compte de fonctionnement et limitent la possibilité d'estimer la valeur réelle de l'investissement.



GRAPHIQUE 13

Dépenses de fonctionnement et charges d'investissement (I & A), en millions de francs constants, 1992-2000

© Source : SRED

On observe que le niveau des intérêts et amortissements diminue encore en 2000 (TABLEAU 13), pour atteindre 70 millions de francs, ce qui représente 13.6 % de baisse pour la dernière année. Sur l'ensemble de la période, la diminution n'est pas loin de la moitié de la dépense de départ (44.4 %). On relèvera toutefois que la baisse enregistrée en 2000 est essentiellement due à une réduction des intérêts (moins 8.2 millions, soit 30.5 %) alors que les amortissements diminuent de 2.2 millions, soit 4.1 %.

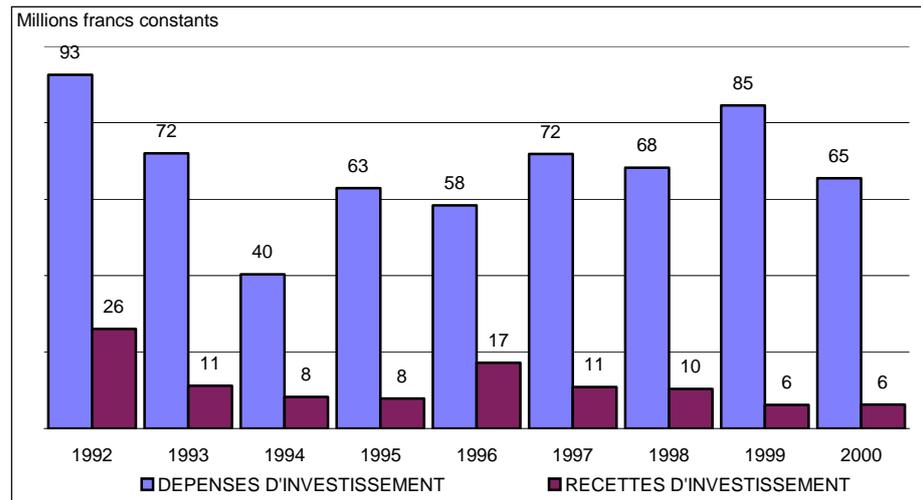
L'investissement réel se monte à 65 millions de francs en 2000

Dans le *compte d'investissement*, où sont inscrites les dépenses réellement affectées à l'investissement – ce que l'on appelle les dépenses en capital – on trouve un total de 65 millions de francs en 2000 (GRAPHIQUE 14), ce qui constitue une diminution de 19.1 millions ou 22.6 % en une année. Cette évolution place les investissements un peu en-dessous de la moyenne qui se situe à 69 millions sur l'ensemble de la période 1992-2000.

Les recettes d'investissement, elles, restent stables à hauteur de 6 millions de francs, ce qui représente la moitié du montant moyen sur toute la période (12 millions).

GRAPHIQUE 14

Dépenses et recettes d'investissement du DIP, en millions de francs constants, 1992-2000

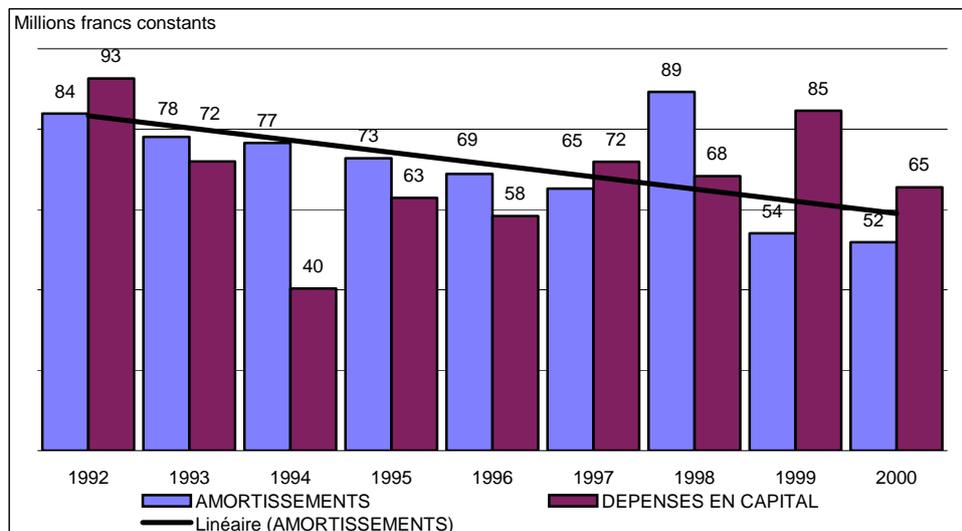


© Source : SRED

Ces dépenses en capital sont plus élevées que les montants consacrés à l'amortissement – la capacité d'investissement – de l'ordre de 13.7 millions, mais, au regard des dépenses nettes d'investissement – celles qui impliquent un financement de l'Etat – la différence n'est plus que de 7.4 millions (12.5 %). En réalité, ces dépenses (nettes) se situent bien en-dessous de la moyenne de l'amortissement de ces 9 dernières années et sensiblement au même niveau que la droite de régression qui définit une tendance générale de l'évolution de l'amortissement (GRAPHIQUE 15).

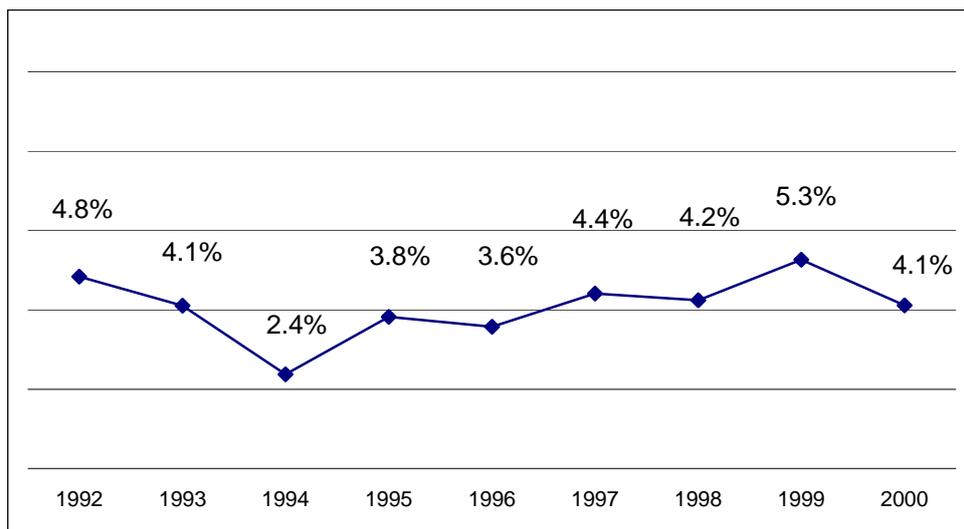
GRAPHIQUE 15

Amortissements et investissement direct (dépenses en capital), en millions de francs constants, 1992-2000



© Source : SRED

Le rapport entre dépenses de fonctionnement et dépenses en capital donne une idée générale de l'utilisation des ressources financières. C'est un indicateur à suivre sur le long terme car l'investissement varie fortement d'une année à l'autre.



GRAPHIQUE 16

Rapport dépenses en capital / dépenses de fonctionnement, en %, 1992-2000

© Source : SRED

On voit, dans le GRAPHIQUE 16, que le rapport entre l'investissement et les dépenses de fonctionnement (sans les intérêts et amortissements) revient en 2000 au niveau de la moyenne de la série, qui se situe à 4.1 %.



En conclusion, en 2000, les dépenses du DIP ont augmenté de 0.9 % par rapport à l'année d'avant. En prenant en compte l'ensemble des charges de fonctionnement des Hautes écoles spécialisées et de l'Université, cette augmentation se monte à 1.5 %. En comparaison, les charges de l'Etat de Genève ont progressé de 4.1 % (6 % avec les provisions)²¹.

De plus, comme le montrent nos statistiques, ramené en francs constants, le total des dépenses du Département affichent une baisse de 0.1 % entre 1999 et 2000, ce qui constitue un bon résultat financier au vu de l'augmentation du nombre d'élèves et étudiants présents au sein de l'instruction publique genevoise.

Cette évolution positive a été rendue possible par une diminution des amortissements et surtout des dépenses pour les intérêts, mais aussi par le maintien des dépenses de personnel – qui représentent la plus grande part des dépenses – au niveau de 1999, ceci malgré l'augmentation des effectifs d'enseignants. Ainsi, le développement des activités éducatives – qui semble traduire une tendance de fond dans tous les pays développés – a pu se réaliser sans augmentation des dépenses en terme réel.



²¹ Compte d'Etat de la République et canton de Genève pour 2000, Département des finances (2001), p. LXXXII.

Partie II

RESSOURCES FINANCIÈRES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT

Les données présentées dans la première partie donnent une vision globale de l'utilisation des ressources au sein du DIP, mais comme on a pu le voir dans le GRAPHIQUE 5, l'évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants n'est pas la même à chaque niveau scolaire. L'effectif des élèves n'est pas le seul facteur de charge de travail, mais il représente un bon indicateur des activités, pour le moins aux niveaux obligatoires où les enseignements correspondent tous à des pleins temps.

Nous présentons dans cette partie les résultats financiers sur le fonctionnement et les transferts ainsi que sur les dépenses de personnel pour les grands ordres d'enseignement et pour les offices rattachés à l'instruction publique.

Une série de réattributions entre les *Services généraux* et différentes écoles ou services font apparaître des ruptures dans les séries chronologiques entre 1993 et 1995 sur les *subventions* et *transferts*¹. Certains changements dans les écritures formelles telles qu'elles apparaissent dans la comptabilité du DIP ne correspondent ainsi pas toujours à des changements réels dans les flux de financement. Il faut donc bien distinguer ce qui relève de changements comptables de ce qui procède réellement d'une modification du mode de financement et donc du niveau de responsabilité.

La présentation des résultats par niveau scolaire nécessite que l'on s'efforce d'inclure l'ensemble des dépenses qui reviennent à ce niveau. Ce n'est pas toujours chose aisée, car l'imbrication des institutions fait que la comptabilité incluse dans celle du DIP ne représente pas forcément l'ensemble des activités de cette institution. C'est le cas pour l'Université et pour les HES, par exemple, qui reçoivent une partie de leur financement au travers de subventions forfaitaires. Pour bien comprendre les dépenses et leur évolution dans le temps, il est nécessaire de transformer ces subventions en dépenses de personnel, de biens et services, etc. Cela a été réalisé dans les séries présentées plus loin, ce qui signifie que les *subventions* et *transferts* doivent être interprétés comme financements vers d'autres institutions ou vers des personnes.



¹ Les données détaillées pour 2000 se trouvent dans le tableau 5, tandis que l'explication sur les réattributions est comprise dans la documentation en annexe.

Dépenses de fonctionnement et de personnel : évolution 1992-2000

Enseignement primaire :

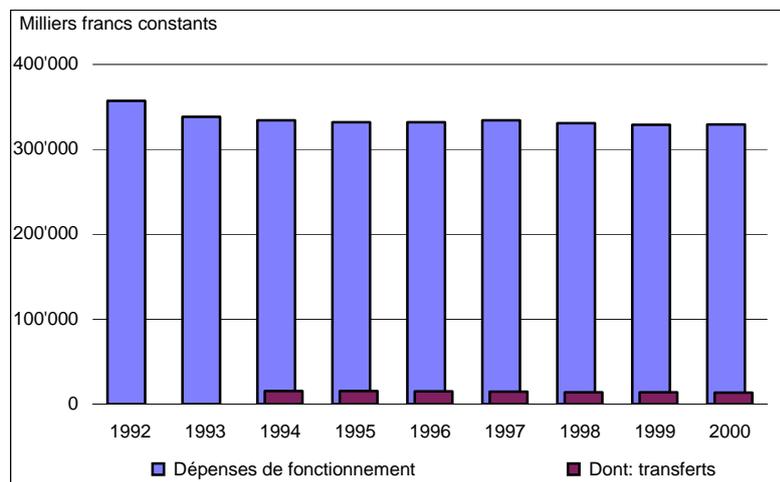
Grande stabilité depuis 1994, réduction en 2000

Le total des charges de l'enseignement primaire² a diminué de 0.3 % entre 1999 et 2000, pour arriver à 347.3 Mio F. En ne considérant que les dépenses de fonctionnement – après soustraction des dépenses pour les *intérêts et amortissements* –, l'évolution est positive, montrant une progression de 0.5 Mio F ou 0.1 %.

Par rapport à 1994, année qui marque le début de la période de stabilisation des dépenses pour l'ensemble du DIP (cf. GRAPHIQUE 2), les dépenses de fonctionnement de l'enseignement primaire ont diminué de 1.5 % en valeur réelle (francs constants). Cette évolution a lieu alors que les effectifs d'élèves sont en hausse continue sur toute la période considérée, avec une moyenne de 2.3 % d'augmentation par année. On constate toutefois un fléchissement de cette progression, puisque la hausse entre 1999 et 2000 n'est que de 0.9 %.

GRAPHIQUE 17

Dépenses de fonctionnement de l'enseignement primaire, 1992-2000



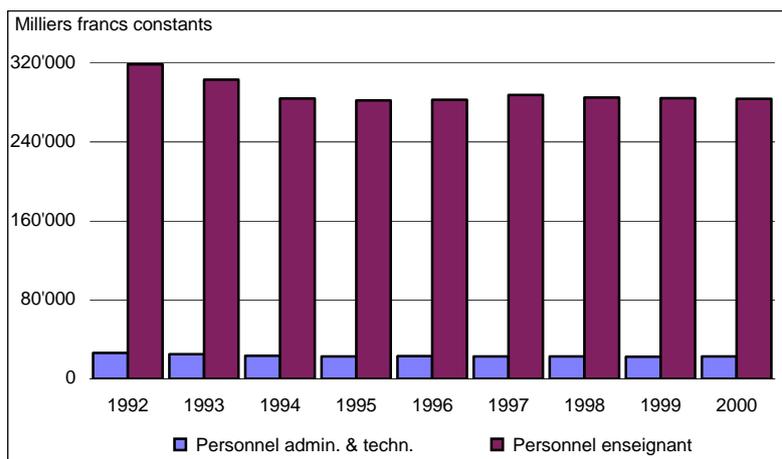
© Source : SRED

Les *dépenses de transfert* qui apparaissent à partir de 1994 dans le GRAPHIQUE 17, représentant environ 15.5 Mio F en 1994 (valeur 2000), sont essentiellement constituées des subventions aux communes pour les activités parascolaires du GIAP. Ces activités étaient auparavant déjà comprises dans les dépenses de l'enseignement primaire, mais pas sous forme de subventions, ce qui explique que l'ensemble des *dépenses de fonctionnement* n'augmente pas en conséquence. Ces transferts ont diminué de 12.5 % depuis 1994, avec une baisse de 2.4 % pour la dernière année.

Pour rendre compte de l'ensemble des dépenses réalisées à ce niveau scolaire, il faut encore ajouter à ces montants les dépenses supportées par l'Office de la jeunesse et les charges des services centraux qui reviennent à l'enseignement primaire, et surtout l'ensemble des dépenses de communes pour les bâtiments scolaires.

² Ce qui est appelé « enseignement primaire » concerne l'unité administrative s'occupant de l'enseignement infantin et primaire. Les données financières ne permettent pas la séparation de ces deux niveaux scolaires.

Le GRAPHIQUE 18, montrant les dépenses de personnel, confirme la stabilisation des dépenses depuis six ans. Ces dépenses se retrouvent pratiquement au niveau atteint en 1994, avec 306.3 Mio F au total en 2000. Elles se répartissent entre 283.7 Mio F pour le personnel enseignant et 22.6 Mio F pour le personnel administratif et technique (y compris les charges sociales). La part du personnel non enseignant représente 7.4 % du total des dépenses de personnel, part qui n'a pas pour ainsi dire pas changé depuis 1992 (7.6 %). Cette proportion devrait augmenter de manière importante si l'on devait prendre en compte les dépenses pour le personnel de l'Office de la jeunesse qui intervient dans le cadre de l'école primaire³.



GRAPHIQUE 18

Dépenses de personnel
de l'enseignement primaire,
1992-2000

© Source : SRED

Exprimée en postes de travail équivalents plein temps, la part constituée par les enseignants se monte à 91.7 %. Le reste se répartit entre les cadres de l'enseignement (1.3 %), les autres fonctions éducatives (4.1 %), l'administration (2.2 %) ainsi que du personnel technique et médical (cf. TABLEAUX 12 et 13 en annexe).



Cycle d'orientation :

Réduction ininterrompue des dépenses entre 1992 et 2000

En 2000, le total des charges de fonctionnement du Cycle d'orientation se monte à 219.6 Mio F, ce qui constitue une baisse de 3.7 Mio F sur la dernière année. Sans les *intérêts et amortissements*, la diminution est encore de 2.2 Mio F, soit 1.0 % des dépenses de fonctionnement. Cette baisse conclut une série continue sur l'ensemble de la série 1992-2000.

Les charges de fonctionnement, présentées dans le GRAPHIQUE 19, sont essentiellement constituées des *charges directes*, les montants des *subventions et transferts* étant trop faibles pour apparaître (0.3 Mio F en 2000).

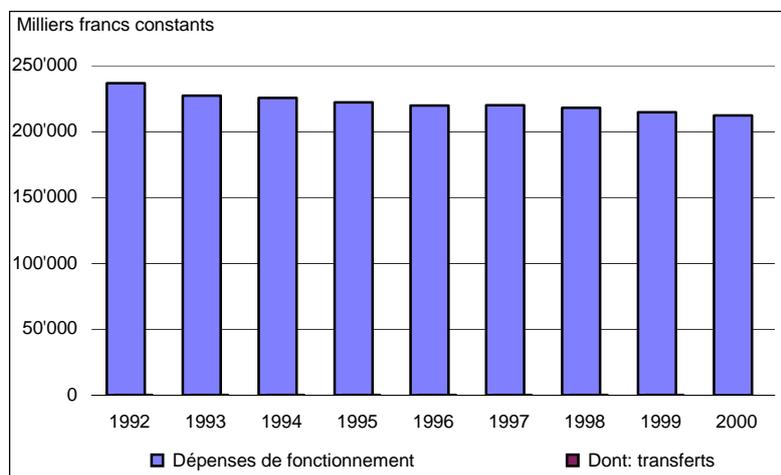
Depuis 1994 – année de stabilisation des dépenses du DIP – les dépenses de fonctionnement du Cycle d'orientation ont été réduites de 5.9 %. Sur l'ensemble de la série 1992-2000, les

³ On trouve ces informations dans le calcul de la dépense unitaire, modèle qui englobe l'ensemble des dépenses liées à un enseignement donné.

effectifs d'élèves ont augmenté en moyenne de 0.7 % par année, avec une diminution en 1993 et 1994 et une accélération sur la fin de la période (1.8 % en 1998, 1.7 % en 1999 et 1.6 % en 2000). Cela représente 7.0 % d'augmentation d'effectif entre 1994 et 2000. La croissance des effectifs d'élèves devrait encore se renforcer ces prochaines années au vu de l'évolution observée au niveau de l'école primaire ces dernières années (2.8 % de progression annuelle entre 1993 et 1997).

GRAPHIQUE 19

**Dépenses de fonctionnement
du Cycle d'orientation,
1992-2000**

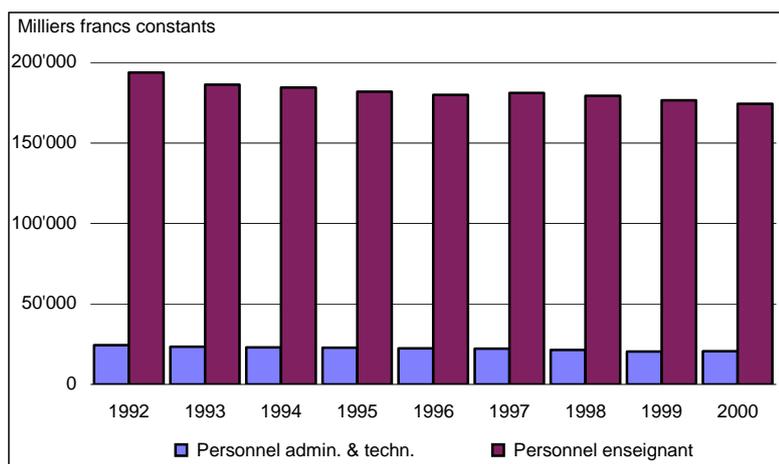


© Source : SRED

L'examen des données du GRAPHIQUE 20 montre l'influence des dépenses de personnel dans l'évolution générale des dépenses de fonctionnement, spécifiquement des dépenses affectées au personnel enseignant. Entre 1999 et 2000 les dépenses pour le corps enseignant diminuaient de 1.2 % tandis que celles pour le personnel administratif et technique augmentaient d'autant. Toutefois, sur l'ensemble de la période 1992-2000, les deux types de dépenses sont en baisse, avec une diminution plus marquée pour le personnel non enseignant. La part pour ce dernier passe de 11.1 % à 10.6 % entre le début et la fin de la période.

GRAPHIQUE 20

**Dépenses de personnel
du Cycle d'orientation,
1992-2000**



© Source : SRED

En 2000, le personnel administratif au sens strict représente 6.9 % du total du personnel *en postes équivalents plein temps*. A ce personnel, il convient d'ajouter l'ensemble des postes dédiés à des activités techniques, sociales ou sanitaires au sein du Cycle d'orientation (6.5 %)⁴.

⁴ Cf. TABLEAUX 12 et 13 en annexe.

Plus largement, il faut prendre en compte l'ensemble des ressources humaines de l'Office de la jeunesse et de l'Office d'orientation et de formation professionnelle qui s'occupe des élèves du Cycle d'orientation, comme on le fait dans le calcul du coût unitaire.

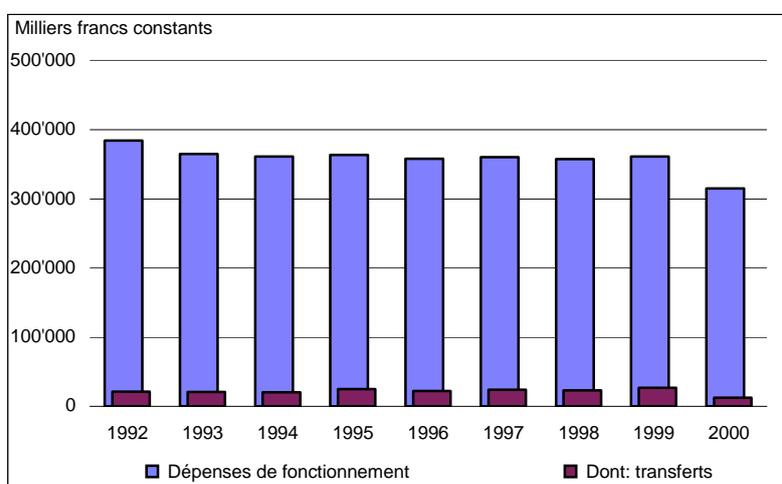


Enseignement postobligatoire :

Le traitement séparé des HES introduit une rupture dans les données

L'analyse des résultats de l'enseignement postobligatoire soulève une difficulté particulière avec la mise en place des Hautes écoles spécialisées. Les premières filières sont mises en place pour les étudiants dès 1998, mais les centres de frais comptables apparaissent en 1997 déjà et sont introduits en fonction des besoins et des possibilités de l'administration. Comme les écoles de la HES genevoise sont issues d'écoles ou de filières préexistantes, des comptabilités existent déjà mais nécessitent des arrangements qui ne coïncident pas strictement avec le développement des activités HES.

Pour la statistique financière, la décision a été prise en 2000 de séparer les HES, bien que toutes les filières ne soient pas encore établies et que les HES soient encore comprises dans la comptabilité de l'enseignement postobligatoire. La fin de l'année 1998 et toute l'année 1999 représentent, du point de vue de l'enseignement postobligatoire, une période de transition vers la nouvelle situation établie en 2000.



GRAPHIQUE 21

Dépenses de fonctionnement
de l'enseignement postobligatoire,
1992-2000

© Source : SRED

Cette période de transition se caractérise par une augmentation des dépenses de fonctionnement due à l'accroissement des subventions et transferts, elle-même liée au changement du mode de financement. En effet, une partie du financement genevois va, sous forme de subventions, vers la HES-SO, qui en retour finance les écoles genevoises HES, selon des mécanismes relativement complexes prenant en compte le nombre et le domicile d'origine des étudiants, ainsi que des facteurs de correction selon le niveau du coût de la vie.

En 2000, après déduction des dépenses et des revenus liés aux HES⁵, on constate que la grande majorité du financement destiné aux *subventions* et *transferts* disparaît. Une partie de cette

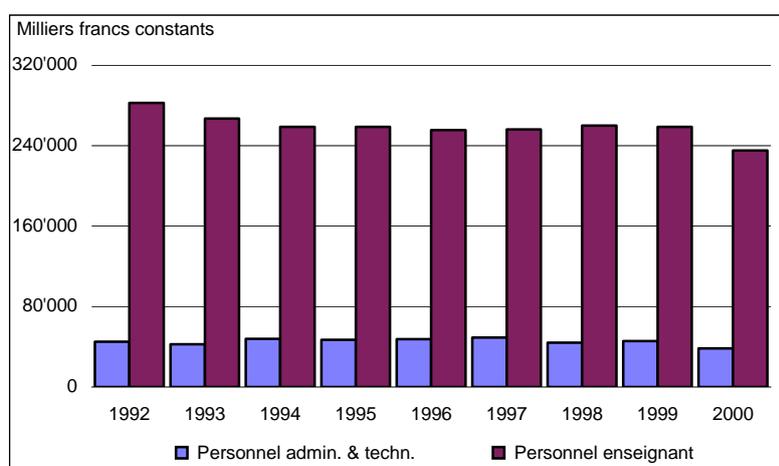
⁵ Les données des HES sont présentées plus loin dans le texte.

somme concerne effectivement les HES, mais en réalité c'est l'ensemble des allocations d'études, prêts et exonérations de taxes qui est regroupé au niveau des Services généraux (environ 10 Mio F en 1999).

Les dépenses de fonctionnement aussi diminuent de manière conséquente. Les dépenses de personnel des HES – qui n'apparaissent plus comme telles dans la comptabilité du postobligatoire dès 1999, mais sous forme de subvention – ont été réintroduites dans nos statistiques en 1999. Autrement dit, du point de vue comptable, les subventions réelles représentaient plus en 1999 que les « transferts » que l'on observe dans le graphique, tandis que les dépenses de personnel subissaient une réduction la même année déjà, alors qu'elles baissent en 2000 seulement dans le GRAPHIQUE 22. Cette baisse des *charges de personnel* entre 1999 et 2000, de l'ordre de 31 Mio F, concerne à la fois le personnel enseignant et le personnel administratif et technique.

GRAPHIQUE 22

Dépenses de personnel de l'enseignement postobligatoire, 1992-2000



© Source : SRED

Les importants changements dans les flux de financement ne permettent pas d'analyser l'ensemble du postobligatoire sur la période la plus récente. La séparation des HES est pourtant une opération indispensable car leur situation est très différente de celle des autres écoles du postobligatoire, autant parce que les HES relèvent du tertiaire que parce que leurs statuts et leurs sources et mode de financement sont différents.



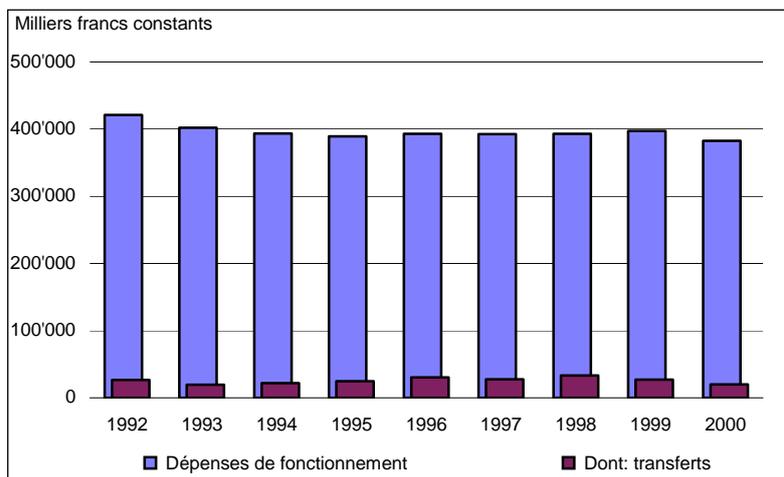
Université :

Baisse des dépenses en 2000, les dépenses de personnel au niveau de 1995

En 1996, l'Université changeait de mode de financement, les dépenses de personnel et celles pour les biens et services étant couvertes par une subvention forfaitaire appelée « enveloppe budgétaire ». Depuis, les dépenses de fonctionnement – sans les charges d'investissement – ont toujours été plus élevées que le dernier résultat de 1995, à l'exception de la dernière année, qui voit ces dépenses diminuer de 3.7 % pour arriver à un niveau de 382.8 Mio F⁶.

⁶ Il s'agit des dépenses dans le compte de fonctionnement de l'Université, sans les dépenses liées aux fonds de recherche, mais y compris les dépenses pour les bâtiments.

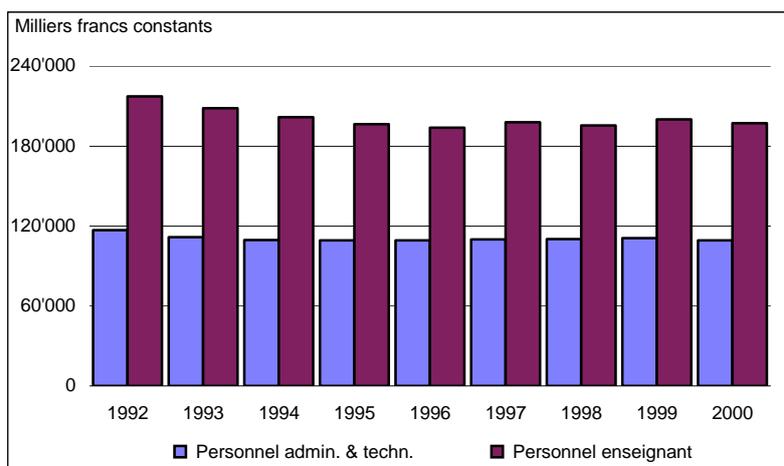
Dans le GRAPHIQUE 23, on observe que cette diminution des dépenses de fonctionnement est liée à une baisse des dépenses pour les subventions et transferts, de l'ordre de 26 % entre 1999 et 2000. En valeur absolue, elle couvre près de la moitié de la baisse totale (6.9 Mio F sur 14.7 Mio F). En réalité, c'est l'ensemble des allocations d'études, prêts et exonérations de taxes qui est regroupé au niveau des Services généraux (environ 10 Mio F en 1999). Le reste de la baisse est à mettre aux comptes des *biens et services* (4.5 Mio F) et des *frais de bâtiments* (3.0 Mio F)⁷.



GRAPHIQUE 23

Dépenses de fonctionnement
de l'Université,
1992-2000

© Source : SRED



GRAPHIQUE 24

Dépenses de personnel
de l'Université,
1992-2000

© Source : SRED

Les dépenses pour le personnel diminuent aussi (voir GRAPHIQUE 24), bien qu'en une moindre mesure, et ceci touche aussi bien les enseignants que le personnel administratif et technique (1.5 % pour les deux types de personnel). Ces dépenses se retrouvent ainsi pratiquement au niveau de 1995 (plus 0.1 % pour le personnel administratif et plus 0.4 % pour les enseignants).

Dans le même temps, les effectifs des étudiants ont augmenté d'environ 550 personnes, ce qui représente 4.8 % entre 1995 et 2000, mais après deux années successives de baisse (moins 350 et moins 850 étudiants en 1994 et 1995).



⁷ Les données statistiques pour 2000 se trouvent dans le TABLEAU 5 en annexe.

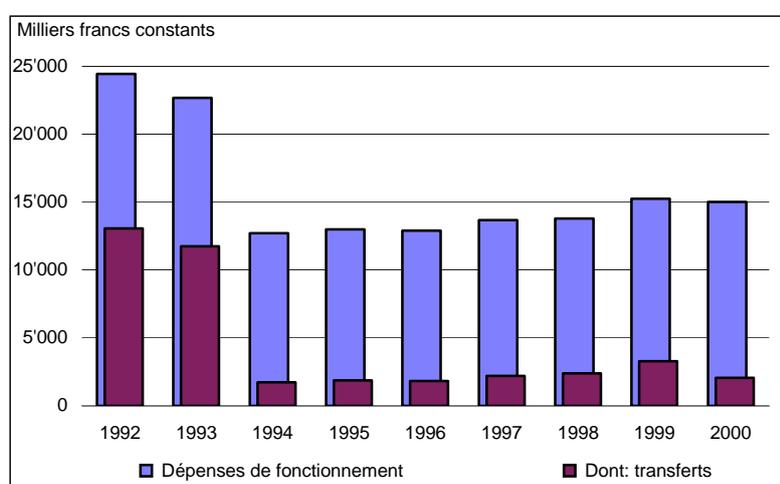
Centre d'enseignement des professions de la santé et de la petite enfance : Diminution des transferts et augmentation des dépenses de personnel en 2000

La rupture entre 1993 et 1994 trouve son explication dans un changement de pratique dans l'inscription des subventions allant vers l'école du Bon Secours.

L'année 2000 voit les dépenses de fonctionnement – sans les transferts – se stabiliser autour de 15 Mio F, avec une légère diminution de 1.6 %. Cette évolution est à mettre en relation avec la baisse des subventions et transferts de plus du tiers (moins 36.8 %). Comme pour le postobligatoire et l'Université, c'est l'ensemble des allocations d'études, prêts et exonérations de taxes qui est regroupé au niveau des Services généraux. Les biens et services et les frais de bâtiments diminuent aussi un peu, mais ce sont les dépenses pour le personnel qui limitent la baisse globale par un mouvement inverse.

GRAPHIQUE 25

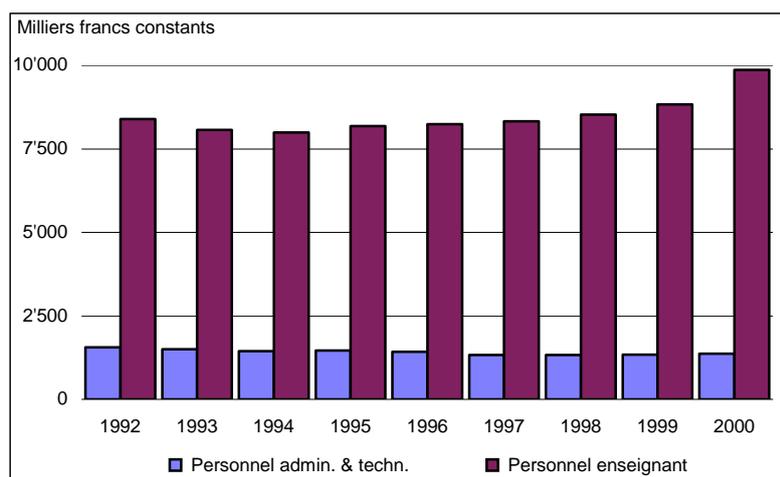
**Dépenses de fonctionnement
du CEPSPE,
1992-2000**



© Source : SRED

GRAPHIQUE 26

**Dépenses de personnel
du CEPSPE,
1992-2000**



© Source : SRED

L'augmentation sur les dépenses de personnel est visible dans le GRAPHIQUE 26 et est due essentiellement aux charges pour les enseignants qui augmentent de 11.7 % entre 1999 et 2000, ce qui représente la moitié de l'augmentation depuis 1994. Dans la même période de six ans, les dépenses pour le personnel administratif et technique diminuaient de 5.4 %, malgré une hausse de 2.1 % la dernière année.

Le Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance est actuellement en pleine transformation avec la mise en place de la HES « santé-social » qui reprendra un tiers des formations actuelles.

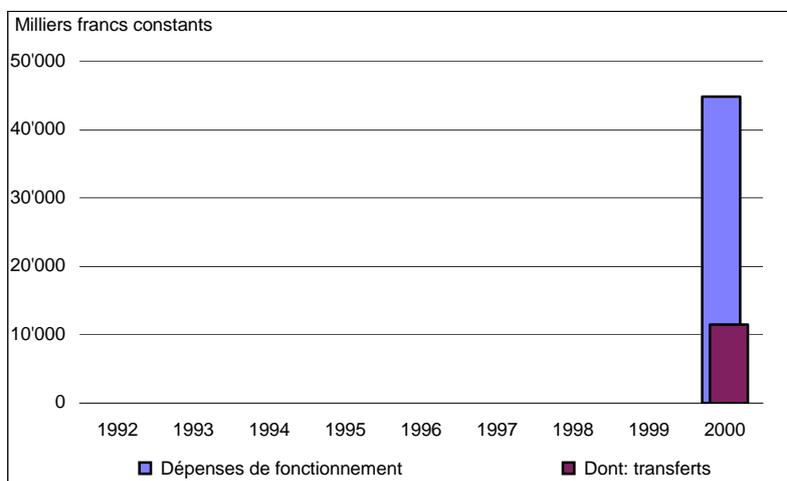


Hautes écoles spécialisées :

Première année de données séparées pour les HES

Comme il a été dit plus haut, la mise en place progressive des HES correspond aussi à la création d'une comptabilité autonome – selon les normes propres à l'administration fédérale – ainsi qu'à l'établissement de statistiques spécifiques pour ces écoles. Le basculement, pour ce qui relève de la statistique financière, a été réalisé pour 2000, ce qui fait que nous ne disposons que d'une année de données.

La notion même de *transferts* est à relativiser dans la mesure où les versements pour ce type de dépenses correspondent à la fois à des subventions forfaitaires du genre « enveloppe budgétaire » du DIP allant directement aux propres institutions HES genevoises, et à des sommes allouées au financement de la HES-SO qui, en retour, finance, dans le cadre des mécanismes propres aux HES, ces mêmes écoles genevoises. L'information pertinente du GRAPHIQUE 27 est le niveau atteint par les dépenses pour le fonctionnement, qui se situe à hauteur de 44.9 Mio F, sans les dépenses d'investissement. Ce montant reste toutefois provisoire dans la mesure où les comptes devraient être encore consolidés au travers de la comptabilité propre aux HES genevoises.



GRAPHIQUE 27

Dépenses de fonctionnement
des Hautes écoles spécialisées,
2000

© Source : SRED

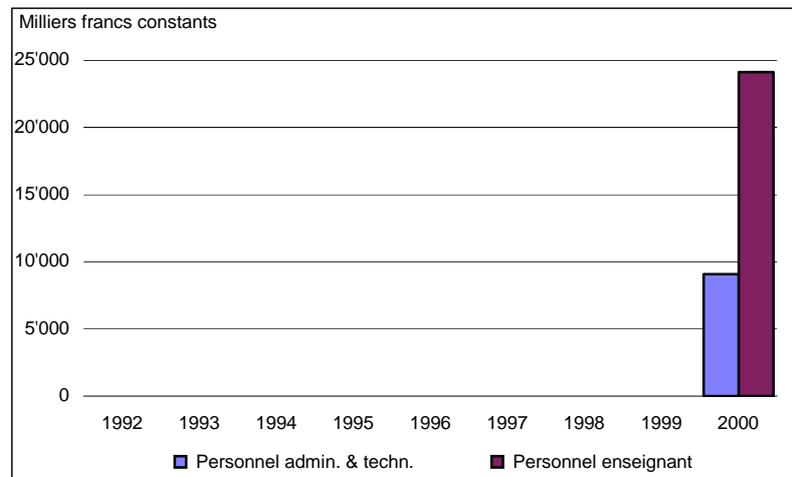
Les dépenses à destination du personnel, présentées dans le GRAPHIQUE 28, ont été reconstituées car elles sont couvertes par une enveloppe apparaissant dans la nature « subventions ».

Il faut relever que le mode de répartition des ressources financières pour le personnel entre les enseignants et le personnel administratif et technique est à mi-chemin entre le modèle universitaire et celui du secondaire postobligatoire. Dans ce dernier cas, on a un rapport de 16.3 entre les dépenses pour le personnel administratif et celles pour les enseignants, ce même

rapport étant de 55.4 pour l'Université et de 37.6 pour les HES. Cela représente 37.6 F pour le personnel administratif et technique pour 100 F pour le corps enseignant.

GRAPHIQUE 28

**Dépenses de personnel
des Hautes écoles spécialisées,
2000**



© Source : SRED

Cette proximité plus grande avec le modèle universitaire correspond effectivement à des enseignements de niveau tertiaire, incluant la recherche. Le positionnement des HES au niveau tertiaire justifie que l'on traite les données des HES séparément de celles de l'enseignement postobligatoire.

En termes de postes de travail, la différence est encore plus marquée : on trouve 68.9 % d'enseignants au sein des HES et 60.2 % à l'Université, tandis que cette proportion monte à 81.7 % au niveau de l'enseignement postobligatoire. Les HES sont les établissements utilisant le plus de personnel technique, avec 10.3 % (6.0 % pour l'Université et 5.1 % pour le postobligatoire) alors que c'est l'Université qui occupe le taux le plus élevé de scientifiques (5.2 % pour l'Université, 3.0 % pour les HES et 0.3 % pour le postobligatoire)⁸.

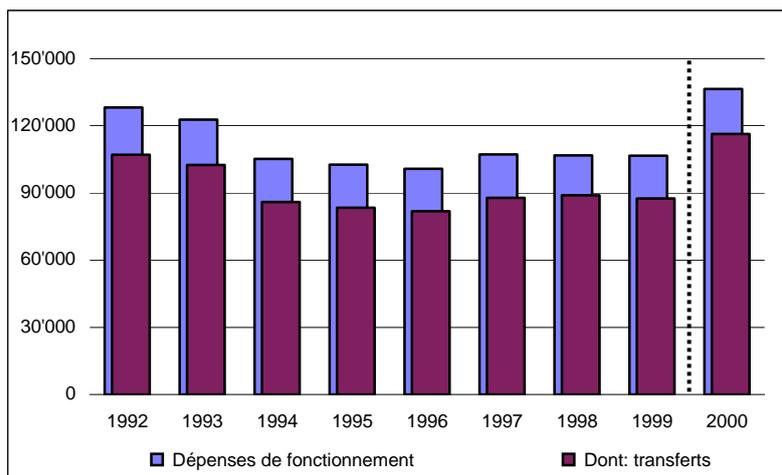


⁸ Ensemble des données dans les TABLEAUX 12 et 13 en annexe.

Services généraux :

Le regroupement des allocations d'études charge les dépenses des Services généraux

Encore une fois, nous pouvons dire que l'évolution des dépenses de fonctionnement des Services généraux est dominée par les changements apportés par les *transferts* et *subventions*. Après les grands changements de 1994, redistribuant toute une série de subventions aux ordres d'enseignement et offices du DIP, puis l'augmentation des subventions aux personnes physiques⁹ de 1997, l'année 2000 se voit marquée par d'importants réaménagements.

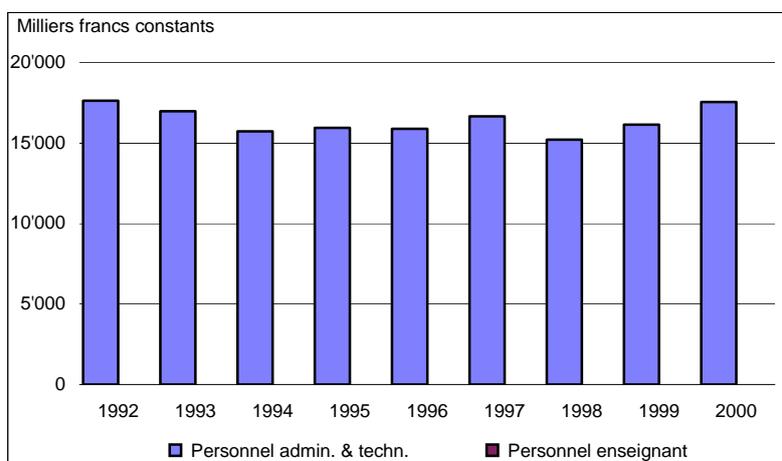


GRAPHIQUE 29

**Dépenses de fonctionnement
des Services généraux,
1992-2000**

© Source : SRED

Comme il a été relevé dans les commentaires sur les ordres d'enseignement, l'ensemble des allocations d'études et d'apprentissage, prêts et exonérations de taxes a été regroupé au niveau des Services généraux (un peu moins de 30 Mio F en 1999). Ce changement explique pratiquement l'évolution des charges des Services généraux. A côté de cela, les *biens et services* diminuent, sans compenser entièrement l'augmentation sur les traitements de personnel (GRAPHIQUE 30).



GRAPHIQUE 30

**Dépenses de personnel
des Services généraux,
1992-2000**

© Source : SRED

⁹ La nouvelle loi sur les allocations d'encouragement à la formation prévoit des versements auparavant réalisés par le Département de l'action sociale et de la santé (loi votée le 1.3.96).

Les dépenses de personnel des Services généraux recouvrent uniquement du personnel administratif et technique, à l'exception de l'équivalent d'un poste d'enseignant. Celles-ci passent de 16.2 Mio F en 1999 à 17.6 Mio F en 2000, soit une progression de 8.6 %. En termes de postes de travail, cette augmentation correspond à 1.6 poste EPT en plus pour arriver à 133.9 postes EPT en 2000.



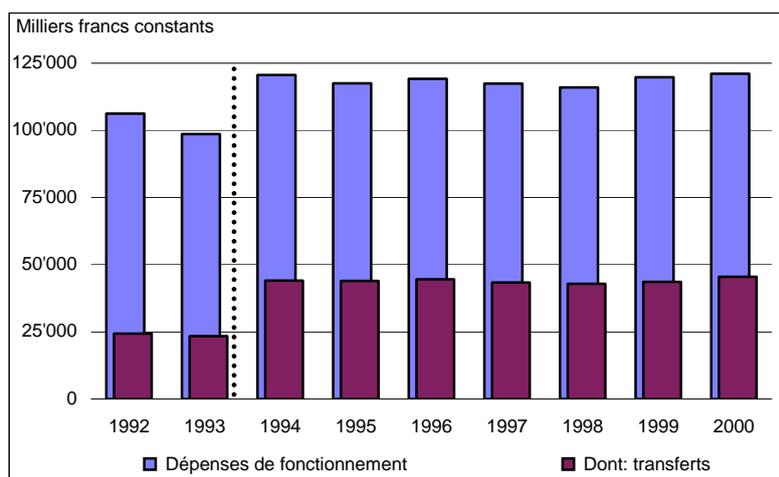
Office de la Jeunesse :

En 2000, retour au niveau de 1994

La série de résultats présentée dans le GRAPHIQUE 31 laisse voir une rupture en 1994, avec le déplacement de subventions vers l'Office de la jeunesse, puis une assez grande stabilité, puisque les dépenses de fonctionnement se retrouvent la dernière année au niveau qu'elles avaient en 1994. En 2000, elles atteignent 121.1 Mio F, après une hausse de 1.1 %, que l'on peut attribuer à l'augmentation des *subventions et transferts* de 1.9 Mio F, soit 4.4 %.

GRAPHIQUE 31

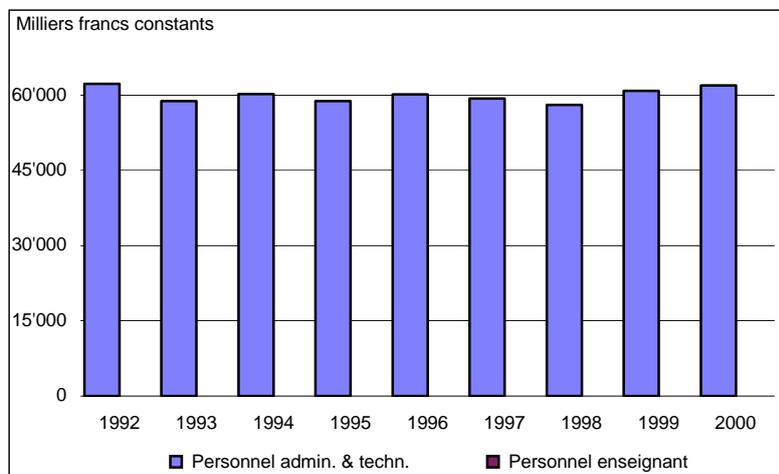
**Dépenses de fonctionnement
de l'Office de la jeunesse,
1992-2000**



© Source : SRED

GRAPHIQUE 32

**Dépenses de personnel
de l'Office de la jeunesse,
1992-2000**



© Source : SRED

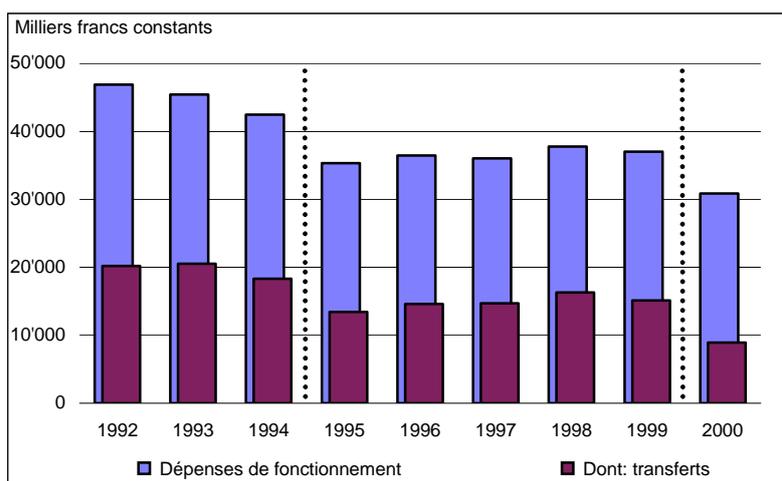
Les dépenses de personnel (GRAPHIQUE 32), concernant uniquement du personnel administratif et technique, augmentent de 1.1 Mio F ou 1.8 %. Elles ont été absorbées par une diminution des dépenses de biens et services de plus de 2 Mio F. La hausse des dépenses de personnel correspondent à une augmentation, en termes de postes, de pratiquement 20 EPT entre 1999 et 2000.



Office d'orientation et de formation professionnelle :

Le déplacement des subventions allège les dépenses de fonctionnement en 2000

Les mouvements des dépenses de fonctionnement les plus forts sont en relation avec les fluctuations des dépenses de *transfert* (GRAPHIQUE 33). Après son rattachement au DIP en 1994, l'OOFP connaît encore une année d'adaptation dans la gestion des subventions¹⁰. L'année 1998 présente le résultat le plus important depuis 1995, en relation avec les subventions accordées aux personnes physiques, qui atteignent un maximum cette année-là. En 2000, l'ensemble des allocations d'apprentissage, prêts et exonérations de taxes a été regroupé au sein des Services généraux, comme c'est le cas pour les ordres d'enseignement.



GRAPHIQUE 33

**Dépenses de fonctionnement
de l'OOFP,
1992-2000**

© Source : SRED

Les dépenses de fonctionnement, sans les transferts, restent en 2000 quasiment au même niveau qu'en 1999, soit 21.9 Mio F (exprimées en francs 2000). Cette stabilité correspond à de très petits mouvements sur les postes de personnel, de biens et services et de frais de bâtiments.

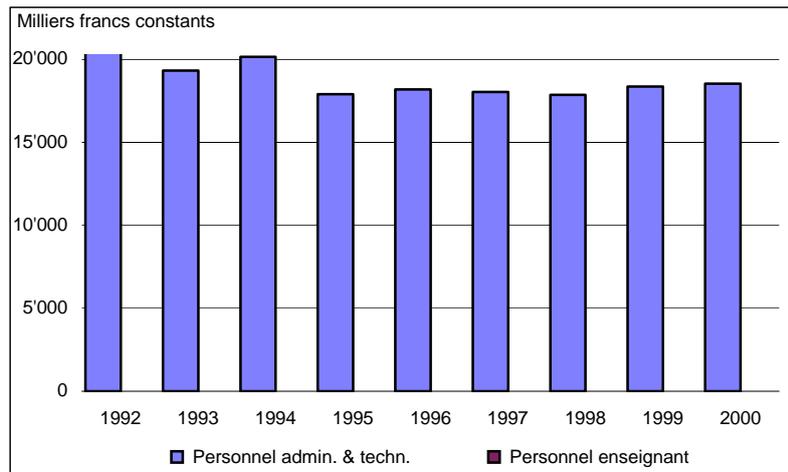
Pour les dépenses de personnel (GRAPHIQUE 34), la progression est de 0.9 % en une année, soit moins de 0.2 Mio F. C'est le résultat le plus élevé depuis 1995, mais bien en dessous des montants antérieurs.

Au total, le nombre de postes de travail correspondant à ces dépenses se monte à 141.4 EPT en 2000, ce qui est 0.6 poste de moins qu'une année auparavant.

¹⁰ Notamment, les subventions concernant la SGIPA passent à la DGPO.

GRAPHIQUE 34

**Dépenses de personnel
de l'OOF, 1992-2000**



© Source : SRED

Ce personnel est entièrement dans la catégorie *administratif et technique*, et se partage entre le groupe des fonctions *médicales et paramédicales* – où l'on trouve les psychologues – et celui du personnel *administratif* au sens strict, ce dernier représentant un peu plus de la moitié de l'ensemble (56.3 %).

• •

Partie III

RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, PAR ÉLÈVE OU ÉTUDIANT

Dépense unitaire par élève ou par étudiant

L'examen des ressources financières globales consommées par les unités du Département est utilement complété par l'analyse des dépenses, exprimées cette fois par « unité produite », c'est-à-dire en rapport avec le nombre d'élèves ou d'étudiants scolarisés, pour lesquels des crédits sont accordés. C'est l'objet de la troisième partie du document.

La dépense par élève ou étudiant « normalise » le volume des dépenses de chaque ordre d'enseignement ou institution de formation. Elle constitue en quelque sorte un « prix de revient » de l'enseignement. En ce sens, elle permet une première comparaison dans l'utilisation des ressources financières allouées aux écoles ou entités de formation. La comparaison diachronique (dans le temps) est également utile pour juger de l'évolution de la consommation de ressources sur une période donnée. En fonction des résultats, il est ainsi possible d'agir pour maintenir la stabilité du niveau de dépense, ou le modifier en fonction des priorités fixées.

La dépense unitaire n'est finalement que le reflet de l'allocation des ressources, et ne dit rien sur la qualité, l'efficacité ni l'efficience de l'enseignement. En effet, la qualité doit être mesurée par d'autres types d'indicateurs (niveau de compétence des élèves et acquisition des savoirs, conditions d'enseignement, etc.). La mesure de l'efficacité, pour sa part, nécessite la définition d'objectifs. Le coût unitaire peut alors servir la mesure d'un objectif financier (ne pas dépasser un certain montant pour une formation donnée, par exemple). Enfin, l'efficience met en relation les moyens engagés et les résultats obtenus (*input/output*). La dépense unitaire n'en exprime là encore qu'une partie (les ressources consommées). Ainsi, une dépense unitaire élevée n'est pas nécessairement le témoin d'une mauvaise gestion. Elle dépend notamment des objectifs fixés, notamment au niveau pédagogique, et des moyens mis en œuvre pour les atteindre. La dépense unitaire, en tant qu'indicateur du prix de revient, ne peut être liée à la gestion des établissements que dans la mesure où l'école ou l'institution de formation dispose de l'autonomie suffisante pour élaborer une véritable politique individuelle (gestion des buts à atteindre et des moyens engagés). Dans l'enseignement public, ces compétences se situent souvent en amont des établissements de formation et sont elles-mêmes conditionnées par des cadres légaux issus de décisions politiques.

Les dépenses unitaires en 2000

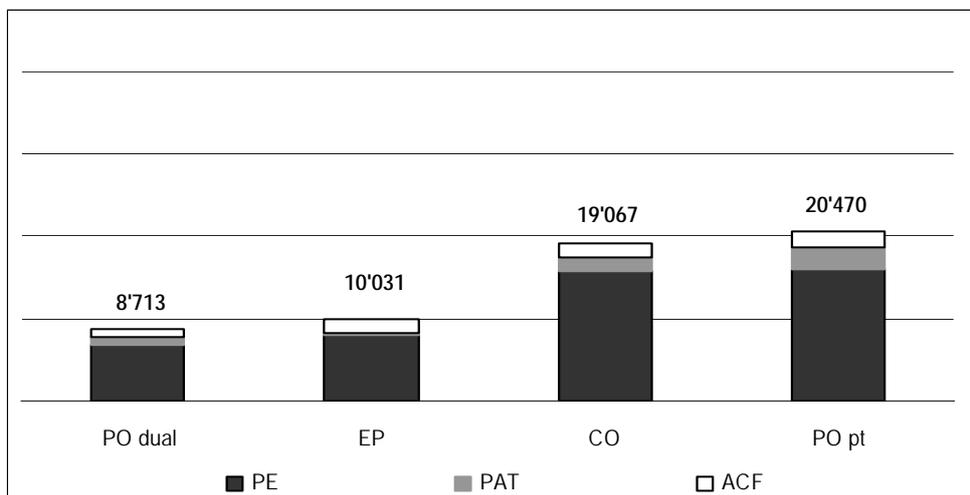
Dans cette nouvelle édition, les données sont calculées de la même manière que celles de la version précédente. La présentation est par contre modifiée, pour répondre à deux objectifs.

Tout d'abord, on a voulu séparer plus clairement les deux grands groupes de niveaux d'enseignement. On trouvera donc d'une part les formations de la scolarité obligatoire (enseignement primaire et Cycle d'orientation) ainsi que celles de l'enseignement secondaire postobligatoire, et d'autre part les filières de l'enseignement tertiaire (CEPSPE, Hautes écoles spécialisées et Université).

L'autre but est de parvenir à l'expression non plus d'un coût complet d'enseignement (c'est-à-dire en tenant compte de toutes les dépenses qui entrent en ligne de compte), mais d'un *coût unitaire de fonctionnement*, à l'image de l'analyse des deux premières parties de ce document. Cette démarche est issue d'une triple motivation. D'une part, cette notion reflète un niveau de dépenses que l'on peut plus facilement mettre en relation avec l'activité des directions d'unités du Département. D'autre part, et cet aspect est intimement lié au précédent, la prise en compte des charges de fonctionnement annule l'effet des fluctuations des dépenses d'investissement, ou plus exactement de l'annualisation de ces dépenses, au travers des intérêts et amortissements. Depuis 1998, les séries chronologiques mettent effectivement en évidence la baisse assez prononcée de ce poste de dépenses, dont la maîtrise ne se situe pas réellement au niveau du Département (et encore moins à celui de ses unités), mais plus généralement à celui de l'Etat. L'évolution de la dépense globale par élève ou étudiant pour ces trois dernières années est donc trompeuse par rapport à celle de la dépense unitaire de fonctionnement (cf. à ce sujet les paragraphes consacrés à l'évolution des dépenses unitaires de 1996 à 2000). Enfin, cette méthode se rapproche de celle utilisée par l'OFS, qui exclut les dépenses d'investissement dans le calcul de la dépense d'éducation par élève.

GRAPHIQUE 35 :

Dépense unitaire de fonctionnement, par niveau d'enseignement (primaire, secondaire I et secondaire II), 2000



Source : SRED

Niveaux d'enseignement

PO dual : Enseignement secondaire postobligatoire (formations duales)
 EP : Enseignement primaire
 CO : Cycle d'orientation
 PO pt : Enseignement secondaire postobligatoire (formations plein temps)

Natures de dépenses

PE : Personnel enseignant
 PAT : Personnel administratif et technique
 ACF : Autres charges de fonctionnement

Afin d'assurer la cohérence des séries chronologiques, l'expression des coûts unitaires d'enseignement (complets) est néanmoins maintenue dans le TABLEAU 27 en annexe, ainsi que dans les GRAPHIQUES 38-40.

Les dépenses unitaires telles que présentées dans le GRAPHIQUE 35 contiennent donc uniquement les charges de personnel et les autres charges de fonctionnement (biens et services, frais d'utilisation des bâtiments tels que charges de conciergerie et entretien des immeubles, etc.).

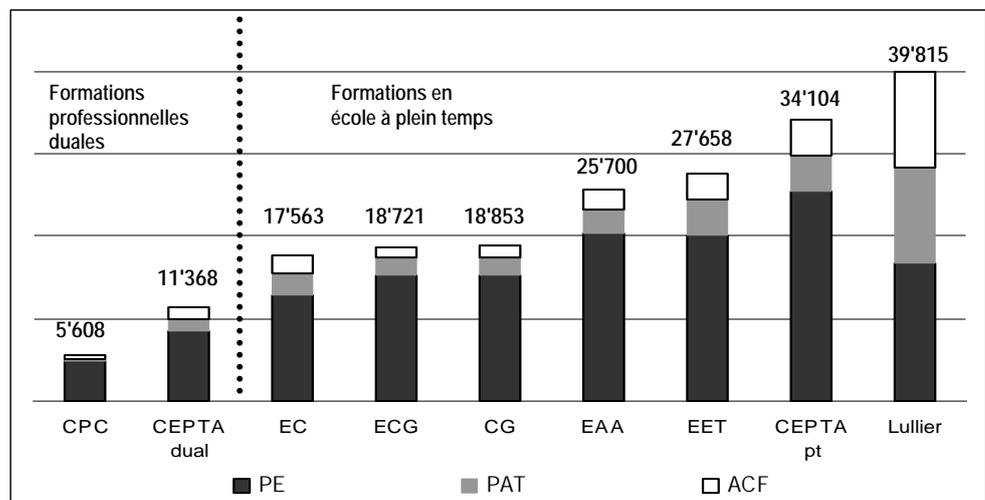
Puisque les dépenses de personnel représentent la plus grande part des charges, les dépenses unitaires de fonctionnement forment encore une grosse proportion des dépenses unitaires totales. Pour l'enseignement primaire et les formations duales de l'enseignement secondaire postobligatoire¹, cette part s'élève à près de trois quarts, tandis qu'elle atteint 90 % pour le Cycle d'orientation et les formations plein temps du postobligatoire. Le poids des charges d'enseignement et de formation du compte de fonctionnement des communes pour le primaire, et de l'OOFP pour les formations duales explique un taux plus bas.

Par ailleurs, la structure des types de dépenses fait ressortir le poids considérable des charges de personnel. Si l'on considère uniquement le fonctionnement, les dépenses pour le personnel enseignant oscillent autour de 80 % du total (la part varie de 55 à 75% en regard de la dépense unitaire globale).

Le GRAPHIQUE 36 détaille la dépense unitaire de fonctionnement des types d'école ou de filières de l'enseignement secondaire postobligatoire, selon la même définition que celle du graphique précédent.

GRAPHIQUE 36 :

Dépense unitaire de fonctionnement de l'enseignement secondaire postobligatoire, par type d'école ou de filière, 2000



Source : SRED

- CPC : Cours professionnels commerciaux
- CEPTA : Centre d'enseignement professionnel, technique et artisanal (pt = plein temps)
- EC : Ecole de commerce (degré diplôme)
- ECG : Ecole de culture générale
- CG : Collège de Genève
- EAA : Ecole des arts appliqués
- EET : Ecole d'enseignement technique
- Lullier : Centre horticole (Ecole d'horticulture et Ecole pour fleuristes)

La lecture du GRAPHIQUE 36 nous permet de constituer trois groupes d'écoles. Dans la version précédente de ce document, ces trois ensembles ont déjà été signalés (sur la base des dépenses unitaires globales).

¹ Il s'agit des filières d'apprentissage en emploi du CEPTA et des Cours professionnels commerciaux.

Les formations professionnelles en emploi (apprentissage dual) sont les moins chères. Il faut toutefois se souvenir que ces montants n'incluent pas les dépenses de formation supportées par les entreprises qui emploient des apprentis. En moyenne, un élève qui poursuit un apprentissage de type dual passe un tiers de son temps de formation à l'école, pour deux tiers chez l'employeur. Ceci explique donc le faible niveau de la dépense unitaire de l'Etat pour ces formations.

Viennent ensuite les écoles de formation gymnasiale et générale (Collège, Ecole de culture générale, Ecole de commerce) dont la dépense unitaire de fonctionnement est proche de la moyenne de l'ensemble des institutions de formation à plein temps.

Enfin, les écoles professionnelles et techniques regroupent des effectifs d'élèves plus restreints, ce qui contribue au niveau relativement élevé de leur dépense unitaire de fonctionnement. Il est nécessaire d'apporter quelques précisions concernant le calcul de la dépense du Centre horticole de Lullier (Ecole d'horticulture et Ecole pour fleuristes), dont le résultat est proche des Frs 40'000.-. En effet, le Centre possède un internat, avec sa propre équipe de restauration, ce qui en fait un cas unique dans l'ensemble des écoles genevoises publiques de l'enseignement secondaire postobligatoire. D'autres dépenses sont liées aux traitements de personnel spécifique (chauffeurs, collaborateurs alloués à la décoration du Protocole, etc.). Cette structure particulière explique l'importante proportion de dépenses liées au personnel administratif et technique (un peu plus d'un quart du total de fonctionnement).

Au sujet du modèle de calcul, il convient de préciser tout d'abord que toutes les dépenses du Centre ne sont pas prises en compte (notamment celles du Laboratoire cantonal d'agronomie, qui ont constitué 9 % du total des charges en 1999, et plus de 8 % en 2000). Dans leur globalité, les frais inhérents à la spécificité de Lullier ont représenté, en 1999, près de 16 % du total du Centre. De manière générale, le modèle de calcul des dépenses unitaires est centré sur les charges liées à *l'enseignement*. Il est cependant difficile, dans certains cas, d'attribuer de manière parfaitement claire ces charges, et d'exclure sans ambiguïté celles qui ne relèvent pas des activités d'enseignement. Le cas de l'internat de Lullier est à cet égard illustratif. En effet, il ne peut être directement lié aux activités d'enseignement, mais celles-ci pourraient-elles se dérouler sans encombre s'il n'existait pas ?

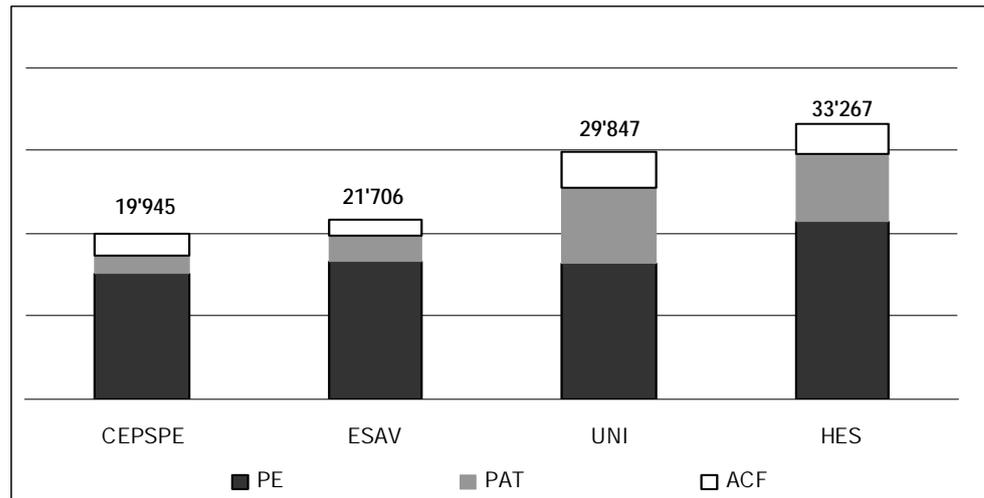
Nous rappelons qu'il n'est pas question, avec le calcul des dépenses unitaires, de stigmatiser l'une ou l'autre des institutions de formation par un montant plus élevé que la moyenne. Nous l'avons précisé plus haut, cet indicateur reflète en grande partie la structure et les spécificités de chaque type d'institution, et ne constitue en aucune manière une référence pour juger la gestion des établissements.

Le Centre horticole de Lullier rassemble deux caractéristiques ayant un poids décisif dans la valeur élevée de sa dépense unitaire, à savoir des effectifs relativement faibles (par rapport aux autres types d'écoles de l'enseignement secondaire postobligatoire), et des frais inhérents à la spécificité du Centre (notamment la prise en charge d'un internat). Notons enfin que sa dépense unitaire de fonctionnement a baissé de plus de Frs 1'000.- entre 1999 et 2000, en francs constants.

Quant aux dépenses unitaires de fonctionnement de l'enseignement tertiaire, elles sont présentées dans le GRAPHIQUE 37.

GRAPHIQUE 37 :

Dépenses unitaires de fonctionnement de l'enseignement tertiaire, 2000



Source : SRED

CEPSPE : Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance
 ESAV : Ecole supérieure d'arts visuels
 UNI : Université
 HES : Haute école spécialisée (écoles genevoises)

Dans le GRAPHIQUE 37, on distingue deux groupes d'écoles. On trouve d'une part les écoles de l'enseignement tertiaire non universitaire, dont la dépense unitaire de fonctionnement est légèrement supérieure à celle des écoles de formation gymnasiale/générale de l'enseignement secondaire postobligatoire. D'autre part, les Hautes écoles spécialisées et l'Université ont un coût plus élevé, qu'il faut mettre en relation avec leur structure et leur type de personnel spécifique.

Il est à noter que la dépense unitaire globale du CEPSPE et des HES est plus faible que celles des deux années précédentes, car nous avons intégré l'ensemble des filières, y compris les formations en emploi, dont le coût est moins élevé pour les écoles.

Au sujet de l'Ecole Supérieure des beaux-arts (anciennement Arts visuels, ESAV), sa dépense unitaire apparaît pour la dernière fois de manière distincte. L'école a en effet acquis le statut HES à la rentrée 1999, et a été formellement rattachée à la direction des écoles HES genevoises l'année suivante.

Analyse des dépenses unitaires entre 1996 et 2000

Dans la précédente version de cette publication², nous avons présenté l'évolution des dépenses unitaires depuis 1990, sur la base des données publiées dans les *Projet de budget du DIP* successifs. Le modèle de calcul élaboré au début des années 90 a été repris, mais il a subi quelques modifications en 1996, pour s'adapter aux changements des structures du Département (notamment pour la prise en compte des charges de l'Office d'orientation et de formation professionnelle). Pour cette raison, nous n'avons retenu que les cinq dernières années dans l'analyse de l'évolution des dépenses unitaires.

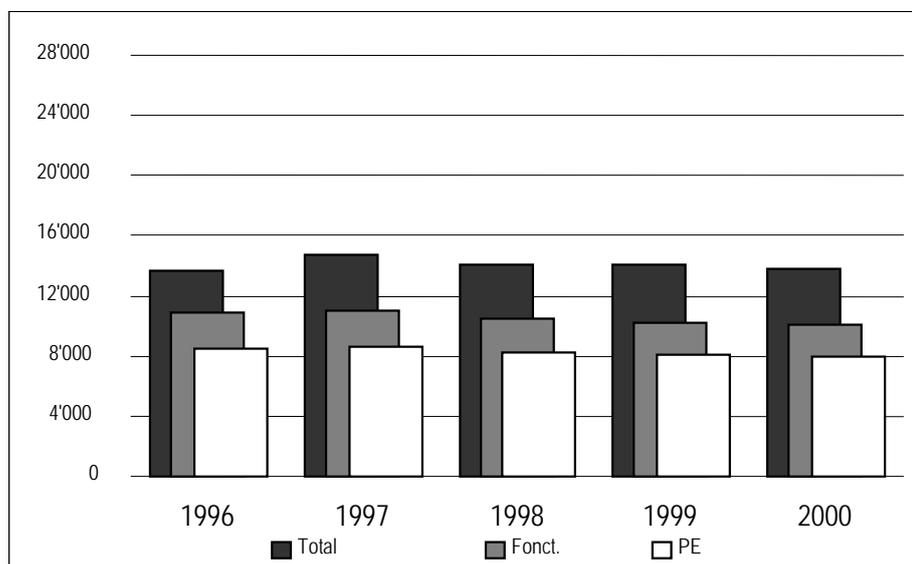
Les deux premières parties du document (ressources globales et par niveau d'enseignement) sont structurées de manière à mettre en avant les différentes composantes par nature comptable des dépenses engagées par le Département, à l'image de « poupées russes ». La même logique

² SRED et SAFs, *Ressources humaines et financières du DIP*, édition 2000.

est utilisée dans le traitement des données des dépenses unitaires. Il est ainsi possible de mettre à jour les variations, parfois contradictoires, des divers types de charges, comme on peut le voir dans le GRAPHIQUE 38.

GRAPHIQUE 38 :

Evolution des dépenses unitaires de **L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, 1996-2000**



Source : SRED

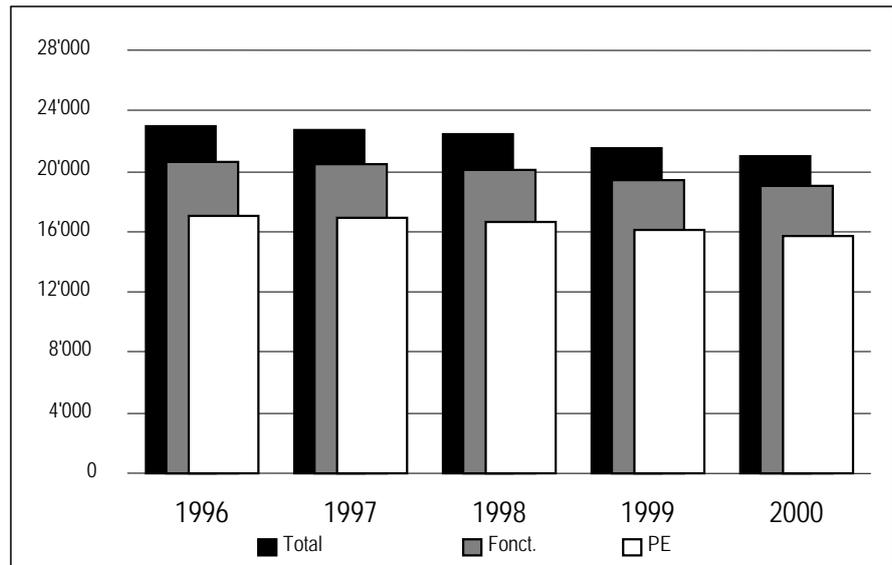
Fonct. : Dépense unitaire de fonctionnement (personnel, biens et services, utilisation des bâtiments)
PE : Dépense unitaire du personnel enseignant

La dépense unitaire globale de l'enseignement primaire enregistre une hausse relativement importante (7,5 %)³ entre 1996 et 1997, contre 1,4 % pour les seules charges du personnel enseignant, exprimées par élève. Le taux tombe même au-dessous de 1 % si l'on considère l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Ainsi, les neuf dixièmes de l'augmentation totale sont dus à l'évolution des charges d'intérêts et amortissements.

Entre 1996 et 2000, la dépense unitaire globale de l'enseignement primaire s'est accrue de 1 %, tandis que celles du personnel enseignant d'une part, et de fonctionnement d'autre part ont baissé respectivement de 7 et 8 %. En francs constants 2000, les dépenses globales liées au personnel enseignant sont donc restées stables malgré l'augmentation du nombre d'élèves.

Concernant le Cycle d'orientation, l'évolution respective de la dépense unitaire est plus régulière, comme le montre le GRAPHIQUE 39. Entre 1996 et 2000, la dépense unitaire totale a baissé de près de Frs 2'000.- (environ 8 %). Concernant le fonctionnement et les charges du personnel enseignant, la proportion est similaire (légèrement au-dessous de ce taux).

³ Les données de base sur lesquelles sont construits ces pourcentages figurent dans le tableau 27 à la fin de ce document.

GRAPHIQUE 39 :**Evolution des dépenses unitaires du CYCLE D'ORIENTATION 1996-2000**

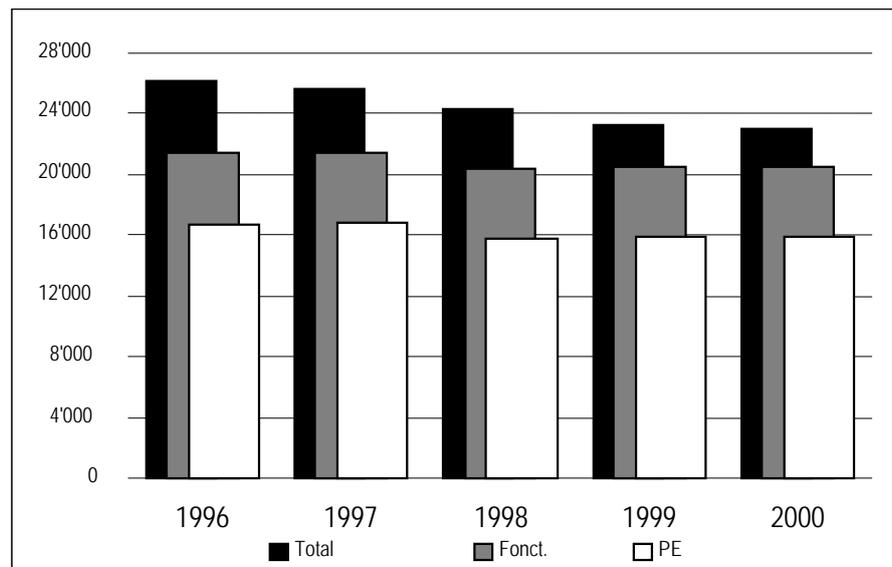
Source : SRED

Fonct. : Dépense unitaire de fonctionnement

PE : Dépense unitaire du personnel enseignant

Ainsi, et contrairement au cas de l'enseignement primaire, l'évolution de la dépense globale reflète assez fidèlement celle des autres catégories de dépenses. Aucune ne se distingue réellement par une variation atypique. L'intensité de la diminution est par contre plus marquée entre 1998 et 1999. Les dépenses du personnel enseignant contribuent largement à cette baisse pour cette période.

Pour sa part, la dépense unitaire de l'enseignement secondaire postobligatoire (formations à plein temps⁴) a vu son niveau décliner, plus nettement encore qu'au Cycle d'orientation (-12 %), tandis que les dépenses de fonctionnement et de personnel enseignant ont diminué moins fortement, soit une décroissance d'un peu moins de 5 %. Le GRAPHIQUE 40 synthétise ces données.

GRAPHIQUE 40 :**Evolution des dépenses unitaires de l'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POSTOBLIGATOIRE, formations plein temps, 1996-2000**

Source : SRED

Fonct. : Dépense unitaire de fonctionnement

PE : Dépense unitaire du personnel enseignant

⁴ Ne sont pas comprises les formations en emploi du CEPTA et les Cours professionnels commerciaux.

Comme dans le cas de l'enseignement primaire, ce sont les charges d'investissement (annualisées au travers des intérêts et amortissements) qui ont un rôle prédominant dans l'évolution de la dépense unitaire globale, puisqu'elles expliquent près des deux tiers de la variation totale entre 1996 et 2000, contre un quart pour les dépenses liées au personnel enseignant. Paradoxalement, les effectifs enregistrés accusent également une baisse (-8 %) pendant la période susmentionnée. En réalité, ces mouvements globaux cachent une diversité de situations spécifiques. Il est ainsi nécessaire de s'intéresser aux données par types d'écoles pour affiner l'analyse.

Entre 1997 et 1998, par exemple, la dépense unitaire en lien avec les charges du personnel enseignant a baissé de Frs 1'000.-, ce qui représente trois quarts de la réduction de la dépense totale. Ce résultat est à mettre en relation avec les chiffres de deux écoles : l'Ecole d'enseignement technique et l'Ecole des arts appliqués. Leur point commun est d'avoir connu une restructuration profonde lors de la création de la Haute école spécialisée, qui a conduit au transfert d'une partie des filières et degrés de l'ancienne Ecole d'ingénieurs et de l'Ecole des arts décoratifs. De 1997 à 1998, la dépense unitaire globale de ces deux établissements a fortement chuté : -19 % pour la première et -8 % pour la seconde.

Concernant les effectifs d'élèves, les variations sont également contrastées entre les types d'écoles. La création des filières HES est responsable de la « perte » d'effectifs des structures de l'enseignement secondaire postobligatoire, en particulier l'ancienne Ecole d'ingénieurs, mais également le récent transfert de l'Ecole supérieure des beaux-arts vers les écoles HES genevoises. Mouvement de baisse également pour les filières plein temps du CEPTA, tandis que les formations en emploi (apprentissage dual) affichent une recrudescence depuis 1996.

Le lecteur trouvera également les chiffres des dépenses unitaires de l'enseignement tertiaire (CEPSPE, HES et Université) et leur évolution dans le TABLEAU 27 en fin de ce document.

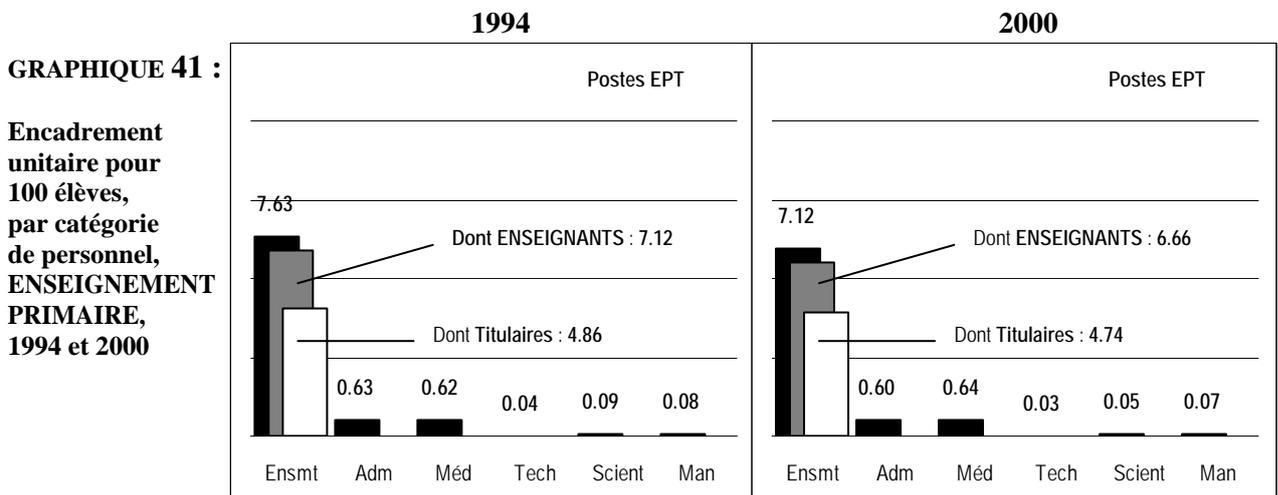


Encadrement unitaire

Il existe un lien conceptuel entre la notion de dépense unitaire et celle d'encadrement unitaire par élève ou étudiant. La première, comme on l'a déjà vu dans cette partie, exprime la consommation de ressources financières globales (ou selon la nature de dépense) par « unité produite », c'est-à-dire par élève ou étudiant. L'encadrement unitaire, pour sa part, traduit ce même rapport, mais le numérateur représente le nombre de postes en équivalents plein temps. Il s'agit de l'expression unitaire (en postes et non en francs) d'une partie des ressources allouées, plus spécifiquement des ressources humaines. L'encadrement unitaire est un indicateur partiel de la consommation de ressources, mais il reste intéressant en regard de l'importance des dépenses liées au personnel.

L'encadrement unitaire, comme la dépense unitaire, ne saurait refléter à lui seul l'efficacité, l'efficience ou la qualité de l'enseignement (cf. à ce sujet p. 37). Le ratio indique la « consommation » de ressources humaines d'un ordre d'enseignement ou d'une institution et doit être systématiquement mis en lien avec les objectifs pédagogiques, dont dépendent entre autres les plans d'études, les horaires respectifs des élèves/étudiants et du personnel, notamment enseignant, etc. Il n'est donc pas possible d'apprécier la gestion ou la qualité de l'enseignement sur la base du seul critère de l'encadrement unitaire. Par ailleurs, la notion d'encadrement unitaire ne doit pas être confondue avec la taille moyenne des classes ou des groupes d'enseignement. Elle exprime une donnée fictive de nature administrative et non pédagogique.

Les GRAPHIQUES 41 à 46 sont construits sur la base des *familles de fonctions*. Le groupe *Enseignement* inclut les enseignant-e-s, les cadres de l'enseignement et les autres fonctions éducatives. On trouvera en outre, pour chaque niveau d'enseignement, un tableau récapitulatif qui distingue les deux groupes de personnel : administratif et technique (y compris les cadres de l'enseignement et les autres fonctions éducatives) d'une part, enseignant d'autre part. Pour des informations méthodologiques détaillées, se reporter aux annexes.



ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	1994	2000
Personnel administratif et technique	1.97	1.86
Personnel enseignant	7.12	6.66
TOTAL	9.08	8.52

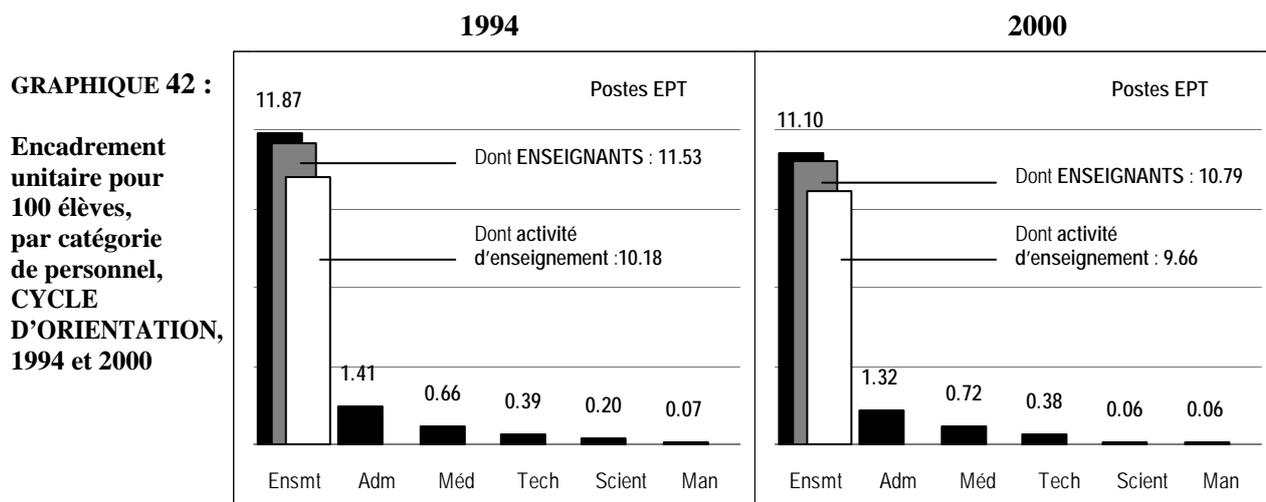
Légende :

Ensm : groupe enseignement (enseignants, cadres de l'enseignement, autres fonctions éducatives)
Adm : groupe Administration

Méd : groupe Médical et paramédical
Tech : groupe Technique
Scient : groupe Scientifique
Man : groupe Manuel

Entre 1994 et 2000, l'encadrement unitaire de *l'enseignement primaire* a diminué au total d'un demi-poste pour 100 élèves. La proportion est similaire en ce qui concerne le personnel de l'enseignement, et les enseignants au sens strict. La baisse de l'encadrement unitaire de l'enseignement primaire est à mettre en lien avec une diminution proportionnellement plus forte du nombre de postes des enseignants non titulaires (généralistes non titulaires, maîtres de disciplines spéciales, etc.).

Il y a eu baisse également dans l'enseignement secondaire (Cycle d'orientation et enseignement secondaire postobligatoire), comme nous le montrent les GRAPHIQUES 42 et 43.



CYCLE D'ORIENTATION	1994	2000
Personnel administratif et technique	3.07	2.86
Personnel enseignant	11.53	10.79
TOTAL	14.60	13.65

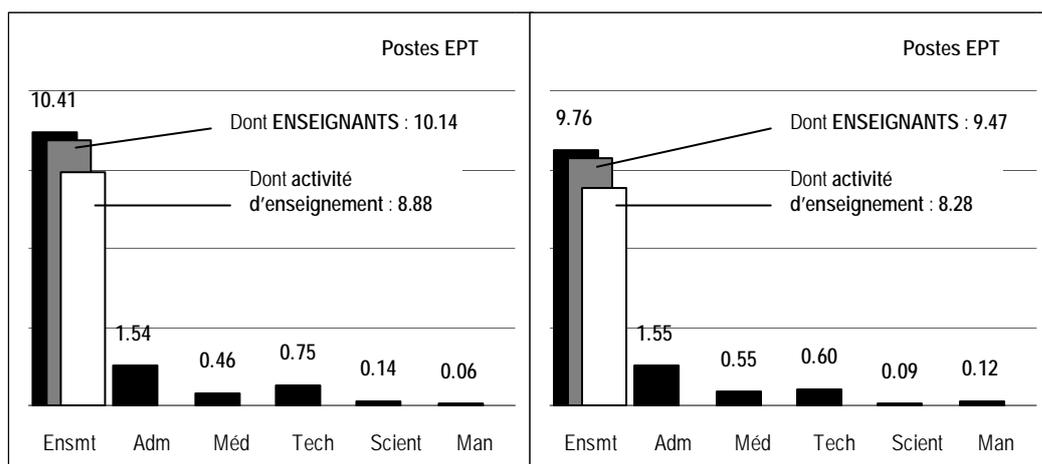
Au cours de la période d'analyse, le *Cycle d'orientation* a pratiquement perdu un poste pour 100 élèves, tous personnels confondus. En proportion, l'ordre de grandeur est très similaire à celui de l'enseignement primaire. Ce rapport est constant dans les différentes catégories du groupe « Enseignement »⁵ ; il est toutefois un peu moins élevé pour les activités d'enseignement au sens strict (en face à face).

L'encadrement unitaire dans l'enseignement secondaire est largement supérieur à celui du primaire. Il est important de rappeler à ce sujet la différence concernant la structure de l'horaire des enseignant-e-s, respectivement des élèves, dans chaque niveau d'enseignement. Dans l'enseignement primaire, le taux horaire hebdomadaire des élèves correspond à celui des maîtres-ses pour une activité à plein temps. Au niveau secondaire, le nombre de périodes d'enseignement hebdomadaires suivies par un-e élève est supérieur au taux horaire d'un-e enseignant-e (20 à 24 périodes pour un poste à plein temps). Cette organisation explique les chiffres plus élevés de l'encadrement unitaire dans l'enseignement secondaire.

⁵ La catégorie « Activité d'enseignement » correspond à une fraction du nombre total de postes enseignants. Il s'agit bien de postes, et non de personnes comme c'est le cas pour l'enseignement primaire (titulaires) ou pour l'Université (corps professoral).

GRAPHIQUE 43 :

Encadrement unitaire pour 100 élèves, par catégorie de personnel, ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POST-OBLIGATOIRE, 1994 et 2000



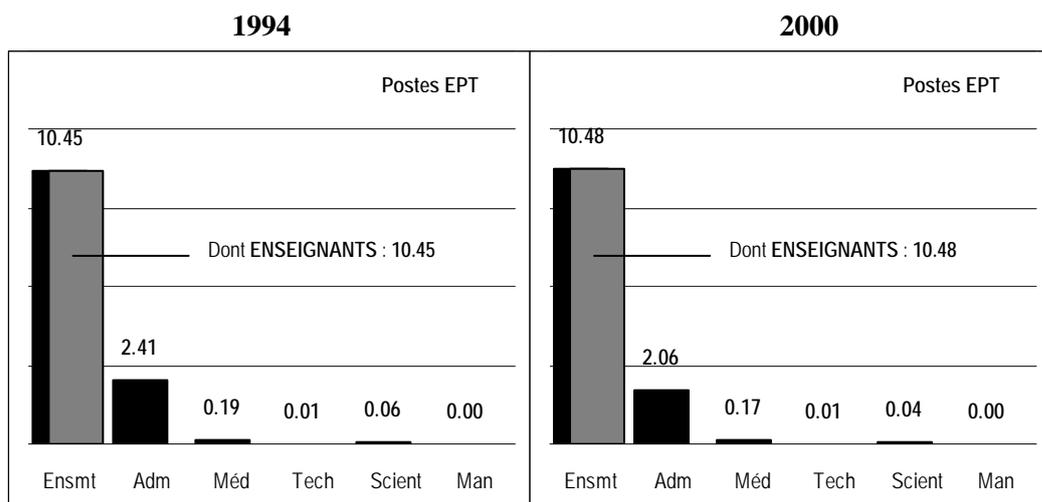
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POSTOBLIGATOIRE	1994	2000
Personnel administratif et technique	3.21	3.23
Personnel enseignant	10.14	9.47
TOTAL	13.36	12.69

L'encadrement unitaire de l'*enseignement secondaire postobligatoire* a lui aussi baissé de près de 5 % en six ans. La proportion est ici légèrement plus forte (6 %) pour le personnel de l'enseignement et les composantes de ce groupe (enseignants et activités d'enseignement au sens strict). Ainsi, et contrairement aux deux ordres d'enseignement précédents, la baisse est plus marquée pour le personnel enseignant.

Concernant le *CEPSPE*, l'encadrement unitaire du personnel enseignant est resté quasi identique. Ce résultat est dû à l'attribution de ressources d'enseignement supplémentaires pour compenser l'augmentation des effectifs d'étudiants.

GRAPHIQUE 44 :

Encadrement unitaire pour 100 étudiants, par catégorie de personnel, CEPSPE, 1994 et 2000

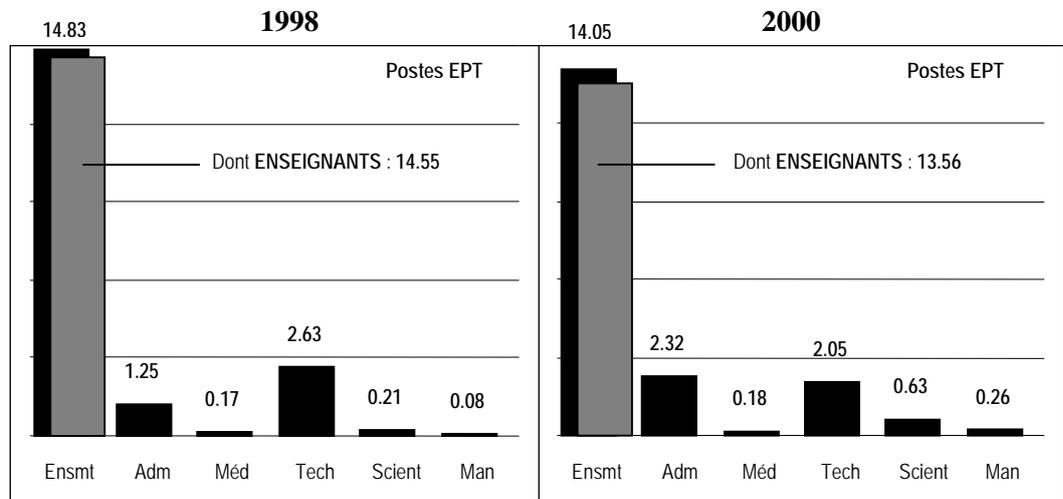


CEPSPE	1994	2000
Personnel administratif et technique	2.67	2.28
Personnel enseignant	10.45	10.48
TOTAL	13.12	12.76

D'un point de vue quantitatif, les institutions de l'enseignement tertiaire (*Hautes écoles spécialisées* et *Université*) bénéficient de ratios relativement élevés (tant pour le personnel enseignant qu'administratif), comme le montrent les GRAPHIQUES 45 et 46.

GRAPHIQUE 45 :

Encadrement unitaire pour 100 étudiants, par catégorie de personnel, HAUTES ECOLES SPECIALISEES, 1998 et 2000



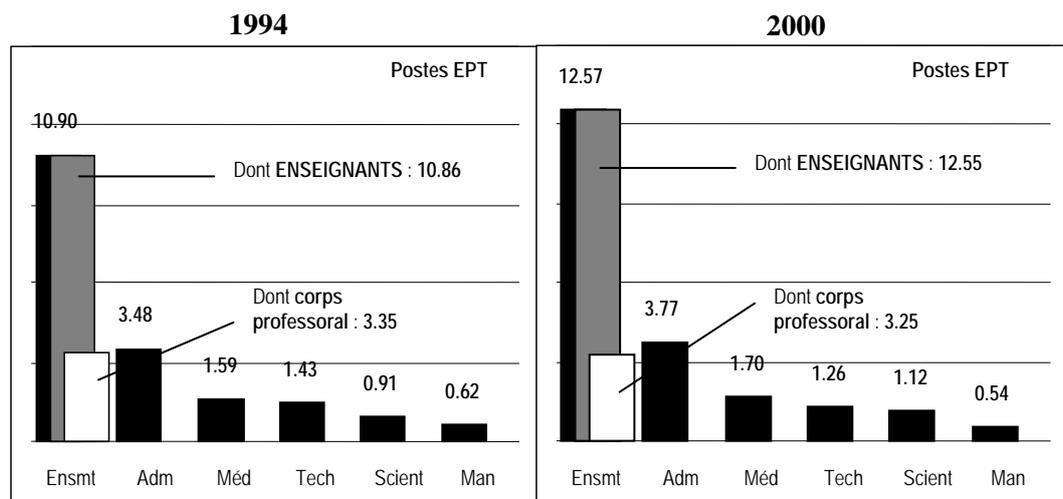
HAUTE ECOLE SPECIALISEE	1998	2000
Personnel administratif et technique	4.61	6.31
Personnel enseignant	14.55	13.56
TOTAL	19.16	19.87

En deux ans, les HES ont vu leur taux global s'accroître de près de 4%, mais l'encadrement unitaire du personnel enseignant s'est réduit d'un poste pour 100 étudiants. La « phase de croissance » des HES explique en partie les importants écarts visibles dans le GRAPHIQUE 45.

Enfin, l'encadrement unitaire d'enseignement de l'*Université* a progressé de 15 %, mais celui du corps professoral (cf. annexe pour la définition) a diminué de 3%. L'effort d'encadrement s'est donc réalisé grâce aux collaborateurs de l'enseignement, notamment les assistants.

GRAPHIQUE 46 :

Encadrement unitaire pour 100 étudiants, par catégorie de personnel, UNIVERSITE, 1994 et 2000



UNIVERSITE	1994	2000
Personnel administratif et technique	8.06	8.44
Personnel enseignant	10.86	12.55
TOTAL	18.92	20.99

Partie IV

RESSOURCES HUMAINES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT

Pour compléter les données de nature financière, et surtout pour tenter de comprendre dans quel sens évoluent les dépenses pour le personnel, il apparaît nécessaire de présenter des statistiques sur la démographie des enseignants, autant du point de vue des effectifs que de celui de l'âge. En effet, l'évolution de l'âge moyen et des pyramides d'âges nous renseigne indirectement sur l'ancienneté et sur le poids de celle-ci sur la masse salariale, mais surtout sur les mouvements du personnel, c'est-à-dire sur les départs et sur les besoins de remplacement.

Bien que ces informations ne sauraient suffire à anticiper sur les besoins précis en personnel – enseignant ou administratif et technique –, elles restent indispensables pour dégager des lignes de force, des tendances lourdes pour la gestion du personnel.



Personnel du DIP par tranche d'âges quinquennale : évolution 1994-2000

Globalement en 1994, on recensait 8'225 *enseignants* et 3'305 *administratifs et techniques* au sein du DIP, Université comprise.

A la fin de l'année 2000, les *enseignants* se trouvaient au nombre de 8'917 et l'effectif du *personnel administratif et technique* se montait à 3'401 personnes. L'augmentation sur l'ensemble de la période 1994-2000 représente 8.4 % pour le corps enseignant et 2.9 % pour le reste du personnel.

Les augmentations d'effectifs du personnel enseignant concernent tous les niveaux scolaires. Ces transformations ne se font pas sans mouvements importants au sein du corps enseignant ni sans changements dans la répartition des groupes d'âges. C'est ce dernier point que nous présentons pour chaque niveau scolaire.

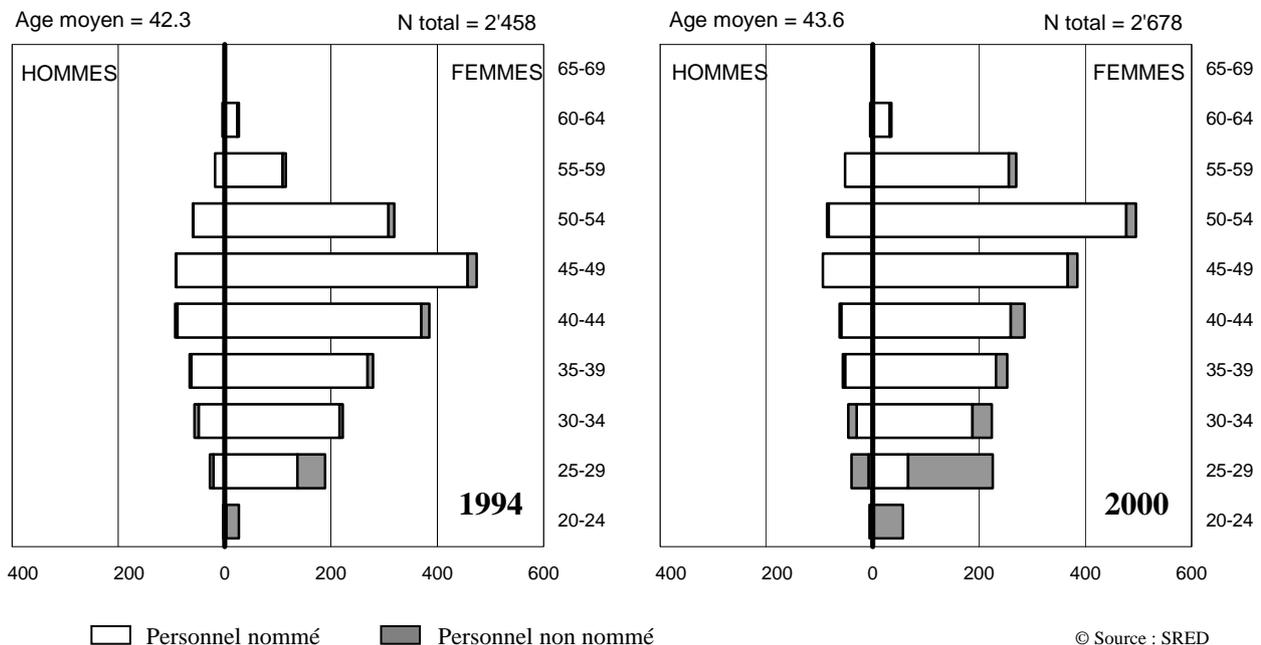
Les enseignants du primaire :

Nombreux départs en vue, augmentation du groupe « 20-29 ans »

Entre 1994 et 1999, l'âge moyen des enseignants du primaire augmente de 1.3 années. Elle a toutefois baissé de 0.5 années depuis 1998. Cela représente deux années successives de baisse, globalement pour le corps enseignant, après une période de vieillissement marqué.

Entre 1994 et 2000, le personnel de 50 ans et plus, hommes et femmes confondus, passe de 22.1 % à 35.2 % du total des enseignants du primaire. La proportion était de 34.9 % en 1999 et de 33.0 % en 1998. Ainsi, malgré une baisse sur l'âge moyen entre 1998 et 2000, le groupe des « 50 ans et plus » continue d'augmenter.

GRAPHIQUE 47 : ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE



L'évolution marquée que l'on observe entre 1994 et 2000 montre la proximité d'une importante vague de départs. Les personnes qui avaient 55 ans et plus en 1994 sont pour l'essentiel toutes sorties en 2000, mais on constate qu'elles représentent moins de la moitié de la tranche d'âges suivante et moins du tiers du groupe « 45-49 ans ». Cet ensemble qui, en l'an 2000 se retrouve dans les 50 ans et plus, comptabilise 943 personnes.

Le groupe des enseignants qui ont de moins de 30 ans en 2000, qui sont pour la plupart entrés entre les deux relevés, a progressé pour arriver à 329 individus (ils étaient 247 en 1994). Pour permettre le seul remplacement des départs en retraites, il faudrait pratiquement tripler ce chiffre dans les dix prochaines années. On sait par ailleurs que la majorité des départs récents ont lieu avant terme, ce qui presse encore les échéances.

L'augmentation du nombre de personnes non nommées est liée à la présence de jeunes enseignants ne remplissant pas les conditions d'engagement et devant compléter leur formation pour être nommés.

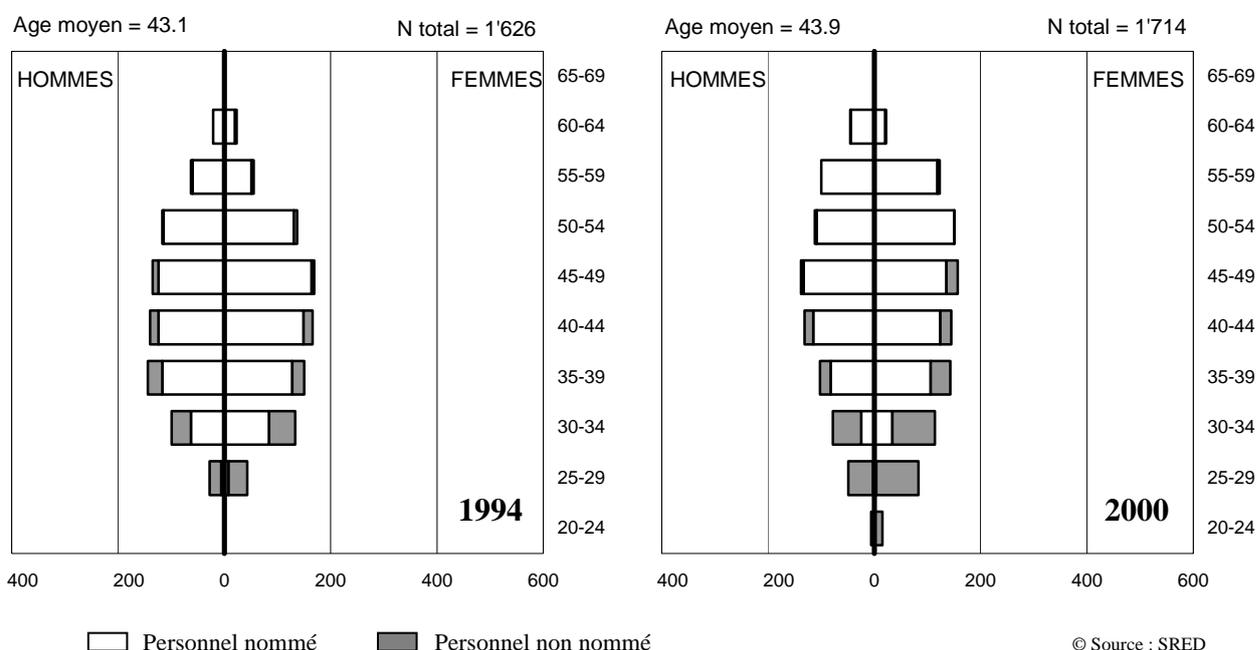
Les enseignants du Cycle d'orientation :

Le vieillissement du corps enseignant est freiné en 2000

L'augmentation de 0.8 années entre 1994 et 2000 cache un renversement de tendance. En effet, l'âge moyen qui était monté à 44.8 années en 1999 perd 0.9 année en 2000.

L'évolution au *Cycle d'orientation* n'est pas visible sur un seul groupe d'âges en particulier comme c'est le cas pour l'enseignement primaire, mais concerne l'ensemble de la pyramide. La réduction de l'âge moyen est rendue possible par un nombre important de départs prématurés, en même temps qu'une augmentation du groupe des enseignants de moins de 30 ans.

GRAPHIQUE 48 : ENSEIGNANTS DU CYCLE D'ORIENTATION



La proportion des enseignants non nommés a progressé la dernière année, en particulier chez les moins de 35 ans, ce qui correspond aux engagements de nouveaux enseignants. On remarque parmi ces derniers une proportion plus grande de jeunes femmes, ce qui augmente la proportion générale de femmes au sein du corps enseignant du Cycle d'orientation qui passe de 53.9 % en 1994 à 55.6 % en 2000.

Les enseignants du postobligatoire :

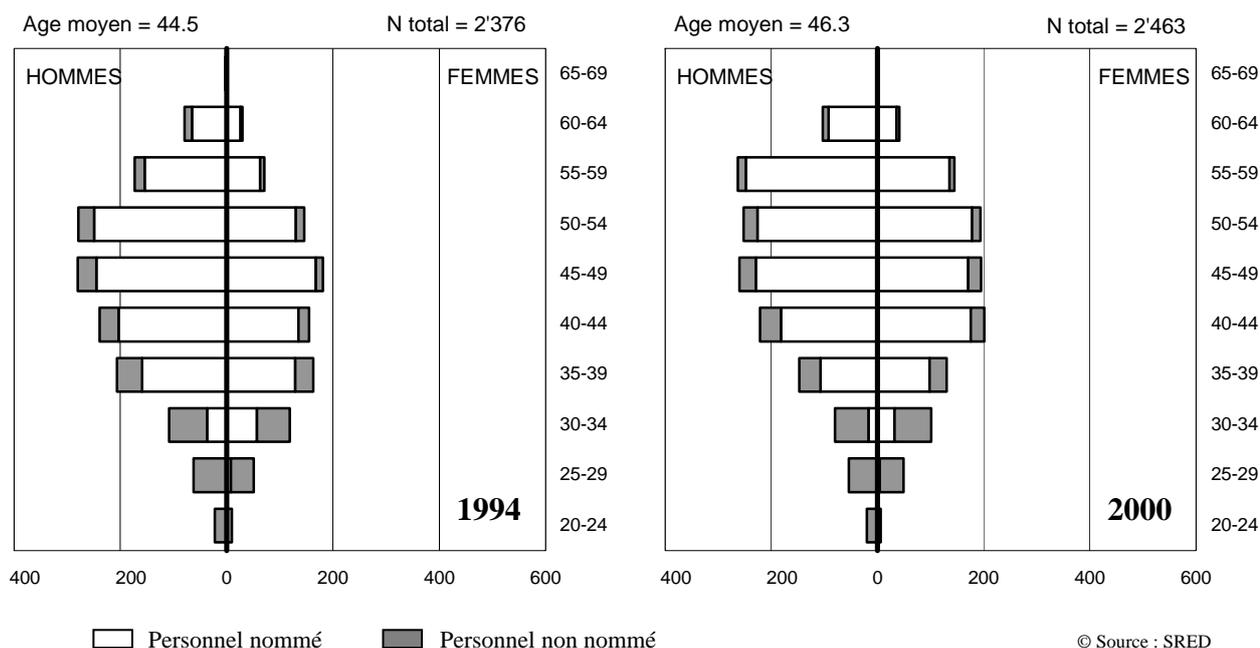
L'âge moyen augmente encore en 2000

Dans le GRAPHIQUE 49, on constate une augmentation de l'âge moyen de 1.8 ans sur 6 ans. La dernière période entre 1999 et 2000 voit encore cet âge moyen progresser de 0.1 année. L'inversion de tendance qui a eu lieu au Cycle d'orientation n'est pas intervenue au sein du corps enseignant de *l'enseignement secondaire postobligatoire*. La hausse n'est pas énorme mais elle traduit l'effet d'engagement d'enseignants relativement plus âgés que ce n'est le cas au secondaire obligatoire. Cette pratique est particulièrement visible pour les femmes (sur la

droite du GRAPHIQUE 49) dont les groupes d'âges entre 40 et 54 ans atteignent le seuil de 200 individus en 2000, ce qui n'est pas le cas des personnes de 35 à 49 ans en 1994. Ces engagements ont corrigé une pyramide des âges particulièrement en faveur des hommes en début de période mais, parallèlement, en dégageant les groupes en dessous de 40 ans.

La part des femmes au sein du corps enseignant passe de 39 % en 1994 à 43.1 % en 2000. Ce rééquilibrage, qui est particulièrement visible dans les tranches d'âges en dessous de 34 ans en 1994, concerne l'ensemble du personnel récemment engagé.

GRAPHIQUE 49 : ENSEIGNANTS DU POSTOBLIGATOIRE



Les groupes de 55 ans et plus, composés de 355 personnes en 1994, soit 14.9 % des enseignants en 1994, arrivent à 22.5 % du total six ans plus tard. Ce ne sont pas moins de 553 personnes qui arriveront en fin de carrière de manière normale d'ici 10 ans. La proportion de départs anticipés nous indique que ce chiffre sous-estime le nombre de départs réels.

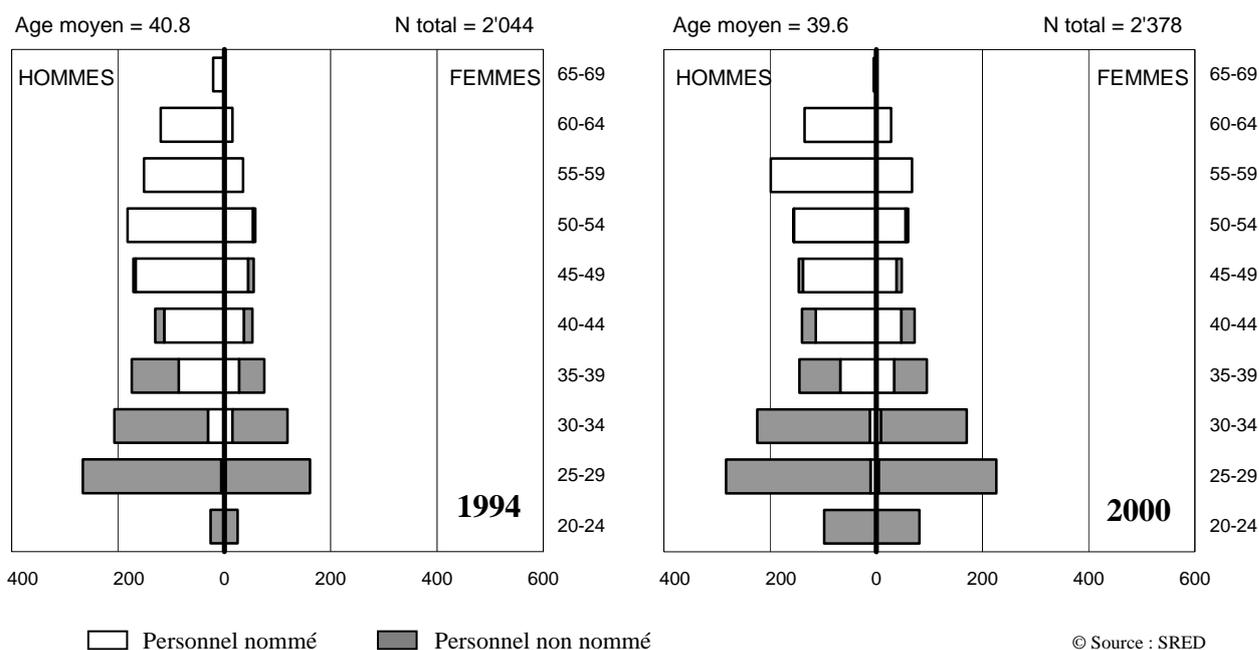
Les enseignants de l'Université¹ :

Evolution différente pour le corps professoral et pour le corps intermédiaire

Le phénomène est maintenant connu : la dissociation entre deux types de personnel, qui apparaît clairement sur le GRAPHIQUE 50, identifie le personnel nommé et le personnel non nommé. Ces deux groupes représentent assez typiquement le corps professoral et le corps intermédiaire, bien que la séparation entre les deux ne soit pas aussi évidente. Les statuts du personnel ne recourent en effet pas exactement la ligne « nommé/non nommé ». Une partie du personnel « non nommé » revient au corps professoral. Ce sont les « bandes » grises qui remontent le long des bords des barres blanches.

¹ Les définitions des différents types de personnel de l'Université se trouvent en annexe.

GRAPHIQUE 50 : ENSEIGNANTS DE L'UNIVERSITÉ



L'évolution des effectifs dans ces deux groupes de personnel, nommé et non nommé, est très différente. Le personnel nommé augmente de 13 personnes entre 1994 et 2000 (1.2 %), tandis que la progression du personnel non nommé est de 321 individus supplémentaires sur la même période (34.3 %). La part des enseignants non nommés passe ainsi de 45.8 % du total à 52.9 % en six ans.

La part des personnes non nommées *au sein du corps professoral* a pu augmenter pendant ce temps, ce qui fait que ces chiffres ne peuvent pas être plaqués directement sur le corps professoral et sur les collaborateurs de l'enseignement et de la recherche². Ils constituent pourtant une indication sur ces deux groupes d'enseignants dans la mesure où l'augmentation du personnel non nommé se produit essentiellement dans les groupes de moins de 35 ans. C'est d'ailleurs cette tendance qui permet l'abaissement de l'âge moyen des enseignants de l'Université d'environ 0.1 année entre 1999 et 2000, pour se situer à 39.6 ans.

Les enseignants *nommés* ayant 55 ans et plus représentaient 30.9 % en 1994, ils sont en 2000 38.7 %. On ne trouve pas de personnel *non nommé* au-dessus de 55 ans.

La différence entre nommés et non nommés ne concerne pas que l'âge moyen, mais aussi la répartition entre hommes et femmes. En 2000, on a une proportion de 25.2 % de femmes au sein du personnel nommé, tandis que parmi les enseignants non nommés, il se trouve 44.9 % de femmes. En 1994, les taux étaient respectivement de 20.8 % et 39.0 %. La progression du taux de féminisation de l'emploi est ainsi plus forte dans le personnel nommé, avec 21.1 % en six ans, que du côté des non nommés qui voient la proportion des femmes augmenter 15.1 %.



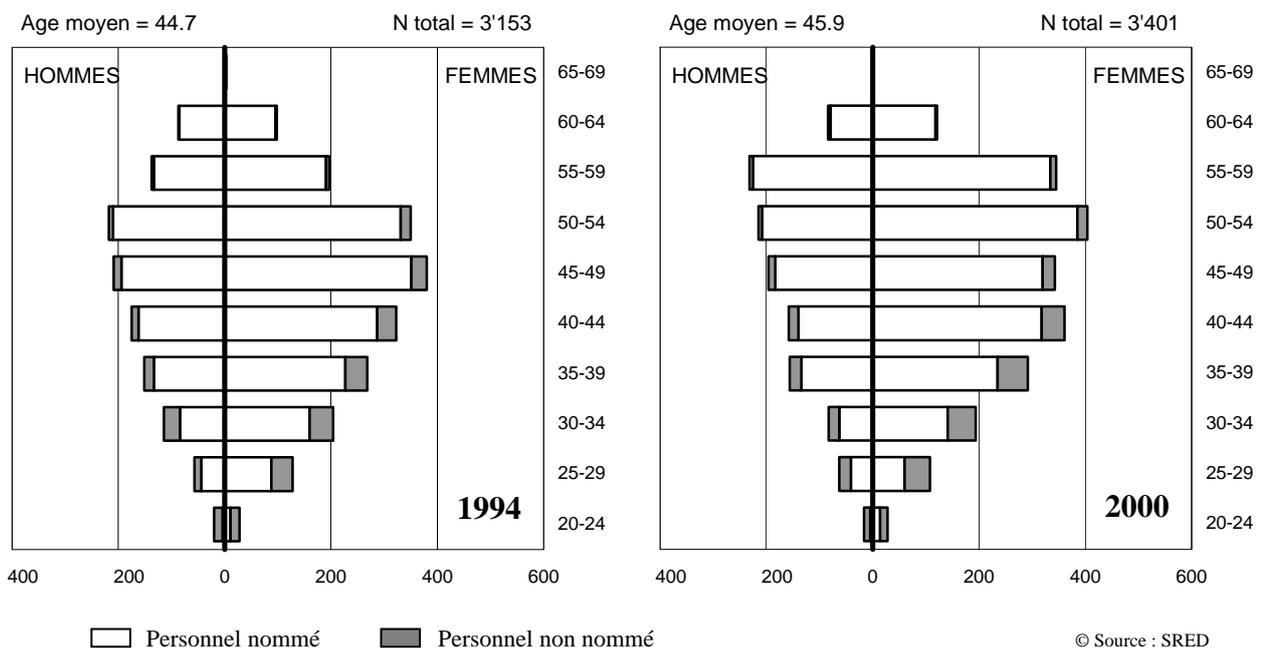
² Voir composition exacte dans les annexes.

Le personnel administratif et technique, tous niveaux confondus :

Les « 50-54 ans » devient largement le groupe le plus important

Avec 0.1 année supplémentaire, gagnée entre 1999 et 2000, l'âge moyen du personnel administratif et technique continue la progression qui dure depuis au moins six ans, quoiqu'en moindre mesure. Ce vieillissement est bien visible au travers des groupes d'âges. Le personnel de 55 ans et plus rassemble 783 personnes en 2000, ce qui constitue 23.0 % de l'ensemble. En 1994, cette tranche d'âge représentait 523 personnes, soit 16.6 %.

GRAPHIQUE 51 : ENSEMBLE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE



Dans le GRAPHIQUE 51, on remarque que la hausse de l'âge moyen est redevable en partie au passage du principal groupe de 1994, la tranche « 45-49 ans », dans la catégorie supérieure, mais aussi par l'augmentation de cette dernière par des engagements en cours de période. Les entrées ont lieu dans tous les groupes d'âges et se traduisent par un certain nombre de personnes non nommées (en grisé dans le graphique).

Parallèlement, les personnes de moins de 35 ans ne représentent plus que 14.5 % en 2000 (493 individus), alors qu'elles étaient encore 17.5 % en 1994 (551 individus).

L'embauche de personnel administratif et technique entre 1994 et 2000 est allé davantage pour du personnel féminin, puisque la part des femmes passe de 62.9 % à 64.6 % entre ces deux années. Un autre phénomène est probablement en cause dans la mesure où la proportion d'hommes est plus importante dans les groupes d'âges plus élevés (en 1994, 37.9 % d'hommes et 32.7 % de femmes ont 50 ans et plus; en 2000, ces taux sont passés à 44.1 % pour les hommes et 39.6 % pour les femmes). Les départs masculins sont aussi, proportionnellement, plus nombreux.



TABLEAUX

Tableau 1: Charges et revenus du DIP (avec OOF et Lullier), en milliers de francs courants

CHARGES ET REVENUS	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
30 Charges de personnel	1'189'557	1'178'459	1'162'554	1'170'467	882'373	895'442	892'835	869'461	864'196
31 Biens & services	53'559	47'576	49'720	45'833	44'777	30'238	41'718	40'587	40'216
32 Intérêts passifs					34'000	32'270	30'339	26'382	18'608
33 Amortissements	74'706	72'321	71'862	69'617	66'280	63'045	86'658	53'069	51'718
35 Dédommagements à des collectivités publiques	2'223	933	1'201	1'747	1'904	2'064	2'149	2'240	2'602
36 Subventions accordées	207'763	210'137	218'723	221'914	416'685	431'023	431'439	456'406	460'660
37 Subventions redistribuées	1'323	3'476	4'584	2'582				373	1'192
39 Imputations internes									
<i>Frais de bâtiment</i>	65'106	61'592	60'949	64'453	63'129	64'385	63'213	64'414	67'218
<i>Intérêts sur investissement</i>	37'905	37'730	36'944	36'334					
<i>Autres prestations de service</i>				156	529	333	433	466	587
3 Total des charges	1'632'141	1'612'224	1'606'537	1'613'102	1'509'677	1'518'801	1'548'785	1'513'398	1'526'996
42 Revenus des biens	31	34	35	33	26	18	17	31	21
43 Recettes diverses	28'645	23'798	21'746	30'836	23'744	20'287	33'311	30'887	30'514
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'896	1'867	804	1'084	1'146	1'420	1'440	5'816	7'340
46 Subventions acquises	124'303	131'799	131'942	138'447	45'895	48'620	50'515	39'955	38'064
47 Subventions à redistribuer	1'323	3'476	4'584	2'582				373	1'192
49 Imputations internes									
<i>Revenus de bâtiment</i>	5'686	7'066	6'386	3'536	2'729	3'150	3'253	3'236	1'686
<i>Autres prestations de service</i>				83	90	75	75		
4 Total des revenus	161'883	168'041	165'496	176'600	73'630	73'570	88'611	80'298	78'818
Coûts nets	1'470'258	1'444'183	1'441'040	1'436'502	1'436'048	1'445'230	1'460'173	1'433'100	1'448'178

© Service de la recherche en éducation, Genève

Tableau 2: Charges et revenus du DIP après consolidation (Université et HES), en milliers de francs courants

CHARGES ET REVENUS	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Charges de personnel	1'189'557	1'178'459	1'162'554	1'170'467	1'174'406	1'193'987	1'191'453	1'206'404	1'227'930
Biens & services	75'230	78'163	79'048	73'243	74'768	67'651	69'873	73'542	67'959
Intérêts	37'905	37'730	36'944	36'334	34'000	32'270	30'339	26'382	18'608
Amortissements	74'706	72'321	71'862	69'617	66'345	63'292	87'241	53'273	51'842
Dédommagements à des collectivités publiques	2'223	933	1'201	1'747	1'904	2'064	2'149	2'240	2'602
Subventions accordées	186'092	179'550	189'394	194'504	197'080	202'418	210'266	208'436	223'808
Subventions redistribuées	1'323	3'476	4'584	2'582	3'965	3'715	3'306	3'690	4'094
Frais de bâtiment et autres	65'106	61'592	60'949	64'608	63'658	64'718	61'715	64'880	65'771
Total des charges	1'632'141	1'612'224	1'606'537	1'613'102	1'616'127	1'630'115	1'656'343	1'638'846	1'662'613
Recettes et revenus divers	28'676	23'832	21'781	30'869	39'494	34'182	47'681	45'163	45'637
Dédommagements de collectivités publiques	1'896	1'867	804	1'084	1'146	1'420	1'440	5'816	7'340
Subventions acquises	124'303	131'799	131'942	138'447	138'656	142'126	145'154	149'782	152'518
Subventions à redistribuer	1'323	3'476	4'584	2'582	3'965	3'715	3'306	3'690	4'094
Revenus de bâtiment et autres	5'686	7'066	6'386	3'618	2'819	3'225	2'462	3'236	1'483
Total des revenus	161'883	168'041	165'496	176'600	186'080	184'667	200'043	207'687	211'072
Coûts nets	1'470'258	1'444'183	1'441'040	1'436'502	1'430'047	1'445'448	1'456'300	1'431'160	1'451'541

© Service de la recherche en éducation, Genève

Tableau 3: Charges et revenus du DIP, en milliers de francs constants (valeur 2000)

CHARGES ET REVENUS	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Charges de personnel	1'335'129	1'272'900	1'238'459	1'223'347	1'218'427	1'230'505	1'218'979	1'224'575	1'227'930
Biens & services	84'436	84'427	84'209	76'552	77'570	69'720	71'488	74'649	67'959
Intérêts	42'544	40'754	39'356	37'976	35'274	33'257	31'040	26'779	18'608
Amortissements	83'848	78'117	76'554	72'762	68'832	65'228	89'257	54'075	51'842
Dédommagements à des collectivités publiques	2'495	1'007	1'280	1'826	1'976	2'127	2'198	2'274	2'602
Subventions accordées	208'865	193'939	201'760	203'292	204'467	208'609	215'124	211'575	223'808
Subventions redistribuées	1'484	3'754	4'883	2'698	4'114	3'828	3'382	3'745	4'094
Frais de bâtiment et autres	73'073	66'528	64'929	67'527	66'044	66'698	63'141	65'857	65'771
Total des charges	1'831'874	1'741'426	1'711'431	1'685'980	1'676'704	1'679'973	1'694'608	1'663'531	1'662'613
Recettes et revenus divers	32'185	25'742	23'203	32'264	40'974	35'228	48'782	45'844	45'637
Dédommagements de collectivités publiques	2'128	2'017	856	1'133	1'189	1'464	1'473	5'903	7'340
Subventions acquises	139'514	142'361	140'556	144'702	143'853	146'473	148'507	152'038	152'518
Subventions à redistribuer	1'484	3'754	4'883	2'698	4'114	3'828	3'382	3'745	4'094
Revenus de bâtiment et autres	6'382	7'633	6'803	3'782	2'925	3'323	2'519	3'284	1'483
Total des revenus	181'694	181'507	176'302	184'579	193'054	190'315	204'664	210'815	211'072
Coûts nets	1'650'181	1'559'919	1'535'129	1'501'401	1'483'650	1'489'657	1'489'944	1'452'716	1'451'541

© Service de la recherche en éducation, Genève

Tableau 4: Charges et revenus du DIP par indice (1992 = 100), en valeur constante

CHARGES ET REVENUS	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Charges de personnel	100	95	93	92	91	92	91	92	92
Biens & services	100	100	100	91	92	83	85	88	80
Intérêts	100	96	93	89	83	78	73	63	44
Amortissements	100	93	91	87	82	78	106	64	62
Dédommagements à des collectivités publiques	100	40	51	73	79	85	88	91	104
Subventions accordées	100	93	97	97	98	100	103	101	107
Subventions redistribuées	100	253	329	182	277	258	228	252	276
Frais de bâtiment et autres	100	91	89	92	90	91	86	90	90
Total des charges	100	95	93	92	92	92	93	91	91
Recettes et revenus divers	100	80	72	100	127	109	152	142	142
Dédommagements de collectivités publiques	100	95	40	53	56	69	69	277	345
Subventions acquises	100	102	101	104	103	105	106	109	109
Subventions à redistribuer	100	253	329	182	277	258	228	252	276
Revenus de bâtiment et autres	100	120	107	59	46	52	39	51	23
Total des revenus	100	100	97	102	106	105	113	116	116
Coûts nets	100	95	93	91	90	90	90	88	88

© Service de la recherche en éducation, Genève

Tableau 5 : Charges et revenus par unité budgétaire, en 2000 (après intégration complète de l'Université et des HES)

Résultats au 31 mars 2001 (après bouclierement) sans les reports

No rubrique	SGX		EP		CO		PO		UNI		OJ		CEPSPE		OOPF		HES		DIP		
	milliers de Frs	% du total																			
CHARGES																					
Nature des charges et revenus																					
30	17'554	1%	306'283	25%	195'013	16%	273'666	22%	310'529	25%	61'914	5%	11'233	1%	18'533	2%	33'206	3%	1'227'930	100%	
31	1'442	2%	8'336	12%	6'829	10%	10'584	16%	27'923	41%	8'657	13%	1'135	2%	2'866	4%	186	0%	67'959	100%	
32	564	3%	1'200	6%	3'144	17%	7'333	39%	5'570	30%	382	2%	2	0%	413	2%			18'608	100%	
33	1'133	2%	16'865	35%	4'142	8%	13'493	26%	10'456	20%	5'310	10%	9	0%	434	1%			51'842	100%	
35							352	14%					1'075	41%	1'175	45%			2'602	100%	
COLLECTIVITES PUBLIQUES																					
36	115'296	52%	13'520	6%	265	0%	12'045	5%	17'146	8%	45'286	20%	997	0%	7'775	3%	11'479	5%	223'808	100%	
37	999	24%							2'902		193	5%							4'094	100%	
39 IMPUTATIONS INTERNES																					
391	1'148	2%	1'141	2%	10'984	17%	17'501	27%	24'308	37%	5'584	9%	526	1%	536	1%	4'034	6%	65'771	100%	
392	1'115	2%	1'138	2%	10'967	17%	17'496	27%	24'308	37%	5'066	8%	525	1%	536	1%	4'034	6%	65'184	100%	
397	34	6%	2	0%	17	3%	5	1%			528	90%	1	0%					587	100%	
397 AUTRES PRESTAT. DE SERVICE																					
3	138'137	8%	347'344	21%	220'378	13%	334'973	20%	398'834	24%	127'336	8%	14'977	1%	31'730	2%	48'904	3%	1'662'613	100%	
REVENUS																					
42 REVENUS DES BIENS																					
43	19	5%	0	0%	0	0%	0	0%	335	94%	2	0%	0	0%	0	0%			357	100%	
43	7'578	17%	2'779	6%	1'672	4%	4'993	11%	14'766	33%	11'640	26%	639	1%	1'213	3%	-95	0%	45'185	100%	
45 DEDOMMAGEMENTS DE																					
COLLECTIVITES PUBLIQUES																					
46	275	4%	501	7%	121	2%	3'453	47%			40	1%	2'179	30%	771	11%			7'340	100%	
46	4'943	3%	298	0%			12'276	8%	95'061	62%	18'985	12%	271	0%	1'292	1%	19'546	13%	152'670	100%	
47	999	24%							2'902	71%	193	5%							4'094	100%	
47 SUBVENTIONS A REDISTRIBUER																					
49 IMPUTATIONS INTERNES																					
491	19	1%	36	2%	363	24%	403	27%	304	20%	301	20%	44	3%	77	5%	-64	-4%	1'483	100%	
491	19	1%	36	2%	363	24%	403	27%	304	20%	301	20%	44	3%	77	5%	-64	-4%	1'483	100%	
497 AUTRES PRESTAT. DE SERVICE																					
4	13'833	7%	3'614	2%	2'156	1%	21'125	10%	113'368	54%	31'162	15%	3'133	1%	3'352	2%	19'387	9%	211'130	100%	

Tableau 6 : Structure des dépenses en personnel 1992-2000
en milliers de francs constants (valeur 2000)

	1992	1996	1997	1998	1999	2000	% du tot.
SERVICES GENERAUX	17'635	15'893	16'664	15'222	16'157	17'554	100.0%
Personnel adm. & techn.	15'002	13'166	13'737	12'697	13'441	14'537	82.8%
Personnel enseignant	0	0	0	0	0	0	0.0%
Assurances et charges sociales	2'625	2'667	2'846	2'483	2'680	2'990	17.0%
Prestations diverses	8	60	81	42	35	27	0.2%
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	344'998	305'973	310'381	307'589	306'655	306'283	100.0%
Personnel adm. & techn.	20'429	19'351	18'944	19'060	18'723	18'992	6.2%
Personnel enseignant	274'973	237'237	240'400	239'312	239'136	238'373	77.8%
Assurances et charges sociales	49'506	49'307	50'967	49'140	48'735	48'865	16.0%
Prestations diverses	90	78	69	77	61	53	0.0%
CYCLE D'ORIENTATION	218'331	202'433	203'324	200'843	196'961	195'013	100.0%
Personnel adm. & techn.	20'429	18'727	18'454	17'992	17'128	17'295	8.9%
Personnel enseignant	165'971	150'605	151'003	150'090	147'783	145'694	74.7%
Assurances et charges sociales	31'886	33'058	33'819	32'701	32'023	31'998	16.4%
Prestations diverses	45	43	48	60	26	26	0.0%
ENSEIGN. POSTOBLIGATOIRE	327'384	303'135	305'440	304'034	304'503	273'666	100.0%
Personnel adm. & techn.	45'824	43'402	45'165	36'962	38'256	32'111	11.7%
Personnel enseignant	239'568	216'691	216'822	217'656	216'707	196'573	71.8%
Assurances et charges sociales	49'180	50'652	52'151	49'229	49'325	44'829	16.4%
Prestations diverses	171	162	177	188	216	152	0.1%
OFFICE DE LA JEUNESSE	62'275	60'158	59'330	58'040	60'835	61'914	100.0%
Personnel adm. & techn.	53'121	50'261	49'335	48'627	50'892	51'658	83.4%
Personnel enseignant	0	0	0	0	0	0	0.0%
Assurances et charges sociales	9'095	9'844	9'953	9'371	9'907	10'191	16.5%
Prestations diverses	59	54	42	42	36	66	0.1%
CEPSPE	9'948	9'664	9'654	9'864	10'170	11'233	100.0%
Personnel adm. & techn.	1'061	1'189	1'100	1'113	1'117	1'111	9.9%
Personnel enseignant	7'425	6'861	6'906	7'122	7'361	8'008	71.3%
Assurances et charges sociales	1'443	1'594	1'623	1'593	1'646	2'075	18.5%
Prestations diverses	19	21	24	35	46	39	0.3%
OOF	20'477	18'193	18'037	17'870	18'359	18'533	100.0%
Personnel adm. & techn.	17'419	15'256	15'092	15'044	15'396	15'555	83.9%
Personnel enseignant	0	0	0	0	0	0	0.0%
Assurances et charges sociales	3'057	2'920	2'930	2'807	2'946	2'962	16.0%
Prestations diverses	0	17	16	19	16	15	0.1%
TOTAL DIP	1'001'047	915'448	922'830	913'462	913'639	884'196	100.0%
Personnel adm. & techn.	167'014	154'851	154'392	151'495	154'953	151'259	17.1%
Personnel enseignant	687'936	611'392	615'131	614'180	610'987	588'648	66.6%
Assurances et charges sociales	145'706	148'769	152'849	147'325	147'262	143'911	16.3%
Prestations diverses	392	435	458	462	437	378	0.0%
HAUTES ECOLES SPECIALISEES	///	///	///	///	///	33'206	100.0%
Personnel adm. & techn.						7'606	22.9%
Personnel enseignant						20'205	60.8%
Assurances et charges sociales						5'381	16.2%
Prestations diverses						14	0.0%
UNIVERSITE	336'407	302'979	307'676	305'517	310'936	310'529	100.0%
Personnel adm. & techn.	101'123	90'762	90'802	91'442	92'065	92'862	29.9%
Personnel enseignant	184'232	160'923	163'529	162'295	166'171	164'442	53.0%
Assurances et charges sociales	50'976	51'212	53'229	51'670	52'418	52'735	17.0%
Prestations diverses	76	82	116	110	281	489	0.2%

Tableau 7: Structure des charges sociales, en 2000

Type de charge sociale	Part employé	Part employeur	Remarques
AVS/AI/APG	5.05%	5.05%	
AVS frais de gestion	-	0.13%	
Cotisations assur. chômage			
° Jusqu'au plafond de F 106'800/an	1.50%	1.50%	
° Part entre F 106'800 et F 267'000/an	1.00%	1.00%	
Allocations familiales	-	2.20%	
Caisses de pensions			
° CIA sur salaire assuré	8.00%	16.00%	plafond à F 190'933
° LPP sur salaire assuré	8.00%	16.00%	minimum F 2'060/mois
Assurance-maladie complémentaire	0.10%	-	
Assurance-accidents			
° Accidents non-professionnels privé	1.40%	-	plafond F 106'800/an
° Accidents professionnels	-	0.20%	
Fonds de formation professionnelle	-	F 20.-	par an
Fonds d'entraide			
° pour les groupes B et C de la CIA	F 15.-	-	par an
° pour les groupes E et D de la CIA	F 5.-	-	par an
Assurance-maladie	-	F 30.-	par mois

Tableau 8 : Traitements salariaux mensuels bruts moyens par classes de traitement, en 2000

Classes de traitement	DIP			ENSEIGNANTS			AUTRES FONCTIONS			
	TOTAL			TOTAL			TOTAL			
	postes	traitement moyen par poste	DONT FEMMES postes	postes	traitement moyen par poste	DONT FEMMES postes	postes	traitement moyen par poste	DONT FEMMES postes	
non-classés										
4	1.2	2'712	1.0	0.2	3'982		1.0	2'500		2'500
5	27.1	4'604	24.1				27.1	4'604		4'628
6	24.4	4'182	16.9				24.4	4'182		4'390
7	35.9	4'808	29.0				35.9	4'808		4'821
8	125.4	4'745	88.9	35.1	4'158	15.6	90.3	4'973	73.3	4'970
9	631.9	4'901	299.9	569.2	4'850	264.6	62.7	5'365	35.3	5'386
10	407.5	5'547	267.4	121.1	5'302	54.4	286.4	5'651	213.0	5'657
11	131.7	5'870	80.2				131.7	5'870	80.2	5'862
12	529.7	6'346	302.4	0.3	4'570		529.4	6'348	302.4	6'276
13	282.3	6'540	209.3	18.9	4'798	17.9	263.4	6'665	191.4	6'689
14	425.3	6'718	286.2	49.2	4'993	38.9	376.1	6'943	247.4	6'927
15	412.8	6'774	289.1	296.1	6'587	220.9	116.7	7'249	68.2	7'141
16	130.3	7'211	51.2	79.0	7'038	29.5	51.3	7'477	21.7	7'478
17	2'096.3	7'752	1'689.6	2'023.5	7'761	1'657.8	72.7	7'485	31.8	7'316
18	326.8	7'697	118.7	261.1	7'653	89.1	65.7	7'873	29.6	7'821
19	182.8	8'255	98.1	33.0	7'288	16.1	149.8	8'468	82.0	8'359
20	91.7	8'804	40.7	39.3	8'789	23.4	52.5	8'815	17.2	8'771
21	2'947.9	9'452	1'306.4	2'847.7	9'451	1'255.1	100.2	9'464	51.3	9'436
22	55.3	9'613	23.4	9.1	9'549	5.2	46.2	9'625	18.2	9'596
23	59.9	9'930	29.8	11.1	9'537	2.0	48.8	10'020	27.8	9'797
24	305.5	10'553	75.2	237.5	10'398	48.3	68.0	11'093	26.9	11'142
25	16.8	11'149	5.1	36.9	11'622	7.8	16.8	11'149	5.1	10'831
26	47.0	11'726	12.2	8.4	13'017	1.8	10.1	12'108	4.4	11'669
27	61.1	12'039	12.8	266.7	14'902	27.9	61.1	12'039	12.8	11'734
28	17.1	13'074	2.8	8.4	13'017	1.8	8.8	13'129	1.0	12'507
29	9.0	13'622	2.0				9.0	13'622	2.0	13'462
30 et +	268.7	14'913	28.9				2.0	16'340	1.0	17'264
TOTAL	9'651.2	8'087	5'391.0	6'943.4	8'464	3'776.2	2'707.8	7'119	1'614.7	6'776

Tableau 9 : Personnes occupées par classes de traitement, en 2000

Classes de traitement	DIP				ENSEIGNANTS				AUTRES FONCTIONS			
	TOTAL		DONT FEMMES		TOTAL		DONT FEMMES		TOTAL		DONT FEMMES	
	personnes	% cum.	personnes	% femmes	personnes	% cum.	personnes	% femmes	personnes	% cum.	personnes	% femmes
non-classés	2	0.0	1	50 %	1	0.0			1	0.0	1	100 %
4	51	0.4	46	90 %		0.0			51	1.5	46	90 %
5	35	0.7	26	74 %		0.0			35	2.5	26	74 %
6	57	1.2	43	75 %		0.0			57	4.2	43	75 %
7	277	3.4	170	61 %	153	1.7	67	44 %	124	7.8	103	83 %
8	921	10.8	430	47 %	840	11.1	383	46 %	81	10.2	47	58 %
9	524	15.1	369	70 %	133	12.6	62	47 %	391	21.6	307	79 %
10	174	16.5	116	67 %		12.6			174	26.7	116	67 %
11	655	21.7	408	62 %	1	12.6			654	45.8	408	62 %
12	371	24.7	293	79 %	29	12.9	28	97 %	342	55.8	265	77 %
13	532	29.0	378	71 %	62	13.6	48	77 %	470	69.5	330	70 %
14	509	33.1	371	73 %	380	17.8	291	77 %	129	73.2	80	62 %
15	171	34.5	79	46 %	110	19.0	49	45 %	61	75.0	30	49 %
16	2'389	53.8	1'951	82 %	2'302	44.7	1'909	83 %	87	77.6	42	48 %
17	398	57.0	149	37 %	324	48.3	114	35 %	74	79.7	35	47 %
18	274	59.2	163	59 %	72	49.1	37	51 %	202	85.6	126	62 %
19	110	60.1	54	49 %	49	49.6	31	63 %	61	87.4	23	38 %
20	3'843	91.1	1'836	48 %	3'717	91.1	1'766	48 %	126	91.1	70	56 %
21	64	91.6	27	42 %	10	91.2	6	60 %	54	92.6	21	39 %
22	68	92.1	35	51 %	12	91.3	2	17 %	56	94.3	33	59 %
23	501	96.2	130	26 %	417	96.0	92	22 %	84	96.7	38	45 %
24	19	96.3	6	32 %		96.0			19	97.3	6	32 %
25	67	96.9	14	21 %	56	96.6	9	16 %	11	97.6	5	45 %
26	62	97.4	13	21 %		96.6			62	99.4	13	21 %
27	19	97.5	4	21 %	10	96.7	3	30 %	9	99.7	1	11 %
28	9	97.6	2	22 %		96.7			9	99.9	2	22 %
30 et +	299	100.0	32	11 %	297	100.0	31	10 %	2	100.0	1	50 %
TOTAL	12'401	100.0	7'146	58 %	8'975	100.0	4'928	55 %	3'426	100.0	2'218	65 %

Tableau 10 : Postes occupés par classes de traitement, en 2000

Classes de traitement	DIP						ENSEIGNANTS						AUTRES FONCTIONS					
	TOTAL		DONT FEMMES		TOTAL		DONT FEMMES		TOTAL		DONT FEMMES		TOTAL		DONT FEMMES			
	postes	% cum.	postes	% cum.	% femmes	postes	% cum.	postes	% cum.	% femmes	postes	% cum.	postes	% cum.	% femmes			
non-classés	1.2	0.0	1.0	0.0	85 %	0.2	0.0	0.0	0.0			1.0	0.0	1.0	0.1	100 %		
4	27.1	0.3	24.1	0.5	89 %	0.0	0.0	0.0	0.0			27.1	1.0	24.1	1.6	89 %		
5	24.4	0.5	16.9	0.8	69 %	0.0	0.0	0.0	0.0			24.4	1.9	16.9	2.6	69 %		
6	35.9	0.9	29.0	1.3	81 %	0.0	0.0	0.0	0.0			35.9	3.3	29.0	4.4	81 %		
7	125.4	2.2	88.9	3.0	71 %	35.1	0.5	15.6	0.4	44 %		90.3	6.6	73.3	8.9	81 %		
8	631.9	8.8	299.9	8.5	47 %	569.2	8.7	264.6	7.4	46 %		62.7	8.9	35.3	11.1	56 %		
9	407.5	13.0	267.4	13.5	66 %	121.1	10.5	54.4	8.9	45 %		286.4	19.5	213.0	24.3	74 %		
10	131.7	14.4	80.2	15.0	61 %	10.5	10.5	8.9	8.9			131.7	24.4	80.2	29.3	61 %		
11	529.7	19.8	302.4	20.6	57 %	0.3	10.5	8.9	8.9			529.4	43.9	302.4	48.0	57 %		
12	282.3	22.8	209.3	24.5	74 %	18.9	10.7	17.9	9.3	95 %		263.4	53.6	191.4	59.9	73 %		
13	425.3	27.2	286.2	29.8	67 %	49.2	11.4	38.9	10.4	79 %		376.1	67.5	247.4	75.2	66 %		
14	412.8	31.4	289.1	35.1	70 %	286.1	15.7	220.9	16.2	75 %		116.7	71.8	68.2	79.4	58 %		
15	130.3	32.8	51.2	36.1	39 %	79.0	16.8	29.5	17.0	37 %		51.3	73.7	21.7	80.7	42 %		
16	2'096.3	54.5	1'689.6	67.4	81 %	2'023.5	46.0	1'657.8	60.9	82 %		72.7	76.4	31.8	82.7	44 %		
17	326.8	57.9	118.7	69.6	36 %	261.1	49.7	89.1	63.3	34 %		65.7	78.8	29.6	84.5	45 %		
18	182.8	59.8	98.1	71.5	54 %	33.0	50.2	16.1	63.7	49 %		149.8	84.4	82.0	89.6	55 %		
19	91.7	60.7	40.7	72.2	44 %	39.3	50.8	23.4	64.3	60 %		52.5	86.3	17.2	90.7	33 %		
20	2'947.9	91.3	1'306.4	96.4	44 %	2'847.7	91.8	1'255.1	97.5	44 %		100.2	90.0	51.3	93.9	51 %		
21	55.3	91.9	23.4	96.9	42 %	9.1	91.9	5.2	97.7	57 %		46.2	91.7	18.2	95.0	39 %		
22	59.9	92.5	29.8	97.4	50 %	11.1	92.1	2.0	97.7	18 %		48.8	93.5	27.8	96.7	57 %		
23	305.5	95.7	75.2	98.8	25 %	237.5	95.5	48.3	99.0	20 %		68.0	96.0	26.9	98.4	40 %		
24	16.8	95.8	5.1	98.9	30 %	36.9	95.5	7.8	99.0	21 %		16.8	96.6	5.1	98.7	30 %		
25	47.0	96.3	12.2	99.1	26 %	8.4	96.0	1.8	99.2	22 %		10.1	97.0	4.4	99.0	43 %		
26	61.1	96.9	12.8	99.4	21 %	8.4	96.0	1.8	99.3	22 %		61.1	99.3	12.8	99.8	21 %		
27	17.1	97.1	2.8	99.4	16 %	266.7	96.2	27.9	100.0	10 %		8.8	99.6	1.0	99.8	11 %		
28	9.0	97.2	2.0	99.5	22 %	266.7	96.2	27.9	100.0	10 %		9.0	99.9	2.0	99.9	22 %		
30 et +	268.7	100.0	28.9	100.0	11 %	266.7	100.0	27.9	100.0	10 %		2.0	100.0	1.0	100.0	50 %		
TOTAL	9'651.2	100.0	5'391.0	100.0	56 %	6'943.4	100.0	3'776.2	100.0	54 %		2'707.9	100.0	1'614.8	100.0	60 %		

Tableau 11 : Postes au budget et réellement occupés, en moyennes annuelles, évolution 1992-2000

Unité budgétaire	1992		1996		1997		1998		1999		2000		Var. 1992-2000	
	au budget	occupés	au budget	occupés										
Services généraux adm & techn	143	138	132	123	132	128	123	113	130	120	133	124	-10	-14
enseignants	143	138	132	128	132	128	123	113	130	120	133	124	-10	-14
Enseignement primaire adm & techn	2'381	2'379	2'365	2'359	2'385	2'384	2'403	2'393	2'401	2'396	2'440	2'426	59	48
enseignants	204	204	204	203	208	201	208	198	206	199	206	204	2	0
Cycle d'orientation adm & techn	2'177	2'174	2'161	2'156	2'178	2'183	2'195	2'195	2'195	2'196	2'234	2'222	57	48
enseignants	1'478	1'456	1'393	1'380	1'393	1'379	1'388	1'373	1'354	1'345	1'353	1'348	-125	-108
Enseignement obligatoire adm & techn	208	204	197	195	197	194	192	188	183	182	184	183	-24	-20
enseignants	1'270	1'252	1'196	1'186	1'198	1'185	1'196	1'184	1'170	1'163	1'169	1'165	-101	-87
Enseignement obligatoire adm & techn	2'194	2'161	2'076	2'069	2'084	2'073	1'908	1'898	1'907	1'881	1'904	1'892	-290	-268
enseignants	407	405	390	388	396	391	356	353	358	342	350	345	-57	-60
Hauts écoles spécialisées adm & techn	1'786	1'756	1'686	1'681	1'688	1'682	1'552	1'546	1'549	1'538	1'554	1'548	-283	-208
enseignants	509	507	486	482	485	478	483	473	508	508	536	522	28	15
Office de la jeunesse adm & techn	509	507	486	482	485	478	483	473	508	508	536	522	28	15
enseignants	68	67	69	69	70	70	71	71	73	73	74	73	6	7
CEPSPE adm & techn	12	12	12	12	12	12	12	12	13	13	13	13	1	1
enseignants	56	55	57	56	58	57	58	59	60	60	61	60	5	6
OORP adm & techn	166	161	134	134	135	131	130	128	131	134	138	134	-28	-27
enseignants	166	161	134	134	135	131	130	128	131	134	138	134	-28	-27
Université adm & techn	2'559	2'493	2'522	2'447	2'525	2'307	2'517	2'361	2'544	2'414	2'540	2'445	-19	-48
enseignants	1'054	1'043	1'005	991	1'009	988	1'008	984	1'027	994	1'041	996	-13	-47
TOTAL adm & techn	1'505	1'450	1'517	1'456	1'516	1'318	1'508	1'377	1'516	1'420	1'499	1'449	-5	-1
enseignants	9'496	9'360	9'178	9'063	9'210	8'949	9'200	8'989	9'250	9'081	9'376	9'217	-120	-143
enseignants	2'702	2'673	2'560	2'527	2'575	2'523	2'559	2'489	2'615	2'562	2'686	2'602	-16	-71
enseignants	6'794	6'687	6'617	6'536	6'636	6'426	6'641	6'500	6'635	6'519	6'691	6'615	-103	-72

Tableau 12: Personnes employées selon la famille de fonctions et l'unité budgétaire, en 2000

UNITE BUDGETAIRE	ENSEIGNEMENT (4) dont		ENSEIGNANTS		CADRES DE L'ENSEIGNEMENT		AUTRES FONCTIONS EDUCATIVES			
	PERSONNES	%	PERSONNES	%	PERSONNES	%	PERSONNES	%		
SERVICES GENERAUX	4	2.5%	1	0.6%	3	1.9%				
ECOLE PRIMAIRE	2'841	96.6%	2'678	91.1%	34	1.2%	129	4.4%		
CYCLE D'ORIENTATION	1'744	89.7%	1'714	88.2%	23	1.2%	7	0.4%		
ENS. POSTOBLIGATOIRE	2'509	85.6%	2'463	84.1%	42	1.4%	4	0.1%		
UNIVERSITE	2'381	64.9%	2'378	64.8%			3	0.1%		
OFFICE DE LA JEUNESSE	39	5.3%					39	5.3%		
CEPSPE	105	85.4%	105	85.4%						
OOPF										
HES	360	73.2%	369	71.1%	9	1.7%	2	0.4%		
TOTAL	9'207	77.3%	8'917	74.9%	108	0.9%	182	1.5%		
UNITE BUDGETAIRE	AMINISTRATION (5) dont principalement:		SECRETARIAT		BIBLIOTHECAIRES/ DOCUMENTALISTES		COMMIS ADMINISTRATIFS		COMPTABLES	
	PERSONNES	%	PERSONNES	%	PERSONNES	%	PERSONNES	%	PERSONNES	%
SERVICES GENERAUX	104	64.2%	45	27.8%	6	3.7%	38	23.5%	11	6.8%
ECOLE PRIMAIRE	80	2.7%	44	1.5%	14	0.5%	18	0.5%	2	0.1%
CYCLE D'ORIENTATION	130	6.7%	68	3.4%	26	1.3%	8	0.4%	5	0.3%
ENS. POSTOBLIGATOIRE	236	8.1%	119	4.1%	56	1.9%	35	1.2%	14	0.5%
UNIVERSITE	598	16.3%	258	7.0%	148	4.0%	118	3.2%	22	0.6%
OFFICE DE LA JEUNESSE	186	26.7%	92	12.6%	2	0.3%	42	5.7%	36	4.9%
CEPSPE	17	13.8%	14	11.4%	1	0.8%	2	1.6%		
OOPF	96	18.5%	40	23.7%			6	3.6%	6	3.6%
HES	55	10.6%	25	4.8%	9	1.7%	5	1.0%	10	1.9%
TOTAL	1'484	12.6%	681	5.8%	253	2.1%	267	2.2%	101	0.8%
UNITE BUDGETAIRE	PARAMEDICAUX & MEDICAUX (7) dont principalement:		LABORANTS		ASSISTANTS SOCIAUX		MEDECINS		INFIRMIERS & AUXILIAIRES SOIGNANTS	
	PERSONNES	%	PERSONNES	%	PERSONNES	%	PERSONNES	%	PERSONNES	%
SERVICES GENERAUX	2	0.1%								
ECOLE PRIMAIRE										
CYCLE D'ORIENTATION	20	1.0%								
ENS. POSTOBLIGATOIRE	24	0.8%								
UNIVERSITE	282	7.7%	216	5.9%	2	0.1%	17	0.5%	30	0.8%
OFFICE DE LA JEUNESSE	446	60.8%								
CEPSPE	1	0.8%								
OOPF	70	41.4%								
HES	5	1.0%								
TOTAL	660	7.1%	219	1.8%	180	1.5%	98	0.8%	115	1.0%
UNITE BUDGETAIRE	TECHNIQUE (1) dont principalement:		ASSISTANTS TECHNIQUES							
	PERSONNES	%	PERSONNES	%	PERSONNES	%				
SERVICES GENERAUX	8	4.9%								
ECOLE PRIMAIRE	6	0.2%	3	0.1%						
CYCLE D'ORIENTATION	48	2.4%	40	2.1%						
ENS. POSTOBLIGATOIRE	123	4.2%	98	3.3%						
UNIVERSITE	168	4.6%	87	2.4%						
OFFICE DE LA JEUNESSE	1	0.1%	1	0.1%						
CEPSPE										
OOPF										
HES	45	8.7%	33	6.4%						
TOTAL	372	3.1%	245	2.1%						
UNITE BUDGETAIRE	SCIENTIFIQUES (2) dont:		INFORMATIQUES		AUTRES SCIENTIFIQUES					
	PERSONNES	%	PERSONNES	%	PERSONNES	%				
SERVICES GENERAUX	41	25.3%	2	1.2%	39	24.1%				
ECOLE PRIMAIRE	2	0.1%	1	0.0%	1	0.0%				
CYCLE D'ORIENTATION	1	0.1%			1	0.1%				
ENS. POSTOBLIGATOIRE	9	0.3%	8	0.3%	1	0.0%				
UNIVERSITE	147	4.0%	83	2.3%	64	1.7%				
OFFICE DE LA JEUNESSE	3	0.4%			3	0.4%				
CEPSPE										
OOPF	1	0.6%	1	0.6%						
HES	10	1.9%	9	1.7%	1	0.2%				
TOTAL	210	1.8%	101	0.8%	108	0.9%				
UNITE BUDGETAIRE	MANUELS (6)									
	PERSONNES	%								
SERVICES GENERAUX	1	0.6%								
ECOLE PRIMAIRE	10	0.3%								
CYCLE D'ORIENTATION	2	0.1%								
ENS. POSTOBLIGATOIRE	25	0.9%								
UNIVERSITE	88	2.4%								
OFFICE DE LA JEUNESSE	40	5.5%								
CEPSPE										
OOPF	1	0.6%								
HES	17	3.3%								
TOTAL	167	1.4%								
UNITE BUDGETAIRE	TOTAL									
	PERSONNES	%								
SERVICES GENERAUX	182	100.0%								
ECOLE PRIMAIRE	2'941	100.0%								
CYCLE D'ORIENTATION	1'944	100.0%								
ENS. POSTOBLIGATOIRE	2'930	100.0%								
UNIVERSITE	3'671	100.0%								
OFFICE DE LA JEUNESSE	733	100.0%								
CEPSPE	123	100.0%								
OOPF	169	100.0%								
HES	519	100.0%								
TOTAL*	11'908	100.0%								

* Dont 32 personnes appartenant aux familles de fonction "divers" et "juridique".

© Service de la recherche en éducation, Genève la recherche en éducation, Genève

Tableau 13: Postes occupés selon la famille de fonctions et l'unité budgétaire, en 2000

UNITE	ENSEIGNEMENT (4)		ENSEIGNANTS		CADRES DE L'ENSEIGNEMENT		AUTRES FONCTIONS			
BUDGETAIRE	POSTES	%	POSTES	%	POSTES	%	EDUCATIVES			
							POSTES	%	POSTES	%
SERVICES GENERAUX	3.3	2.5%	1.0	0.7%	2.3	1.7%				
ECOLE PRIMAIRE	2'455.4	97.1%	2'317.8	91.7%	34.0	1.3%	103.8	4.1%		
CYCLE D'ORIENTATION	1'259.4	88.7%	1'230.2	86.6%	23.0	1.6%	6.3	0.4%		
ENS. POSTOBLIGATOIRE	1'813.3	83.9%	1'569.7	81.7%	40.2	2.1%	3.5	0.2%		
UNIVERSITE	1'555.0	60.3%	1'552.0	60.2%			3.0	0.1%		
OFFICE DE LA JEUNESSE	31.3	5.7%					31.3	5.7%		
CEPSPE	63.5	63.2%	63.5	63.2%						
OOPF										
HES	216.7	71.3%	209.1	68.9%	7.4	2.4%	0.1	0.0%		
TOTAL	7'197.9	74.6%	8'043.4	71.9%	106.9	1.1%	147.7	1.5%		
UNITE	ADMINISTRATION (5)		SECRETARIAT		BIBLIOTHECAIRES/ DOCUMENTALISTES		COMMIS ADMINISTRATIFS		COMPTABLES	
BUDGETAIRE	POSTES	%	POSTES	%	POSTES	%	POSTES	%	POSTES	%
SERVICES GENERAUX	85.8	64.1%	34.8	26.0%	4.2	3.1%	32.5	24.3%	10.5	7.8%
ECOLE PRIMAIRE	56.3	2.2%	26.0	1.0%	11.8	0.5%	12.6	0.5%	2.0	0.1%
CYCLE D'ORIENTATION	98.1	6.9%	48.5	3.4%	18.7	1.3%	6.6	0.5%	3.5	0.2%
ENS. POSTOBLIGATOIRE	169.9	8.8%	85.7	4.5%	36.8	1.9%	27.7	1.4%	10.0	0.5%
UNIVERSITE	452.2	17.6%	189.9	7.4%	98.7	3.8%	94.2	3.7%	17.9	0.7%
OFFICE DE LA JEUNESSE	163.9	29.9%	74.4	13.6%	0.9	0.2%	33.9	6.2%	32.9	6.0%
CEPSPE	11.8	15.5%	9.8	12.5%	0.5	0.7%	1.8	2.3%		
OOPF	79.5	58.3%	32.1	22.7%			4.8	3.4%	5.6	4.0%
HES	34.0	11.2%	17.4	5.7%	5.0	1.6%	3.1	1.0%	5.1	1.7%
TOTAL	1'151.5	11.8%	518.1	6.4%	176.5	1.8%	217.0	2.2%	87.4	0.9%
UNITE	PARAMEDICAUX & MEDICAUX (7)		LABORANTS		ASSISTANTS SOCIAUX		MEDECINS		INFIRMIERS & AUXILIAIRES SOIGNANTS	
BUDGETAIRE	POSTES	%	POSTES	%	POSTES	%	POSTES	%	POSTES	%
SERVICES GENERAUX	1.8	0.1%					1	0.0%		
ECOLE PRIMAIRE	16.8	1.2%					17	1.2%		
CYCLE D'ORIENTATION	14.6	0.8%					14	0.7%		
ENS. POSTOBLIGATOIRE	209.8	8.1%	1	0.1%	167	6.5%	2	0.1%	9	0.4%
UNIVERSITE	319.2	58.3%					92	16.9%	57	10.3%
OFFICE DE LA JEUNESSE	1.0	1.3%							62	11.4%
CEPSPE	58.8	41.6%					22	15.8%		
OOPF	2.8	0.9%					1.3	0.4%		
HES	624.7	6.5%	1.5	0.5%	1.3	0.4%				
TOTAL	624.7	6.5%	169.7	1.8%	149.4	1.5%	65.9	0.7%	83.3	0.9%
UNITE	TECHNIQUE (1)		ASSISTANTS TECHNIQUES							
BUDGETAIRE	POSTES	%	POSTES	%						
SERVICES GENERAUX	6.9	5.1%								
ECOLE PRIMAIRE	6.0	0.2%	3.0	0.1%						
CYCLE D'ORIENTATION	41.8	2.9%	36.3	2.6%						
ENS. POSTOBLIGATOIRE	98.3	5.1%	77.5	4.0%						
UNIVERSITE	155.3	6.0%	82.0	3.2%						
OFFICE DE LA JEUNESSE	1.0	0.2%	1.0	0.2%						
CEPSPE										
OOPF										
HES	31.4	10.3%	24.2	8.0%						
TOTAL	340.7	3.8%	223.8	2.3%						
UNITE	SCIENTIFIQUES (2)		INFORMATIQUES		AUTRES SCIENTIFIQUES					
BUDGETAIRE	POSTES	%	POSTES	%	POSTES	%				
SERVICES GENERAUX	32.9	24.6%	2.0	1.5%	30.9	23.1%				
ECOLE PRIMAIRE	1.3	0.0%	0.8	0.0%	0.5	0.0%				
CYCLE D'ORIENTATION	1.0	0.1%			1.0	0.1%				
ENS. POSTOBLIGATOIRE	6.5	0.3%	5.5	0.3%	1.0	0.1%				
UNIVERSITE	133.7	5.2%	79.6	3.1%	54.2	2.1%				
OFFICE DE LA JEUNESSE	2.5	0.5%			2.5	0.5%				
CEPSPE										
OOPF	1.0	0.7%	1.0	0.7%						
HES	9.1	3.0%	8.6	2.8%	0.5	0.2%				
TOTAL	188.0	1.9%	97.4	1.0%	90.8	0.9%				
UNITE	MANUELS (6)									
BUDGETAIRE	POSTES	%								
SERVICES GENERAUX	1.0	0.7%								
ECOLE PRIMAIRE	8.2	0.3%								
CYCLE D'ORIENTATION	2.5	0.2%								
ENS. POSTOBLIGATOIRE	18.2	0.8%								
UNIVERSITE	66.4	2.6%								
OFFICE DE LA JEUNESSE	22.8	4.2%								
CEPSPE										
OOPF	1.0	0.7%								
HES	4.0	1.3%								
TOTAL	122.2	1.3%								
UNITE	TOTAL									
BUDGETAIRE	POSTES	%								
SERVICES GENERAUX	133.9	100.0%								
ECOLE PRIMAIRE	2'528.9	100.0%								
CYCLE D'ORIENTATION	1'420.3	100.0%								
ENS. POSTOBLIGATOIRE	1'922.1	100.0%								
UNIVERSITE	2'576.7	100.0%								
OFFICE DE LA JEUNESSE	547.9	100.0%								
CEPSPE	76.3	100.0%								
OOPF	141.4	100.0%								
HES	303.8	100.0%								
TOTAL*	9'851.2	100.0%								

* Dont 26.3 postes appartenant aux familles de fonction "divers" et "juridique".

Tableau 14: Personnes employées selon le statut et l'unité budgétaire, en 2000

UNITE BUDGETAIRE	STATUT JURIDIQUE DE LA PERSONNE	ENSEIGNANTS		AUTRES FONCTIONS		TOTAL	
		PERSONNES	%	PERSONNES	%	PERSONNES	%
SERVICES GENERAUX	FONCTIONNAIRE			116	72.0%	116	71.6%
	EMPLOYE D'ETAT			3	1.9%	3	1.9%
	SUPPLEANT	1	100.0%			1	0.6%
	AUXILIAIRE ADMIN.			13	8.1%	13	8.0%
	AGENT SPECIALISE			1	0.6%	1	0.6%
	PROBATOIRE			28	17.4%	28	17.3%
	Total		1	0.0%	161	4.7%	162
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	FONCTIONNAIRE	2'262	84.5%	219	83.3%	2'481	84.4%
	EMPLOYE D'ETAT			8	3.0%	8	0.3%
	SUPPLEANT	416	15.5%			416	14.1%
	AUXILIAIRE ADMIN.			14	5.3%	14	0.5%
	PROBATOIRE			22	8.4%	22	0.7%
Total	2'678	30.0%	263	7.7%	2'941	23.9%	
CYCLE D'ORIENTATION	FONCTIONNAIRE	1'303	76.0%	199	86.5%	1'502	77.3%
	EMPLOYE D'ETAT			3	1.3%	3	0.2%
	SUPPLEANT	411	24.0%			411	21.1%
	AUXILIAIRE ADMIN.			4	1.7%	4	0.2%
	PROBATOIRE			24	10.4%	24	1.2%
Total	1'714	19.2%	230	6.8%	1'944	15.8%	
ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE	FONCTIONNAIRE	1'934	78.5%	377	80.7%	2'311	78.9%
	EMPLOYE D'ETAT			18	3.9%	18	0.6%
	SUPPLEANT	529	21.5%			529	18.1%
	AUXILIAIRE ADMIN.			8	1.7%	8	0.3%
	PROBATOIRE			64	13.7%	64	2.2%
Total	2'463	27.6%	467	13.7%	2'930	23.9%	
UNIVERSITE	FONCTIONNAIRE	2'372	99.7%	903	69.8%	3'275	89.2%
	EMPLOYE D'ETAT			147	11.4%	147	4.0%
	SUPPLEANT	6	0.3%			6	0.2%
	AUXILIAIRE ADMIN.			58	4.5%	58	1.6%
	AGENT SPECIALISE			1	0.1%	1	0.0%
	PROBATOIRE			184	14.2%	184	5.0%
	Total	2'378	26.7%	1'293	38.0%	3'671	29.9%
OFFICE DE LA JEUNESSE	FONCTIONNAIRE			504	68.8%	504	68.8%
	EMPLOYE D'ETAT			79	10.8%	79	10.8%
	AUXILIAIRE ADMIN.			35	4.8%	35	4.8%
	AGENT SPECIALISE						
	PROBATOIRE			115	15.7%	115	15.7%
Total			733	21.6%	733	6.0%	
CEPSPE	FONCTIONNAIRE	78	74.3%	11	61.1%	89	72.4%
	EMPLOYE D'ETAT			2	11.1%	2	1.6%
	SUPPLEANT	27	25.7%			27	22.0%
	AUXILIAIRE ADMIN.			1		1	
	PROBATOIRE			4	22.2%	4	3.3%
Total	105	1.2%	18	0.5%	123	1.0%	
OOF	FONCTIONNAIRE			143	84.6%	143	27.6%
	AUXILIAIRE ADMIN.			6	3.6%	6	1.2%
	PROBATOIRE			20	11.8%	20	3.9%
	Total			169	5.0%	169	1.4%
HAUTE ECOLE SPECIALISEE	FONCTIONNAIRE	207	56.1%	91	60.7%	298	57.4%
	EMPLOYE D'ETAT			9	6.0%	9	1.7%
	SUPPLEANT	162	43.9%			162	31.2%
	AUXILIAIRE ADMIN.			15	10.0%	15	2.9%
	PROBATOIRE			35	23.3%	35	6.7%
Total	369	4.1%	150	4.4%	519	4.2%	
TOTAL DIP	FONCTIONNAIRE	7'573	84.9%	2'502	73.6%	10'058	81.9%
	EMPLOYE D'ETAT			260	7.6%	255	2.1%
	SUPPLEANT	1'344	15.1%			1'338	10.9%
	AUXILIAIRE ADMIN.			151	4.4%	147	1.2%
	AGENT SPECIALISE			2	0.1%	2	0.0%
	PROBATOIRE			486	14.3%	480	3.9%
Total	8'917	100.0%	3'401	100.0%	12'280	100.0%	

Tableau 15: Postes occupés selon le statut et l'unité budgétaire, en 2000

UNITE BUDGETAIRE	STATUT JURIDIQUE DE LA PERSONNE	ENSEIGNANTS		AUTRES FONCTIONS		TOTAL	
		POSTES	%	POSTES	%	POSTES	%
SERVICES GENERAUX	FONCTIONNAIRE			98.8	74.3%	98.8	73.8%
	EMPLOYE D'ETAT			2.5	1.9%	2.5	1.9%
	SUPPLEANT	1.0	100.0%			1.0	0.7%
	AUXILIAIRE ADMIN.			8.4	6.3%	8.4	6.2%
	AGENT SPECIALISE			1.0	0.8%	1.0	0.7%
	PROBATOIRE			22.3	16.7%	22.3	16.6%
	Total		1.0	0.0%	132.9	4.9%	133.9
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	FONCTIONNAIRE	1'966.8	84.9%	176.6	83.7%	2'143.3	84.8%
	EMPLOYE D'ETAT			6.8	3.2%	6.8	0.3%
	SUPPLEANT	351.1	15.1%			351.1	13.9%
	AUXILIAIRE ADMIN.			10.6	5.0%	10.6	0.4%
	PROBATOIRE			17.2	8.1%	17.2	0.7%
Total		2'317.8	33.4%	211.1	7.8%	2'528.9	26.2%
CYCLE D'ORIENTATION	FONCTIONNAIRE	1'011.9	82.3%	164.3	86.4%	1'176.2	82.8%
	EMPLOYE D'ETAT			2.3	1.2%	2.3	0.2%
	SUPPLEANT	218.3	17.7%			218.3	15.4%
	AUXILIAIRE ADMIN.			3.3	1.7%	3.3	0.2%
	PROBATOIRE			20.4	10.7%	20.4	1.4%
Total		1'230.2	17.7%	190.1	7.0%	1'420.3	14.7%
ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE	FONCTIONNAIRE	1'350.3	86.0%	292.8	83.1%	1'643.0	85.5%
	EMPLOYE D'ETAT			11.6	3.3%	11.6	0.6%
	SUPPLEANT	219.4	14.0%			219.4	11.4%
	AUXILIAIRE ADMIN.			4.7	1.3%	4.7	0.2%
	PROBATOIRE			43.4	12.3%	43.4	2.3%
Total		1'569.7	22.6%	352.4	13.0%	1'922.1	19.9%
UNIVERSITE	FONCTIONNAIRE	1'547.7	99.7%	743.2	72.5%	2'290.9	88.9%
	EMPLOYE D'ETAT			114.0	11.1%	114.0	4.4%
	SUPPLEANT	4.3	0.3%			4.3	0.2%
	AUXILIAIRE ADMIN.			31.3	3.1%	31.3	1.2%
	AGENT SPECIALISE			0.3	0.0%	0.3	0.0%
	PROBATOIRE			136.0	13.3%	136.0	5.3%
	Total		1'552.0	22.4%	1'024.7	37.8%	2'576.7
OFFICE DE LA JEUNESSE	FONCTIONNAIRE			382.9	69.9%	382.9	69.9%
	EMPLOYE D'ETAT			52.9	9.7%	52.9	9.7%
	AUXILIAIRE ADMIN.			22.7	4.1%	22.7	4.1%
	AGENT SPECIALISE						
	PROBATOIRE			89.4	16.3%	89.4	16.3%
Total				547.9	20.2%	547.9	5.7%
CEPSPE	FONCTIONNAIRE	49.0	77.2%	8.2	64.1%	57.2	75.0%
	EMPLOYE D'ETAT			1.6	12.5%	1.6	2.1%
	SUPPLEANT	14.5	22.8%			14.5	19.0%
	AUXILIAIRE ADMIN.			0.5		0.5	
	PROBATOIRE			2.5	19.5%	2.5	3.3%
Total		63.5	0.9%	12.8	0.5%	76.3	0.8%
OOF	FONCTIONNAIRE			121.6	86.0%	121.6	40.0%
	AUXILIAIRE ADMIN.			3.8	2.7%	3.8	1.2%
	PROBATOIRE			16.1	11.4%	16.1	5.3%
Total				141.4	5.2%	141.4	1.5%
HAUTE ECOLE SPECIALISEE	FONCTIONNAIRE	124.2	59.4%	55.9	59.0%	180.1	59.3%
	EMPLOYE D'ETAT			3.8	4.0%	3.8	1.2%
	SUPPLEANT	84.9	40.6%			84.9	28.0%
	AUXILIAIRE ADMIN.			10.3	10.8%	10.3	3.4%
	PROBATOIRE			24.8	26.2%	24.8	8.1%
Total		209.1	3.0%	94.6	3.5%	303.8	3.1%
TOTAL DIP	FONCTIONNAIRE	6'049.9	87.1%	2'044.1	75.5%	8'094.0	83.9%
	EMPLOYE D'ETAT			195.3	7.2%	195.3	2.0%
	SUPPLEANT	893.5	12.9%			893.5	9.3%
	AUXILIAIRE ADMIN.			95.4	3.5%	95.4	1.0%
	AGENT SPECIALISE			1.3	0.0%	1.3	0.0%
	PROBATOIRE			371.8	13.7%	371.8	3.9%
Total		6'943.4	100.0%	2'707.9	100.0%	9'651.2	100.0%

Tableau 16: Taux d'activité moyen et ratio emploi par poste selon la famille de fonctions et le sexe, en 2000

	Ratio personnes/postes			Taux d'activité moyen		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
ENSEIGNANTS:						
Enseignement primaire	1.08	1.17	1.16	0.92	0.85	0.87
Cycle d'Orientation	1.29	1.49	1.39	0.78	0.67	0.72
Enseignement Postobligatoire	1.45	1.75	1.57	0.69	0.57	0.64
Université	1.51	1.57	1.53	0.66	0.64	0.65
CEPSE	1.77	1.60	1.65	0.57	0.62	0.60
HES	1.69	2.08	1.76	0.59	0.48	0.57
au total	1.27	1.30	1.28	0.79	0.77	0.78
AUTRES FONCTIONS:						
Services généraux	1.10	1.29	1.21	0.91	0.78	0.83
Enseignement primaire	1.08	1.34	1.25	0.92	0.74	0.80
Cycle d'Orientation	1.07	1.35	1.21	0.94	0.74	0.83
Enseignement Postobligatoire	1.20	1.45	1.33	0.83	0.69	0.75
Université	1.12	1.37	1.26	0.90	0.73	0.79
Office de la jeunesse	1.17	1.40	1.34	0.86	0.72	0.75
CEPSE	1.20	1.46	1.41	0.83	0.69	0.71
OOF	1.06	1.30	1.20	0.95	0.77	0.84
HES	1.46	1.75	1.59	0.68	0.57	0.63
au total	1.10	1.36	1.26	0.91	0.73	0.80
Ensemble du personnel	1.22	1.31	1.27	0.82	0.76	0.79

© Service de la recherche en éducation, Genève

Répartition du personnel du DIP selon l'âge, le sexe et le statut par tranche d'âge quinquennale, en 2000

Tableau 17: Personnel enseignant (CEPSPE et HES compris)

Tranche d'âge	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	nommés	non nommés	nommés	non nommés	hommes	hommes femmes
15-19						
20-24	53	81	40	120	134	160
25-29	41	378	96	463	419	559
30-34	84	333	254	314	417	568
35-39	280	142	446	143	422	589
40-44	426	93	575	100	519	675
45-49	560	51	683	70	611	753
50-54	557	37	838	43	594	881
55-59	584	19	564	27	603	591
60-64	275	15	117	9	290	126
65-69	6				6	6
TOTAL	2866	1149	3613	1289	4015	4902
TOTAL					4015	4902

Tableau 18: Personnel non enseignant

Tranche d'âge	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	nommés	non nommés	nommés	non nommés	hommes	hommes femmes
15-19						
20-24	5	11	14	1	16	28
25-29	41	22	60	48	63	108
30-34	63	20	141	53	83	194
35-39	134	22	235	57	156	292
40-44	140	18	318	43	158	361
45-49	183	13	320	23	196	343
50-54	208	7	385	19	215	404
55-59	225	7	334	11	232	345
60-64	79	5	118	3	84	121
65-69			1			1
TOTAL	1078	125	1926	272	1203	2198
TOTAL					1203	2198

Tableau 19: Enseignants du primaire

Tranche d'âge	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	nommés	non nommés	nommés	non nommés	hommes	hommes femmes
15-19						
20-24	6		57		6	57
25-29	8	32	67	159	40	226
30-34	30	16	188	36	46	224
35-39	52	4	232	21	56	253
40-44	59	3	260	26	62	286
45-49	94		367	18	94	385
50-54	83	3	477	18	86	495
55-59	52		256	14	52	270
60-64	5		32	3	5	35
65-69						
TOTAL	383	64	1879	352	447	2231
TOTAL					447	2231

Tableau 20: Enseignants du Cycle d'Orientation

Tranche d'âge	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	nommés	non nommés	nommés	non nommés	hommes	hommes femmes
15-19						
20-24		6		15	6	15
25-29	2	47	4	79	49	83
30-34	25	53	34	80	78	114
35-39	82	20	106	37	102	143
40-44	115	16	124	21	131	145
45-49	133	5	136	21	138	157
50-54	108	4	150	1	112	151
55-59	100		119	4	100	123
60-64	44	1	21	1	45	22
65-69						
TOTAL	609	152	694	259	761	953
TOTAL					761	953

Répartition du personnel du DIP selon l'âge, le sexe et le statut par tranche d'âge quinquennale, en 2000 (suite)

Tableau 21: Enseignants de l'enseign. postobligatoire

Tranche d'âge	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	nommés	non nommés	nommés	non nommés	hommes	fémmes
15-19						
20-24	20		6		20	6
25-29	1	53	4	45	54	49
30-34	17	63	32	69	80	101
35-39	107	40	98	32	147	130
40-44	182	39	176	25	221	201
45-49	229	31	171	24	260	195
50-54	226	26	178	16	252	194
55-59	248	15	136	9	263	145
60-64	92	11	36	5	103	41
65-69	1				1	
TOTAL	1103	298	831	231	1401	1062
						2463

Tableau 23: Enseignants du CEPSPE

Tranche d'âge	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	nommés	non nommés	nommés	non nommés	hommes	fémmes
15-19						
20-24		2		1	2	1
25-29	1	2	1	1	3	1
30-34	3	1	8	4	11	12
35-39	7	4	12	4	19	16
40-44	5	4	13	2	18	20
45-49	4	1	10	4	14	19
50-54	2		8	2	10	12
55-59	3		1		3	1
60-64						
65-69						
TOTAL	25	10	53	17	35	70
						105

Tableau 22: Enseignants de l'Université

Tranche d'âge	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	nommés	non nommés	nommés	non nommés	hommes	fémmes
15-19						
20-24	1	97	81		98	81
25-29	11	272	5	221	283	226
30-34	12	212	9	161	224	170
35-39	68	77	34	61	145	95
40-44	114	26	47	25	140	72
45-49	138	8	38	10	146	48
50-54	155	1	55	5	156	60
55-59	199		67		199	67
60-64	135		28		135	28
65-69	5				5	
TOTAL	838	693	283	564	1531	847
						2378

Tableau 24: Enseignants des HES

Tranche d'âge	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	nommés	non nommés	nommés	non nommés	hommes	fémmes
15-19						
20-24		8		4	8	4
25-29		18		4	18	4
30-34	1	23		12	24	12
35-39	5	20	3	3	25	6
40-44	21	17	8	7	38	15
45-49	30	15	4	5	45	9
50-54	33	10	15	1	43	16
55-59	51	7	9	3	58	12
60-64	23	5	3		28	3
65-69	1				1	
TOTAL	165	123	42	39	288	81
						369

**Tableau 25: Personnel d'encadrement en personnes
selon la position, le sexe et par unité budgétaire, en 2000**

UNITE BUDGETAIRE	POSITION	Total		dont femmes	
		personnes	% de l'unité budgétaire	personnes	% de la position
SERVICES GENERAUX	Non cadres	124	76.5 %	91	73.4 %
	Cadres hors hiérarchie	7	4.3 %	3	42.9 %
	Cadres hiérarchiques	31	19.1 %	8	25.8 %
	<i>Total du personnel</i>	<i>162</i>	<i>100.0 %</i>	<i>102</i>	<i>63.0 %</i>
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	Non cadres	2'899	98.6 %	2'387	82.3 %
	Cadres hors hiérarchie	1	0.0 %		
	Cadres hiérarchiques	41	1.4 %	21	51.2 %
	<i>Total du personnel</i>	<i>2'941</i>	<i>100.0 %</i>	<i>2'408</i>	<i>81.9 %</i>
CYCLE D'ORIENTATION	Non cadres	1'914	98.5 %	1'075	56.2 %
	Cadres hors hiérarchie	1	0.1 %	1	100.0 %
	Cadres hiérarchiques	29	1.5 %	7	24.1 %
	<i>Total du personnel</i>	<i>1'944</i>	<i>100.0 %</i>	<i>1'083</i>	<i>55.7 %</i>
ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE	Non cadres	2'854	97.4 %	1'292	45.3 %
	Cadres hors hiérarchie	10	0.3 %	1	10.0 %
	Cadres hiérarchiques	66	2.3 %	22	33.3 %
	<i>Total du personnel</i>	<i>2'930</i>	<i>100.0 %</i>	<i>1'315</i>	<i>44.9 %</i>
UNIVERSITE	Non cadres	3'486	95.0 %	1'585	45.5 %
	Cadres hors hiérarchie	89	2.4 %	35	39.3 %
	Cadres hiérarchiques	96	2.6 %	43	44.8 %
	<i>Total du personnel</i>	<i>3'671</i>	<i>100.0 %</i>	<i>1'663</i>	<i>45.3 %</i>
OFFICE DE LA JEUNESSE	Non cadres	621	84.7 %	506	81.5 %
	Cadres hors hiérarchie	54	7.4 %	39	72.2 %
	Cadres hiérarchiques	58	7.9 %	22	37.9 %
	<i>Total du personnel</i>	<i>733</i>	<i>100.0 %</i>	<i>567</i>	<i>77.4 %</i>
CEPSPE	Non cadres	115	93.5 %	82	71.3 %
	Cadres hors hiérarchie				
	Cadres hiérarchiques	8	6.5 %	3	37.5 %
	<i>Total du personnel</i>	<i>123</i>	<i>100.0 %</i>	<i>85</i>	<i>69.1 %</i>
OOPF	Non cadres	147	87.0 %	100	68.0 %
	Cadres hors hiérarchie	9	5.3 %	2	22.2 %
	Cadres hiérarchiques	13	7.7 %	2	15.4 %
	<i>Total du personnel</i>	<i>169</i>	<i>100.0 %</i>	<i>104</i>	<i>61.5 %</i>
HAUTE ECOLE SPECIALISEE	Non cadres	490	94.4 %	144	29.4 %
	Cadres hors hiérarchie	7	1.3 %	3	42.9 %
	Cadres hiérarchiques	22	4.2 %	5	22.7 %
	<i>Total du personnel</i>	<i>519</i>	<i>100.0 %</i>	<i>152</i>	<i>29.3 %</i>
TOTAL DIP	Non cadres	11'769	95.8 %	6'879	58.5 %
	Cadres hors hiérarchie	161	1.3 %	76	47.2 %
	Cadres hiérarchiques	350	2.9 %	129	36.9 %
	<i>Total du personnel</i>	<i>12'280</i>	<i>100.0 %</i>	<i>7'084</i>	<i>57.7 %</i>

**Tableau 26a: Personnel d'encadrement en postes
selon la position, le sexe et par unité budgétaire, en 2000**

UNITE BUDGETAIRE	POSITION	Total		dont femmes	
		postes	% de l'unité budgétaire	postes	% de la position
SERVICES GENERAUX	Non cadres	96.7	72.2 %	68.8	71.2 %
	Cadres hors hiérarchie	6.8	5.1 %	2.8	41.2 %
	Cadres hiérarchiques	30.4	22.7 %	7.9	26.0 %
	<i>Total du personnel</i>	<i>133.9</i>	<i>100.0 %</i>	<i>79.5</i>	<i>59.4 %</i>
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	Non cadres	2'487.4	98.4 %	2'015.3	81.0 %
	Cadres hors hiérarchie	0.5	0.0 %		
	Cadres hiérarchiques	41.0	1.6 %	21.0	51.2 %
	<i>Total du personnel</i>	<i>2'528.9</i>	<i>100.0 %</i>	<i>2'036.3</i>	<i>80.5 %</i>
CYCLE D'ORIENTATION	Non cadres	1'390.8	97.9 %	729.2	52.4 %
	Cadres hors hiérarchie	0.8	0.1 %	0.8	100.0 %
	Cadres hiérarchiques	28.8	2.0 %	6.8	23.5 %
	<i>Total du personnel</i>	<i>1'420.3</i>	<i>100.0 %</i>	<i>736.8</i>	<i>51.9 %</i>
ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE	Non cadres	1'852.6	96.4 %	760.5	41.1 %
	Cadres hors hiérarchie	7.2	0.4 %	0.0	0.3 %
	Cadres hiérarchiques	62.3	3.2 %	20.2	32.4 %
	<i>Total du personnel</i>	<i>1'922.1</i>	<i>100.0 %</i>	<i>780.7</i>	<i>40.6 %</i>
UNIVERSITE	Non cadres	2'424.2	94.1 %	1'078.8	44.5 %
	Cadres hors hiérarchie	71.9	2.8 %	25.1	35.0 %
	Cadres hiérarchiques	80.6	3.1 %	34.5	42.7 %
	<i>Total du personnel</i>	<i>2'576.7</i>	<i>100.0 %</i>	<i>1'138.4</i>	<i>44.2 %</i>
OFFICE DE LA JEUNESSE	Non cadres	460.9	84.1 %	360.1	78.1 %
	Cadres hors hiérarchie	35.0	6.4 %	27.1	77.4 %
	Cadres hiérarchiques	52.0	9.5 %	13.2	25.3 %
	<i>Total du personnel</i>	<i>547.9</i>	<i>100.0 %</i>	<i>400.3</i>	<i>73.1 %</i>
CEPSPE	Non cadres	68.9	90.3 %	51.3	74.4 %
	Cadres hors hiérarchie				
	Cadres hiérarchiques	7.4	9.7 %	2.7	36.5 %
	<i>Total du personnel</i>	<i>76.3</i>	<i>100.0 %</i>	<i>54.0</i>	<i>70.7 %</i>
OOF	Non cadres	119.4	84.4 %	75.9	63.6 %
	Cadres hors hiérarchie	9.0	6.4 %	2.0	22.2 %
	Cadres hiérarchiques	13.0	9.2 %	2.0	15.4 %
	<i>Total du personnel</i>	<i>141.4</i>	<i>100.0 %</i>	<i>79.9</i>	<i>56.5 %</i>
HAUTE ECOLE SPECIALISEE	Non cadres	282.7	93.1 %	73.9	26.2 %
	Cadres hors hiérarchie	4.5	1.5 %	1.7	37.8 %
	Cadres hiérarchiques	16.6	5.4 %	3.9	23.3 %
	<i>Total du personnel</i>	<i>303.8</i>	<i>100.0 %</i>	<i>79.5</i>	<i>26.2 %</i>
TOTAL DIP	Non cadres	9'183.5	95.4 %	5'213.8	56.8 %
	Cadres hors hiérarchie	115.7	1.2 %	44.8	38.7 %
	Cadres hiérarchiques	332.0	3.4 %	117.6	35.4 %
	<i>Total du personnel</i>	<i>9'631.3</i>	<i>100.0 %</i>	<i>5'376.2</i>	<i>55.8 %</i>

**Tableau 26b: Taux d'occupation du personnel d'encadrement
selon la position, le sexe et par unité budgétaire, en 2000**

UNITE BUDGETAIRE	POSITION	Total		dont femmes	
		taux d'occupation	% de l'unité budgétaire	taux d'occupation	% de la position
SERVICES GENERAUX	Non cadres	78.0%	72.2%	75.6%	71.2%
	Cadres hors hiérarchie	97.1%	5.1%	93.3%	41.2%
	Cadres hiérarchiques	98.1%	22.7%	98.8%	26.0%
	<i>Total du personnel</i>	<i>82.6%</i>	<i>100.0%</i>	<i>78.0%</i>	<i>59.4%</i>
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	Non cadres	85.8%	99.8%	84.4%	98.4%
	Cadres hors hiérarchie	50.0%	58.1%		
	Cadres hiérarchiques	100.0%	116.3%	100.0%	100.0%
	<i>Total du personnel</i>	<i>86.0%</i>	<i>100.0%</i>	<i>84.6%</i>	<i>98.3%</i>
CYCLE D'ORIENTATION	Non cadres	72.7%	99.5%	67.8%	93.4%
	Cadres hors hiérarchie	78.0%	106.8%	78.0%	100.0%
	Cadres hiérarchiques	99.1%	135.7%	96.4%	97.3%
	<i>Total du personnel</i>	<i>73.1%</i>	<i>100.0%</i>	<i>68.0%</i>	<i>93.1%</i>
ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE	Non cadres	64.9%	98.9%	58.9%	90.7%
	Cadres hors hiérarchie	72.2%	110.1%	2.0%	2.8%
	Cadres hiérarchiques	94.4%	143.9%	91.8%	97.3%
	<i>Total du personnel</i>	<i>65.6%</i>	<i>100.0%</i>	<i>59.4%</i>	<i>90.5%</i>
UNIVERSITE	Non cadres	69.5%	99.1%	68.1%	97.9%
	Cadres hors hiérarchie	80.8%	115.1%	71.8%	88.9%
	Cadres hiérarchiques	84.0%	119.6%	80.1%	95.4%
	<i>Total du personnel</i>	<i>70.2%</i>	<i>100.0%</i>	<i>68.5%</i>	<i>97.5%</i>
OFFICE DE LA JEUNESSE	Non cadres	74.2%	99.3%	71.2%	95.9%
	Cadres hors hiérarchie	64.8%	86.7%	69.4%	107.1%
	Cadres hiérarchiques	89.7%	119.9%	59.8%	66.7%
	<i>Total du personnel</i>	<i>74.7%</i>	<i>100.0%</i>	<i>70.6%</i>	<i>94.5%</i>
CEPSPE	Non cadres	59.9%	96.6%	62.5%	104.4%
	Cadres hors hiérarchie				
	Cadres hiérarchiques	92.5%	149.2%	90.0%	97.3%
	<i>Total du personnel</i>	<i>62.0%</i>	<i>100.0%</i>	<i>63.5%</i>	<i>102.4%</i>
OOF	Non cadres	81.2%	97.1%	75.9%	93.5%
	Cadres hors hiérarchie	100.0%	119.5%	100.0%	100.0%
	Cadres hiérarchiques	100.0%	119.5%	100.0%	100.0%
	<i>Total du personnel</i>	<i>83.7%</i>	<i>100.0%</i>	<i>76.8%</i>	<i>91.8%</i>
HAUTE ECOLE SPECIALISEE	Non cadres	57.7%	98.6%	51.3%	89.0%
	Cadres hors hiérarchie	64.3%	109.8%	56.7%	88.1%
	Cadres hiérarchiques	75.2%	128.5%	77.0%	102.4%
	<i>Total du personnel</i>	<i>58.5%</i>	<i>100.0%</i>	<i>52.3%</i>	<i>89.3%</i>
TOTAL DIP	Non cadres	78.0%	99.5%	75.8%	97.1%
	Cadres hors hiérarchie	71.9%	91.7%	58.9%	82.0%
	Cadres hiérarchiques	94.9%	120.9%	91.2%	96.1%
	<i>Total du personnel</i>	<i>78.4%</i>	<i>100.0%</i>	<i>75.9%</i>	<i>96.8%</i>

**Tableau 27 : Evolution des dépenses unitaires
et des effectifs d'élèves/étudiants (1996-2000), en francs constants 2000**

	1996	1997	1998	1999	2000
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	13'680	14'706	14'048	14'014	13'808
Personnel administratif et technique	421	402	369	357	349
Personnel enseignant	8'499	8'618	8'260	8'095	7'935
Biens & services	249	220	221	228	234
Bâtiments	1'714	1'713	1'588	1'546	1'512
<i>Sous-total : DEPENSE UNITAIRE DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>10'883</i>	<i>10'952</i>	<i>10'439</i>	<i>10'228</i>	<i>10'031</i>
Intérêts & amort.	1'559	2'534	2'448	2'583	2'577
SGX	325	319	299	301	327
OJ	913	901	863	902	873
OOF	0	0	0	0	0
<i>Effectifs d'élèves/étudiants</i>	<i>31'874</i>	<i>31'961</i>	<i>32'812</i>	<i>33'482</i>	<i>34'062</i>
CYCLE D'ORIENTATION	22'956	22'676	22'416	21'555	21'059
Personnel administratif et technique	2'031	1'986	1'910	1'790	1'776
Personnel enseignant	17'018	16'949	16'678	16'140	15'713
Biens & services	727	523	591	526	605
Bâtiments	888	982	962	951	974
<i>Sous-total : DEPENSE UNITAIRE DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>20'664</i>	<i>20'440</i>	<i>20'141</i>	<i>19'407</i>	<i>19'067</i>
Intérêts & amort.	864	924	989	815	666
SGX	325	319	299	301	327
OJ	762	746	733	768	747
OOF	342	246	254	264	252
<i>Effectifs d'élèves/étudiants</i>	<i>10'776</i>	<i>10'791</i>	<i>10'887</i>	<i>11'080</i>	<i>11'273</i>
COLLEGE DE GENEVE	23'782	22'927	21'989	21'208	20'988
Personnel administratif et technique	2'521	2'408	2'347	2'242	2'150
Personnel enseignant	15'462	15'310	14'891	15'153	15'351
Biens & services	602	456	355	492	441
Bâtiments	950	985	969	924	911
<i>Sous-total : DEPENSE UNITAIRE DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>19'535</i>	<i>19'160</i>	<i>18'563</i>	<i>18'812</i>	<i>18'853</i>
Intérêts & amort.	3'486	3'044	2'734	1'691	1'408
SGX	325	319	299	301	327
OJ	333	324	309	319	315
OOF	104	80	85	85	85
<i>Effectifs d'élèves/étudiants</i>	<i>6'159</i>	<i>6'145</i>	<i>6'221</i>	<i>6'477</i>	<i>6'600</i>
ECOLE DE CULTURE GENERALE	23'567	22'682	22'480	21'092	20'855
Personnel administratif et technique	2'479	2'395	2'401	2'287	2'318
Personnel enseignant	15'394	15'277	15'392	15'161	15'141
Biens & services	580	412	440	418	413
Bâtiments	867	830	821	830	849
<i>Sous-total : DEPENSE UNITAIRE DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>19'320</i>	<i>18'914</i>	<i>19'054</i>	<i>18'696</i>	<i>18'721</i>
Intérêts & amort.	3'486	3'044	2'734	1'691	1'408
SGX	325	319	299	301	327
OJ	333	324	309	319	315
OOF	104	80	85	85	85
<i>Effectifs d'élèves/étudiants</i>	<i>1'649</i>	<i>1'637</i>	<i>1'618</i>	<i>1'638</i>	<i>1'592</i>

**Tableau 27 : Evolution des dépenses unitaires
et des effectifs d'élèves/étudiants (1996-2000), en francs constants 2000**

	1996	1997	1998	1999	2000
ECOLE DE COMMERCE	21'441	20'983	20'799	19'926	19'698
Personnel administratif et technique	2'142	2'071	2'019	2'290	2'599
Personnel enseignant	13'559	13'849	14'133	13'496	12'937
Biens & services	688	458	409	546	566
Bâtiments	805	851	824	1'197	1'461
<i>Sous-total : DEPENSE UNITAIRE DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>17'193</i>	<i>17'229</i>	<i>17'385</i>	<i>17'530</i>	<i>17'563</i>
Intérêts & amort.	3'486	3'030	2'722	1'691	1'408
SGX	325	319	299	301	327
OJ	333	324	309	319	315
OOF	104	80	85	85	85
<i>Effectifs d'élèves/étudiants</i>	<i>2'580</i>	<i>2'583</i>	<i>2'465</i>	<i>2'138</i>	<i>1'934</i>
ECOLE D'INGENIEURS (1996-1997)	41'640	43'060			
Personnel administratif et technique	5'876	6'429			
Personnel enseignant	27'281	28'909			
Biens & services	1'633	1'295			
Bâtiments	2'603	2'659			
<i>Sous-total : DEPENSE UNITAIRE DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>37'393</i>	<i>39'292</i>			
Intérêts & amort.	3'486	3'044			
SGX	325	319			
OJ	333	324			
OOF	104	80			
<i>Effectifs d'élèves/étudiants</i>	<i>992</i>	<i>922</i>			
ECOLE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (1998-2000)			35'025	31'647	29'793
Personnel administratif et technique			4'140	4'611	4'358
Personnel enseignant			23'965	21'254	20'126
Biens & services			974	955	802
Bâtiments			2'519	2'432	2'372
<i>Sous-total : DEPENSE UNITAIRE DE FONCTIONNEMENT</i>			<i>31'598</i>	<i>29'251</i>	<i>27'658</i>
Intérêts & amort.			2'734	1'691	1'408
SGX			299	301	327
OJ			309	319	315
OOF			85	85	85
<i>Effectifs d'élèves/étudiants</i>			<i>442</i>	<i>443</i>	<i>490</i>
CEPTA (dual) (1996-2000)	15'661	15'760	15'641	15'280	14'685
Personnel administratif et technique	1'294	1'350	1'409	1'356	1'400
Personnel enseignant	7'780	8'357	8'454	8'661	8'498
Biens & services	616	469	447	494	512
Bâtiments	915	903	913	1'033	958
<i>Sous-total : DEPENSE UNITAIRE DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>10'605</i>	<i>11'079</i>	<i>11'223</i>	<i>11'543</i>	<i>11'368</i>
Intérêts & amort.	1'334	1'225	1'096	647	541
SGX	325	319	299	301	327
OJ	333	324	309	319	315
OOF	3'063	2'812	2'714	2'470	2'134
<i>Effectifs d'élèves/étudiants</i>	<i>2'179</i>	<i>2'189</i>	<i>2'217</i>	<i>2'268</i>	<i>2'338</i>

**Tableau 27 : Evolution des dépenses unitaires
et des effectifs d'élèves/étudiants (1996-2000), en francs constants 2000**

	1996	1997	1998	1999	2000
CEPTA (plein-temps) (1996-2000)	42'021	42'322	42'426	41'885	40'972
Personnel administratif et technique	3'882	4'051	4'228	4'067	4'200
Personnel enseignant	23'340	25'070	25'361	25'982	25'494
Biens & services	1'848	1'406	1'341	1'482	1'535
Bâtiments	2'746	2'709	2'738	3'098	2'875
Sous-total : DEPENSE UNITAIRE DE FONCTIONNEMENT	31'816	33'236	33'669	34'629	34'104
Intérêts & amort.	3'955	3'604	3'226	1'919	1'612
SGX	325	319	299	301	327
OJ	333	324	309	319	315
OOF	5'592	4'839	4'923	4'717	4'613
<i>Effectifs d'élèves/étudiants</i>	<i>815</i>	<i>800</i>	<i>757</i>	<i>716</i>	<i>692</i>
ECOLE DES ARTS DECORATIFS (1996-1997)	31'700	32'669			
Personnel administratif et technique	2'461	3'244			
Personnel enseignant	19'174	19'743			
Biens & services	1'304	1'299			
Bâtiments	1'416	1'602			
Sous-total : DEPENSE UNITAIRE DE FONCTIONNEMENT	24'356	25'887			
Intérêts & amort.	3'817	3'648			
SGX	325	319			
OJ	333	324			
OOF	2'870	2'490			
<i>Effectifs d'élèves/étudiants</i>	<i>505</i>	<i>481</i>			
ECOLE DES ARTS APPLIQUES (1998-2000)			30'158	32'036	31'494
Personnel administratif et technique			3'513	2'891	2'934
Personnel enseignant			15'346	19'171	20'354
Biens & services			915	1'264	1'151
Bâtiments			1'328	1'282	1'261
Sous-total : DEPENSE UNITAIRE DE FONCTIONNEMENT			21'102	24'608	25'700
Intérêts & amort.			3'246	1'918	1'560
SGX			299	301	327
OJ			309	319	315
OOF			5'202	4'889	3'591
<i>Effectifs d'élèves/étudiants</i>			<i>409</i>	<i>366</i>	<i>370</i>
COURS PROFESSIONNELS COMMERCIAUX	12'208	10'865	10'047	9'231	8'925
Personnel administratif et technique	305	207	192	212	260
Personnel enseignant	6'208	5'464	4'919	4'762	4'829
Biens & services	233	147	141	168	151
Bâtiments	316	366	376	351	368
Sous-total : DEPENSE UNITAIRE DE FONCTIONNEMENT	7'062	6'185	5'629	5'493	5'608
Intérêts & amort.	1'426	1'225	1'096	647	541
SGX	325	319	299	301	327
OJ	333	324	309	319	315
OOF	3'063	2'812	2'714	2'470	2'134
<i>Effectifs d'élèves/étudiants</i>	<i>1'936</i>	<i>1'953</i>	<i>1'967</i>	<i>1'951</i>	<i>1'999</i>

**Tableau 27 : Evolution des dépenses unitaires
et des effectifs d'élèves/étudiants (1996-2000), en francs constants 2000**

	1996	1997	1998	1999	2000
ECOLE SUPERIEURE DES ARTS	28'904	27'130	26'956	24'931	23'841
VISUELS / ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX ARTS					
Personnel administratif et technique	2'451	3'238	3'497	2'874	2'967
Personnel enseignant	18'756	17'721	17'711	17'302	16'662
Biens & services	1'742	1'232	1'274	1'240	1'053
Bâtiments	1'708	1'172	1'047	1'118	1'024
Sous-total : DEPENSE UNITAIRE DE FONCTIONNEMENT	24'657	23'362	23'529	22'535	21'706
Intérêts & amort.	3'486	3'044	2'734	1'691	1'408
SGX	325	319	299	301	327
OJ	333	324	309	319	315
OOPF	104	80	85	85	85
<i>Effectifs d'élèves/étudiants</i>	<i>263</i>	<i>265</i>	<i>270</i>	<i>270</i>	<i>283</i>
CENTRE DE LULLIER (sauf HES agronome)			41'062	43'280	41'950
Personnel administratif et technique			13'261	12'017	11'403
Personnel enseignant			13'275	17'042	16'800
Biens & services			6'532	8'716	7'184
Bâtiments			4'642	3'109	4'429
Sous-total : DEPENSE UNITAIRE DE FONCTIONNEMENT			37'710	40'884	39'815
Intérêts & amort.			2'660	1'691	1'408
SGX			299	301	327
OJ			309	319	315
OOPF			85	85	85
<i>Effectifs d'élèves/étudiants</i>			<i>247</i>	<i>197</i>	<i>217</i>
CEPSPE			21'657	21'414	20'383
Personnel administratif et technique			2'510	2'404	2'144
Personnel enseignant			15'852	15'519	15'211
Biens & services			1'700	1'994	1'764
Bâtiments			1'103	1'081	826
Sous-total : DEPENSE UNITAIRE DE FONCTIONNEMENT			21'166	20'998	19'945
Intérêts & amort.			107	31	27
SGX			299	301	327
OJ			0	0	0
OOPF			85	85	85
<i>Effectifs d'élèves/étudiants</i>			<i>529</i>	<i>555</i>	<i>636</i>
HAUTE ECOLE SPECIALISEE			34'692	34'104	33'688
Personnel administratif et technique			5'059	6'951	8'073
Personnel enseignant			25'912	21'034	21'444
Biens & services			1'430	3'506	166
Bâtiments			1'889	2'218	3'585
Sous-total : DEPENSE UNITAIRE DE FONCTIONNEMENT			34'290	33'709	33'267
Intérêts & amort.			18	9	9
SGX			299	301	327
OJ			0	0	0
OOPF			85	85	85
<i>Effectifs d'élèves/étudiants</i>			<i>855</i>	<i>1'111</i>	<i>1'125</i>

**Tableau 27 : Evolution des dépenses unitaires
et des effectifs d'élèves/étudiants (1996-2000), en francs constants 2000**

	1996	1997	1998	1999	2000
UNIVERSITE	34'366	34'279	33'189	32'535	31'155
Personnel administratif et technique	9'556	9'593	9'500	9'298	9'221
Personnel enseignant	16'942	17'276	16'861	16'783	16'329
Biens & services	2'721	2'575	2'552	2'718	2'297
Bâtiments	2'485	2'427	2'144	2'287	2'000
<i>Sous-total : DEPENSE UNITAIRE DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>31'705</i>	<i>31'871</i>	<i>31'058</i>	<i>31'086</i>	<i>29'847</i>
Intérêts & amort.	2'661	2'408	2'131	1'449	1'308
SGX	0	0	0	0	0
OJ	0	0	0	0	0
OOF	0	0	0	0	0
<i>Effectifs d'élèves/étudiants</i>	<i>11'434</i>	<i>11'451</i>	<i>11'590</i>	<i>11'922</i>	<i>12'154</i>

© Service de la recherche en éducation, Genève nation, Genève

Tableau 28 : Dépenses unitaires, selon la source de financement, 2000 (en francs courants)

	Nombre d'élèves	Confédération	Canton de Genève	Autres cantons	Communes	Privé	Coût par élève
Enseignement primaire	34'062	286	9'793	12	3'518	198	13'808
Cycle d'Orientation	11'273	265	20'541	17	1	235	21'059
Collège de Genève	6'600	148	20'601	109	0	130	20'988
Ecole de culture générale	1'592	190	20'453	12	0	201	20'855
Ecole de Commerce	1'934	1'393	18'132	12	0	160	19'698
Ecole d'enseignement technique	490	2'169	27'191	275	0	158	29'793
C.E.P.T.A. dual	2'338	1'125	13'071	132	0	357	14'685
C.E.P.T.A. plein temps	692	3'074	36'616	236	3	1'044	40'972
Ecole des arts appliqués	370	1'598	28'981	128	2	785	31'494
Cours Prof. Commerciaux	1'999	615	8'059	117	0	133	8'925
ESAV	283	1'501	15'929	5'999	0	412	23'841
Centre de Lullier	217	5'013	27'988	3'439	0	5'510	41'950
CEPSPE	636	279	15'655	3'431	0	1'018	20'383
HES	1'125	///	///	///	///	///	33'688
Université	12'154	5'417	22'134	2'390	0	1'215	31'155

© Source : SRED

**Tableau 29 : Taux d'encadrement (postes EPT pour 100 élèves/étudiants)
par catégorie de personnel, 2000**

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE					
	EP	SGX	OJ	OOF	TOTAL
Personnel administratif et technique	0.21	0.17	1.02		1.40
dont					
Administration	0.16	0.11	0.33		0.60
Médical et paramédical	0.01		0.64		0.64
Technique	0.02	0.01			0.03
Scientifique		0.04			0.05
Manuel	0.02		0.05		0.07
Divers		0.01			0.01
Personnel d'enseignement	7.05	0.00	0.06		7.12
Enseignants	6.66				6.66
<i>dont Titulaires</i>	4.74				
Cadres de l'enseignement	0.10				0.10
Autres fonctions éducatives	0.30		0.06		0.36
CYCLE D'ORIENTATION					
	CO	SGX	OJ	OOF	TOTAL
Personnel administratif et technique	1.41	0.17	0.81	0.17	2.55
dont					
Administration	0.86	0.11	0.26	0.09	1.32
Médical et paramédical	0.15		0.50	0.07	0.72
Technique	0.37	0.01			0.38
Scientifique	0.01	0.04			0.06
Manuel	0.02		0.04		0.06
Divers	0.01	0.01			0.01
Personnel d'enseignement	11.04	0.00	0.05		11.10
Enseignants	10.79				10.79
<i>dont Activité d'enseignement</i>	9.66				
<i>dont Charges hors-enseignement</i>	1.13				
Cadres de l'enseignement	0.20				0.20
Autres fonctions éducatives	0.05		0.05		0.10
ENSEIGNEMENT SECOND. POSTOBL.					
	PO	SGX	OJ	OOF	TOTAL
Personnel administratif et technique	1.86	0.17	0.39	0.52	2.94
dont					
Administration	1.02	0.11	0.12	0.29	1.55
Médical et paramédical	0.09		0.24	0.22	0.55
Technique	0.59	0.01			0.60
Scientifique	0.04	0.04			0.09
Manuel	0.10		0.02		0.12
Divers	0.02	0.01			0.03
Personnel d'enseignement	9.73	0.00	0.02		9.76
Enseignants	9.47				9.47
<i>dont Activité d'enseignement</i>	8.28				
<i>dont Charges hors-enseignement</i>	1.19				
Cadres de l'enseignement	0.24				0.25
Autres fonctions éducatives	0.02		0.02		0.04

**Tableau 29 : Taux d'encadrement (postes EPT pour 100 élèves/étudiants)
par catégorie de personnel, 2000**

CEPSPE	CEPSPE	SGX	OJ	OOFF	TOTAL
Personnel administratif et technique	2.11	0.17			2.28
dont					
Administration	1.95	0.11			2.06
Médical et paramédical	0.17				0.17
Technique		0.01			0.01
Scientifique		0.04			0.04
Manuel					0.00
Divers		0.01			0.01
Personnel d'enseignement	10.48				10.48
Enseignants	10.48				10.48
Cadres de l'enseignement					
Autres fonctions éducatives					
HAUTE ECOLE SPECIALISEE	HES	SGX	OJ	OOFF	TOTAL
Personnel administratif et technique	5.65	0.17			5.82
dont					
Administration	2.21	0.11			2.32
Médical et paramédical	0.18				0.18
Technique	2.04	0.01			2.05
Scientifique	0.59	0.04			0.63
Manuel	0.26				0.26
Divers	0.37	0.01			0.38
Personnel d'enseignement	14.05				14.05
Enseignants	13.56				13.56
Cadres de l'enseignement	0.48				0.48
Autres fonctions éducatives	0.01				0.01
UNIVERSITE	UNI	SGX	OJ	OOFF	TOTAL
Personnel administratif et technique	8.25	0.17			8.41
dont					
Administration	3.66	0.11			3.77
Médical et paramédical	1.70				1.70
Technique	1.26	0.01			1.26
Scientifique	1.08	0.04			1.12
Manuel	0.54				0.54
Divers	0.02	0.01			0.03
Personnel d'enseignement	12.57				12.57
Enseignants	12.54				12.55
dont corps professoral	3.25				
dont collaborateurs de l'enseignement	9.29				
Cadres de l'enseignement					
Autres fonctions éducatives	0.02				0.02

ANNEXES

DOCUMENTATION POUR LES DONNÉES STATISTIQUES

Les **données financières** proviennent de la comptabilité du DIP à partir d'une extraction produite par le CTI. Elles sont réalisées de manière informatique régulièrement depuis 1997. Les données antérieures proviennent de sources écrites, plus difficiles à traiter.

Les données comptables sont consolidées rétroactivement en fonction des *changements du système d'enseignement*. Les données du Centre de Lullier, qui a rejoint le DIP au début de 1998, proviennent, pour les années antérieures, du Compte d'Etat section DIAEE. Les données sur l'Office d'orientation et de formation professionnelle sont extraites de la section DEEAE avant 1994. Il en est de même pour la Polyclinique universitaire de médecine dentaire, qui relevait du DASS.

Une autre type de consolidation consiste à compenser les *changements du système comptable*. L'introduction de financement par subvention forfaitaire, du type « enveloppe budgétaire », renvoie le détail des dépenses à la comptabilité de l'institution, dont une partie est couverte par des financements extérieurs, qui n'apparaissent plus dans la comptabilité du DIP. Si l'on veut garder une cohérence dans la série chronologique, on doit réintégrer les résultats de la comptabilité de l'institution dans les comptes du DIP¹.

C'est ce que nous avons fait dès 1996 pour l'Université. Les dépenses prises en compte ne comprennent que les frais liés à son fonctionnement normal, c'est-à-dire qui correspondent au financement du canton de Genève, des cantons non universitaires et de la Confédération pour le fonctionnement courant, extraits du compte appelé « DIP » dans la comptabilité de l'Université. Ne sont donc pas comprises les dépenses de recherche financées par le FNRS, les fonds universitaires individuels ou institutionnels, ni les dépenses d'investissement (globalement 143.2 Mio Frs en 2000), ni les charges pour la formation dispensée aux médecins par l'hôpital (plus de 200 Mio Frs en 1997, dernière année de publication de la classification fonctionnelle). Pour la dernière année, nous avons aussi pris en compte la subvention hors enveloppe, auparavant intégrée dans le compte « DIP ».

Dans la même logique, nous avons reconstitué les dépenses de personnel et de biens et services des HES à partir de données comptables non publiées.

Pour les biens et services, nous avons retenu les dépenses *sans les reports*, ce qui revient à adopter l'optique des dépenses réelles et non celle des dépenses comptables. Cela nous garantit aussi le fait d'avoir le même type de données d'année en année, au fil des changements du système d'écriture comptable.

Des ruptures apparaissent dans les séries chronologiques entre 1993 et 1995 sur les *subventions* et *transferts*, décrites comme des réattributions entre les *Services généraux* et différentes écoles ou offices du DIP. Il s'agit d'un effet de recomposition des données : dans la comptabilité du DIP, jusqu'à la fin 1993, les subventions n'étaient pas attribuées aux unités budgétaires, mais séparées et regroupées sous le numéro de service 39.00.00 (dès 1994, le numéro 39.00.00 est attribué à l'OOF). Pour la bonne lecture des données, nous avons regroupé ces dépenses de transfert avec les dépenses de fonctionnement des *Services généraux*. Dès l'année suivante, tous ces transferts sont attribués, pour une bonne part, aux *Services centraux*, mais aussi aux ordres d'enseignement et offices du DIP. Les subventions concernant l'*Office de la jeunesse* et l'*enseignement primaire* apparaissent ainsi comme des déplacements depuis les *Services centraux*. L'*Office d'orientation et de formation professionnelle*, rattaché au DIP en 1994, connaît le même type d'évolution entre 1993 et 1995.

Pour le calcul des coûts unitaires de l'enseignement primaire, il a encore été procédé à la consolidation avec les dépenses des communes pour les bâtiments, obtenues au travers du DIAEE.

Les **données en personnes** et en postes EPT – situation en fin d'année – sont produites à partir de la base de données GIP servant à réaliser les paies. Une extraction de la situation au 31 décembre est

¹ Une autre option consisterait à ne garder que le solde net de financement provenant de l'Etat de Genève – considéré comme une subvention – sur toute la série, mais on perdrait alors le détail des dépenses.

produite par le CTI. Le TABLEAU 11 ne reflète pas une situation en fin d'année, mais une moyenne des résultats mensuels de manière à faire correspondre *l'occupation réelle des postes* sur l'année avec les postes budgétisés pour cette même année. Ces données nous ont fournies directement par les SAFs.

Les résultats en postes et en personnes ne comprennent pas les traitements remboursés, ni les cachets et sont entendus sans les apprentis. Un certain nombre d'emplois exprimés en francs n'apparaissent pas dans les statistiques des postes en moyenne annuelle. C'est le cas pour les assistants et maîtres-assistants de l'Université, c'est pourquoi nous avons recours aux *statistiques et budgets de l'Université* pour consolider les données qui apparaissent dans le TABLEAU 11. Ce même personnel est en revanche présent dans l'extraction de fin d'année.

Les données en postes, moyennes annuelles, du Centre horticole de Lullier ont été reconstituées pour les années antérieures à 1998 avec une estimation pour la répartition entre les personnels *administratif et technique* et *enseignant* car les enseignants n'étaient pas enregistrés comme tels. Pour les tableaux provenant de l'extraction de GIP, cette consolidation n'a pas pu avoir lieu dans la mesure où le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement, et de l'énergie ne possède pas de système d'enregistrement des données comparable à ce qui existe au DIP. On en tiendra donc compte dans les interprétations.



TABLEAUX 1 À 4

La succession des tableaux 1 à 4 permet de suivre l'élaboration des données statistiques, partant de résultats tirés de la comptabilité, y compris l'OOF, le Centre de Lullier et la Polyclinique universitaire de médecine dentaire (TABLEAU 1). La première opération importante consiste en l'introduction du détail des dépenses² de l'Université à partir de 1996, ainsi que le détail des dépenses des HES dès 1999 (TABLEAU 2). Parallèlement nous avons regroupé certaines charges ou certains revenus (*Intérêts et amortissements*, par exemple). La seconde transformation est le passage en *francs constants*, valeur 2000, la dernière année d'observation (TABLEAU 3). Le dernier tableau de la série (TABLEAU 4) présente la même information sous forme *d'indice* d'évolution par groupes de charges ou revenus.

Pour le TABLEAU 4, l'indice en valeur constante signifie qu'il est calculé à partir de sommes exprimées en francs constants, comme dans le TABLEAU 3. L'indice est en base 1992, mais la valeur des francs est 2000 (l'année de référence des francs constants n'influence toutefois pas le calcul par indice). En mettant la valeur 100 à l'indice pour 1992, nous pouvons interpréter l'écart comme un pourcentage par rapport à l'année de référence : le total des dépenses brutes a diminué de 9 % entre 1992 et 2000 (100 moins 91) tandis que les charges de personnel ont baissé de 8 % (100 moins 92). Les revenus, eux, ont augmenté de 16 % sur la même période (116 moins 100).

TABLEAU 5

Comptes du DIP par unité budgétaire, par natures des charges et des revenus. Contrairement à la version précédente (1999), nous avons reconstitué l'ensemble des dépenses de l'Université plutôt que de présenter la subvention forfaitaire, de manière à harmoniser ces données avec celles des TABLEAUX 1 À 4. Nos statistiques s'écartent ainsi un peu plus des comptes du DIP mais elles sont plus cohérentes dans le temps et donc plus pertinentes pour l'analyse longitudinale.

Les montants des *Biens et services* sont présentés sans le solde des reports. Comme dans les TABLEAUX 1 À 4, nous avons reconstitué pour l'Université les montants complets de *Biens et services*, ce qui explique les différences avec le tableau présenté l'année passée (les dépenses de *Biens et services* de l'Université étaient auparavant incluses dans une subvention forfaitaire, qui apparaissait sous la

² Ce faisant, nous réintroduisons un certain nombre de dépenses supportées par des financements externes – comme des subventions fédérales – qui n'apparaissent pas (ou plus) dans la comptabilité du DIP.

nature 36 : *subventions accordées*). Les *subventions accordées* sont destinées à des organismes extérieurs par les services ou écoles cités dans le tableau.

TABLEAU 6

Pour les années 1992 à 1993, on a tenu compte rétroactivement du transfert de certaines catégories de personnel (directeurs, inspecteurs, éducateurs et responsables d'institutions) de la nature *charge de personnel enseignant* à la nature *charge de personnel administratif et technique*. Ces transferts (effectifs à partir de 1994) concernent principalement l'enseignement primaire et dans une moindre mesure le Cycle d'orientation et l'enseignement postobligatoire.

Université y compris la Policlinique universitaire de médecine dentaire. Les données de l'OOFP sont extraites de la comptabilité du DEEAE avant 1994.

Les données du Centre horticole de Lullier ont été intégrées dans les totaux de l'enseignement postobligatoire sur toute la série. Avant 1998, la part des dépenses du personnel enseignant est estimée en fonction de la situation qui prévaut en 1998, année de son rattachement au DIP (auparavant la catégorie enseignant n'existe pas). Ces données proviennent du DIAEE.

TABLEAU 7

Données transmises par les Services administratifs et financiers du DIP (SAFs). Ces informations sont données pour comprendre certains changements dans les natures 303 à 305 correspondant à des charges sociales ; les taux ne peuvent pas être appliqués directement sur la masse salariale, car ils n'agissent pas sur tous les traitements de la même manière (effet de plancher ou de plafond, catégories de salariés non soumis, etc.).

TABLEAU 8

Le calcul des coûts salariaux mensuels moyens se fonde sur la base des traitements bruts (sans primes de fidélité ni indemnités) réellement versés pour le mois de référence (en 2000 : décembre). Pour les personnels non mensualisés, ces sommes représentent un décompte des heures du mois précédent et clôturé au 15 du mois suivant pour permettre le paiement avant la fin du mois considéré. Les apprentis ne sont pas inclus dans les calculs. Les traitements correspondent à des équivalents plein temps (EPT).

TABLEAUX 9 ET 10

Pour être attribuée à une classe de fonction, une personne doit avoir au moins une activité rémunérée dans cette classe. Une personne ayant des activités rémunérées dans différentes classes de fonction sera comptabilisée plusieurs fois. Le total des personnes payées ne correspond donc pas à la somme des personnes attribuées aux diverses classes de fonction au niveau des unités budgétaires.

Le pourcentage cumulé (% cum.) est calculé en fonction du total au bas de la colonne ; il représente la part des personnes, respectivement des postes, compris dans la classe de traitement en marge ou dans une classe plus basse. On peut ainsi voir que 91.1 % des personnes sont en classe 20 ou moins, ce qui représente 91.3 % des postes. Le pourcentage de femmes (% femmes) est calculé horizontalement et donne le taux de féminisation de la classe de traitement en marge, pour le DIP, pour les enseignants et pour les autres fonctions (appelées *personnel administratif et technique*).

TABLEAU 11

Les résultats présentés sont les *moyennes annuelles* des postes occupés dans le mois (EPT). A ne pas confondre avec les autres résultats exprimés en postes qui reflètent la situation en fin d'année (à la fin décembre pour 2000). Comme dit plus haut, cette information ne provient pas de la même source que les autres tableaux relatifs au personnel, mais nous est transmise directement par les Services administratifs et financiers du DIP.

Les données sur les enseignants de l'Université ont dû être reconstituées rétrospectivement depuis 1994 à partir des *budgets et statistiques de l'Université*, car depuis cette année-là les assistants et maîtres-assistants ne sont plus exprimés en postes, mais seulement en francs (cela concerne environ 700 postes). La policlinique universitaire de médecine dentaire est incluse.

A partir de 1995, il faut tenir compte, dans l'interprétation des chiffres, des taux de pondération qui sont appliqués après coup aux postes budgétisés, tant pour les enseignants (0.33 % en 1995, 1.17 % en 1996, 1.00 % en 1997, 1.50 % en 1998, 0.50 % en 1999, 0.50 % – sauf les enseignants du primaire – en 2000) que pour les non-enseignants (1.00 % en 1995, 1.50 % en 1996, 3.10 % en 1997, 3.10 % en 1998, 1.50 % en 1999, 0.50 % en 2000).

Comme pour le TABLEAU 6, de 1992 à 1993, on a tenu compte rétroactivement du transfert de certaines catégories de personnel (directeurs, inspecteurs, éducateurs et responsables d'institutions) de la nature *charge de personnel enseignant* à la nature *charge de personnel administratif et technique*. Ces transferts (effectifs à partir de 1994) concernent principalement l'enseignement primaire et dans une moindre mesure le Cycle d'orientation et l'enseignement postobligatoire.

Note concernant la Haute école spécialisée : en comparaison à 1999, deux fortes augmentations sont à relever :

- 13 postes supplémentaires de corps intermédiaires. Ces postes sont des engagements à durée déterminée consacrés à la recherche appliquée, au développement et aux mandats en faveur de tiers. En 2000, le financement reçu de la réserve stratégique HES-SO a été de Frs 1'417'766.- et a servi à couvrir ces charges de personnel (professeurs et corps intermédiaire). Les produits des mandats et prestations de services se sont élevés à Frs 1'736'933.- et ont également permis les engagements du corps intermédiaire.
- 12 postes de professeurs supplémentaires à la Haute école de gestion (HEG). La mise en place de la HEG et l'augmentation des effectifs d'étudiants expliquent cette forte croissance (40 % d'étudiants en plus entre 1999 et 2000).

TABLEAUX 12 ET 13

Le numéro entre parenthèses en tête représente le numéro de la liste des fonctions selon la classification de l'Etat. On trouvera le détail de cette liste plus loin dans les Annexes, sous **Définitions**. Dans les *Autres fonctions éducatives*, on trouve des éducateurs et des animateurs.

Les pourcentages dans les colonnes de droite se rapportent toujours au total final, par *unité budgétaire*, en bas des tableaux.

TABLEAUX 14 ET 15

Pour des raisons pratiques de comparabilité, on assimile le corps universitaire au statut de fonctionnaire. Les statuts du personnel universitaire sont précisés dans l'ANNEXE 2.

TABLEAU 16

Taux d'activité moyen et ratio emploi par poste montrent la même information sous deux angles différents : le premier représente l'horaire moyen travaillé par une personne (en % d'un horaire plein temps quel que soit le nombre d'heures de ce plein temps), tandis que le second montre le nombre d'emplois (de personnes) qu'il faut en moyenne pour occuper un équivalent plein temps.

TABLEAUX 17 À 24

Pour l'enseignement primaire, le Cycle d'orientation et l'enseignement postobligatoire, les enseignants fonctionnaires ou ayant la garantie d'emploi sont déterminés comme enseignants *nommés*. Les suppléants et les candidats à l'enseignement sont dans la catégorie des enseignants *non nommés*.

A l'Université, on distingue les enseignants *stabilisés* inclus dans la catégorie *nommés*. Les collaborateurs au statut précaire sont regroupés dans les *non nommés*. Dans la première catégorie se trouve le corps professoral, les maîtres et suppléants d'enseignement ou de recherche et les chargés d'enseignement. Dans la seconde sont regroupés uniquement les maîtres-assistants et les assistants.

Les définitions des *statuts du personnel* se trouvent plus loin dans les annexes, de même que la composition du *corps enseignant de l'Université*.

TABLEAUX 25 ET 26

Les définitions des différents *groupes de cadres* se trouvent plus loin dans les annexes. Tous les types de cadres sont comptabilisés dans ces tableaux, mais le **taux d'encadrement** est calculé seulement sur ceux qui ont des responsabilités hiérarchiques, c'est-à-dire les *Cadres A* et les *Cadres supérieurs*. C'est ce résultat que l'on trouve en bas des tableaux, dans la rubrique *Cadres hiérarchiques*.

TABLEAUX 27 ET 28

Les données des dépenses unitaires de 1996 à 2000 et les effectifs s'y rapportant sont calculés selon la méthodologie décrite ci-dessous (cf. « Définitions ; Dépense unitaire »).

Le *financement privé aux institutions* dans le TABLEAU 28 regroupe les contributions, émoluments administratifs, écolages, dédommagement de tiers, prestations de service, etc.

TABLEAU 29

Ils sont à la base des GRAPHIQUES 41 à 46. L'encadrement unitaire est calculé en incluant l'ensemble des postes pour chaque ordre d'enseignement ou institution. Les chiffres de base sont ceux du TABLEAU 13. Les postes des Services généraux, de l'Office de la jeunesse, et de l'Office d'orientation et de formation professionnelle sont répartis dans les ordres d'enseignement selon des clés identiques à celles utilisées pour le calcul des dépenses unitaires. Par contre, les effectifs d'élèves ou d'étudiants pris en compte pour l'encadrement ne sont pas pondérés sur deux années scolaires (la référence est le 31 décembre à la fois pour les postes et pour les effectifs d'élèves ou d'étudiants). Se rapporter également à la note méthodologique des GRAPHIQUES 41 à 46, ainsi qu'à la rubrique « Définitions ; Encadrement unitaire ».



GRAPHIQUES 1 À 4, 6, 7, 13, 15 ET 16

Les sources des données financières sont les mêmes que pour les tableaux 1 à 6 (cf. début d'annexe). Les résultats financiers produits sur plusieurs années sont toujours donnés en valeur constante, selon la valeur de la dernière année de la série. Les graphiques ont été réalisés par le SRED.

GRAPHIQUE 5

Les effectifs d'élèves sont donnés au 31 décembre, excepté pour la dernière année de saisie, qui se situe au 15 novembre. Ils proviennent des extractions régulières de la base de données scolaires (BDS) réalisées par la DSIG et exploitées par le SRED. Les prévisions sont tirées du document récapitulatif du SRED et sont le résultat de plusieurs modèles prévisionnels réalisés à différents niveaux scolaires (*Prévision des effectifs de l'enseignement primaire élaborée avec la Direction générale, Michel Pillet, SRED, 1999 ; Prévision des effectifs du Cycle d'orientation élaborée avec la Direction générale, Annick Evrard, SRED, 1999 ; Prévision des effectifs de l'enseignement secondaire postobligatoire et des Hautes écoles spécialisées élaborée avec la Direction générale, Annick Evrard, SRED, 1999*³).

La projection pour l'Université de Genève a été réalisée par une régression simple sur quatre ans d'effectifs étudiants. Il ne s'agit donc pas d'un modèle prévisionnel qui intègre des données cumulatives sur les autres ordres d'enseignement et des hypothèses fortes sur l'évolution de la demande pour ce type de diplômes.

³ Documents à diffusion limitée.

GRAPHIQUES 8 À 11

La source des données de ressources humaines est la même que pour les tableaux 8 à 26 (cf. début d'annexe). Les graphiques ont été réalisés par le SRED.

GRAPHIQUE 12

La source des données sur le renchérissement du coût de la vie est l'Office cantonal de la statistique, Genève. Les graphiques ont été réalisés par le SRED.

GRAPHIQUES 14 ET 15

La source des données sur l'investissement sont les comptes des investissements de l'Etat de Genève de 1992 à 2000. Les graphiques ont été réalisés par le SRED.

GRAPHIQUES 17 À 34

Les sources des données financières sont les mêmes que pour les tableaux 1 à 6 (cf. début d'annexe). Les résultats financiers produits sur plusieurs années sont toujours donnés en valeur constante, selon la valeur de la dernière année de la série. Les graphiques ont été réalisés par le SRED.

GRAPHIQUES 35 À 40

Les chiffres sont issus du TABLEAU 27. Le montant de la dépense unitaire de l'enseignement postobligatoire (dual et plein temps) est obtenu par une moyenne pondérée des dépenses par élève des écoles correspondantes.

Les montants sont donnés en francs constants (valeur 2000) au travers d'un déflateur construit sur la base de l'indice des prix à la consommation (Office cantonal de la statistique, base 1982). Pour plus de précision, on se rapportera à la rubrique « Définitions ; calcul des dépenses et des revenus en francs constants ».

GRAPHIQUES 41 À 46

Les données des GRAPHIQUES 41 à 46 sont calculées sur la base des effectifs des postes équivalent plein temps, et selon les *familles de fonction* (cf. « Définitions ; Familles de fonctions »). Au sens strict, les familles de fonctions s'appliquent au personnel administratif et technique (par opposition aux enseignant-e-s). Il existe toutefois un ensemble « Enseignement », dans lequel nous avons intégré le personnel enseignant ainsi que les cadres de l'enseignement (inspecteurs/trices de l'enseignement primaire, directeurs/trices d'établissement scolaire) et les autres fonctions éducatives (éducateurs/trices, animateurs/trices). Toutes les catégories d'enseignants sont incluses dans le calcul, il s'agit donc d'un taux global. Les ratios contiennent également le personnel de l'Office de la jeunesse et de l'Office d'orientation et de formation professionnelle, qui a été distribué dans les ordres d'enseignement en fonction de clés de répartition identiques à celles utilisées pour le calcul de la dépense unitaire. Le lecteur trouvera le détail des chiffres dans le TABLEAU 29.

La barre blanche de chaque graphique désigne une composante du total des enseignants, qui n'est pas de même nature dans chaque ordre d'enseignement (titulaires de l'enseignement primaire, activité d'enseignement au sens strict – face à face – du secondaire, corps professoral de l'Université).

GRAPHIQUES 47 À 51

Ces données sont exprimées en personnes, et **non** en postes EPT. Pour l'enseignement primaire, le Cycle d'orientation, l'enseignement postobligatoire, les enseignants fonctionnaires ou ayant la garantie d'emploi sont déterminés comme enseignants *nommés*. Les suppléants et les candidats à l'enseignement sont dans la catégorie des enseignants *non nommés*.

A l'Université, on distingue les enseignants *stabilisés* inclus dans la catégorie *nommés*. Les collaborateurs au statut précaire sont regroupés dans les *non nommés*. Dans la première catégorie se trouvent le corps professoral, les maîtres et suppléants d'enseignement ou de recherche et les chargés d'enseignement. Dans la seconde sont regroupés uniquement les maîtres-assistants et les assistants.



DÉFINITIONS

L'**apprentissage dual** est accompli dans une entreprise ou une administration publique avec fréquentation simultanée de l'école professionnelle (1 à 2 jours par semaine)⁴; un contrat d'apprentissage entre l'apprenti et l'entreprise est approuvé par l'autorité cantonale (à Genève l'Office d'orientation et de formation professionnelle). Dans ce cas, les dépenses publiques représentent la part de la formation en école ainsi que les charges d'encadrement, de surveillance et de certification. Elles ne comprennent pas les ressources apportées par l'entreprise ou par l'apprenti lui-même (par son travail).

Le **calcul des dépenses et des revenus en francs constants** permet d'annuler l'effet de l'inflation dans les comparaisons temporelles. Nous obtenons ainsi des montants « hors inflation » exprimés au travers d'unités (les francs constants) qui ont la même valeur au début et à la fin de la série chronologique.

Pour cette opération, nous utilisons l'indice genevois des prix à la consommation, qui est un peu différent de l'indice suisse, pour calculer un taux de déflation qui est ensuite appliqué aux dépenses et revenus de l'éducation.

De la sorte, l'indice relevé lors de l'année de référence (ici 2000) est divisé par l'indice de l'année considérée. Le résultat est ensuite multiplié par 100 pour produire l'indice de déflation par rapport à l'année de référence (2000 = 100). Celui-ci nous donne, par différence, la progression des prix pendant l'intervalle entre les deux années (12.2 % entre 1992 et 2000, 8 % entre 1993 et 2000, etc.).

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Indice des prix genevois OCSTAT (1982 = 100)	138.1	143.5	145.5	148.3	149.4	150.4	151.5	152.7	155.0
Taux de déflation calculé (2000 = 100)	112.2	108.0	106.5	104.5	103.7	103.1	102.3	101.5	100.0

Le **Centre d'enseignement des professions de la santé et de la petite enfance (CEPSPE)** regroupe des formations professionnelles paramédicales et éducatives de différents niveaux, depuis celui des certificats cantonaux et fédéraux de capacité jusqu'au niveau tertiaire non universitaire. Pour ces dernières formations se pose la question de la création d'une Haute école supérieure (HES) de type santé-social.

Ce centre ne peut être classé en bloc dans la catégorie secondaire (CITE 3) ou tertiaire non universitaire (CITE 4 ou 5).

⁴ On trouvera une définition plus complète dans la *Note d'information du SRED No 1: L'apprentissage dual à Genève en 1997-1998*, Eric Decarro, décembre 1998.

La **charge** représente la consommation de ressource durant un exercice comptable (inverse: revenu ou produit).

CITE est la *classification internationale type de l'éducation* produite par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La dernière version, datant de 1997, est décrite dans un document disponible sur le site Internet de l'UNESCO. La mise en œuvre pour la Suisse incombe à l'Office fédéral de la statistique (OFS) mais n'est pas encore effective.

Cette classification a été conçue au début des années 70 pour constituer « un instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives tant dans les différents pays que sur le plan international ».

Le **corps enseignant de l'Université** est divisé en deux groupes :

- ♦ le corps professoral, composé des professeurs ordinaires, des professeurs d'école, des professeurs adjoints, des professeurs associés, des professeurs titulaires, des professeurs suppléants, des professeurs invités, des chargés de cours et des suppléants chargés de cours ;
- ♦ les collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, parmi lesquels on trouve les maîtres d'enseignement et de recherche, les suppléants maîtres d'enseignement et de recherche, les chefs de clinique scientifiques (non répertoriés dans les statistiques de personnel), les chargés d'enseignement, les maîtres assistants, les assistants et les moniteurs.

Cycle d'orientation : recouvre exactement le secondaire I (catégorie CITE 2) si l'on tient compte du fait que l'enseignement spécialisé – qui ne connaît pas à proprement parler de degrés – est rattaché à l'enseignement primaire.

Le **décaissement** est l'opération qui affecte l'état de la caisse ou de manière plus générale les moyens de paiements (inverse: encaissement).

La **dépense** est l'opération qui affecte le patrimoine financier (inverse: recette).

La **dépense unitaire**, par élève ou par étudiant, représente l'ensemble des charges affectées à un enseignement donné divisé par le nombre d'élèves ou d'étudiants suivant cet enseignement. Les charges et les effectifs d'élèves doivent impérativement correspondre à la même subdivision scolaire, bien que les statistiques scolaires ne suivent pas les catégories de la comptabilité.

Au niveau du numérateur, il faut regrouper l'ensemble des charges quel que soit le service ou l'institution qui les assume, à l'exclusion des dépenses non affectées à l'enseignement considéré (subventions, prestations à destination d'autres utilisateurs, etc.).

Pour le dénominateur, la question principale est de faire correspondre les effectifs, donnés pour une année scolaire, avec les résultats financiers obtenus au travers de l'exercice sur l'année civile. Pour cela, une pondération de 8/12^e de l'année précédente et de 4/12^e de l'année en cours est réalisée sur les effectifs en fin d'année. Cette pratique est comparable à ce qui se fait dans le canton du Tessin ou, plus généralement, avec les données internationales produites par l'OCDE.

Pour l'ensemble des ordres d'enseignement ou des écoles, la méthode de calcul se divise en **cinq étapes**. Ce chiffre peut toutefois varier selon les spécificités des structures d'enseignement.

1. On procède tout d'abord à la **sélection des centres de frais** qui entrent en dans le calcul. Par exemple, pour *l'enseignement primaire*, il n'est pas tenu compte de l'Ecole climatique de Boveau (qui ne se situe pas sur le canton de Genève), ni des institutions spécialisées du Service médico-pédagogique (le coût unitaire de l'enseignement primaire inclut les classes enfantines, c'est-à-dire les divisions élémentaire et moyenne ainsi que les classes spéciales au sein des écoles primaires du canton). Les effectifs d'élèves correspondent à ces mêmes définitions. Toujours pour l'enseignement primaire, les dépenses des communes liées à l'enseignement et à la formation sont ajoutées au total des charges (le compte de

fonctionnement des communes est fourni par le *Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie*).

Concernant le *Cycle d'orientation et l'enseignement postobligatoire*, un partage (paritaire) des charges de l'Institut de formation des maîtres de l'enseignement secondaire (IFMES) est effectué. Au sein de *l'enseignement postobligatoire*, on répartit les charges de la Direction générale entre les écoles pour lesquelles on calcule un coût unitaire, proportionnellement au nombre d'élèves de chacune.

2. La seconde étape est la **sélection des natures de dépenses**, uniforme pour tous les ordres d'enseignement et écoles. Sont intégrées dans le calcul les rubriques suivantes :

- ◆ le personnel administratif et technique ;
- ◆ le personnel enseignant ;
- ◆ l'ensemble des charges sociales ;
- ◆ les biens et services, hors reports ;
- ◆ les intérêts passifs ;
- ◆ les amortissements ordinaires du patrimoine administratif ;
- ◆ les imputations internes liées aux bâtiments et aux autres prestations de services.

Sont donc exclues du calcul les *dédommagements à des collectivités publiques*, les *subventions accordées et redistribuées*, qui ne financent pas des activités liées à l'enseignement proprement dit (par exemple les subventions pour la culture, etc.) ou qui sont destinés à d'autres établissements hors du canton de Genève.

3. La troisième phase est le regroupement des natures de **dépenses globales en huit catégories**, telles qu'on les retrouve en ligne dans le TABLEAU 27, selon la démarche suivante :

- Les charges sociales sont regroupées avec les *traitements du personnel administratif et technique* et respectivement avec les *traitements du personnel enseignant* selon un taux proportionnel.
- Les dépenses liées aux biens, aux services, ainsi qu'aux autres prestations de services des imputations internes sont rassemblées sous l'intitulé *Biens et services*. Les frais de fonctionnement pour les bâtiments (conciergerie, eau, énergie, entretien, etc.) forment la partie *Bâtiments*.
- Sont enfin ajoutés les charges des *Services généraux* du DIP, de *l'Office de la jeunesse* et de *l'Office d'orientation et de formation professionnelle*. Les premières sont distribuées proportionnellement au nombre d'élèves de chaque ordre d'enseignement ou école. Celles des deux offices sont réparties selon une clé fixée en accord avec les services concernés. On peut obtenir des détails techniques à ce sujet auprès du SRED.

4. Le quatrième stade est le **calcul des effectifs théoriques d'élèves ou d'étudiants**. Cette démarche est motivée par la volonté de mieux faire correspondre les données financières à celles des élèves ou étudiants. L'exercice comptable d'une année civile s'étend en effet sur deux années scolaires. Une pondération des effectifs de ces dernières est donc effectuée. Pour une année civile N, le calcul est le suivant : nombre d'élèves ou d'étudiants de l'année scolaire N-1_N pondéré par un facteur 8/12 (de janvier à août) auquel on ajoute le nombre d'élèves ou d'étudiants N_N+1 pondéré par un facteur 4/12 (de septembre à décembre).

Cette opération est effectuée pour chaque ordre d'enseignement ou école, en tenant compte des spécificités de chacune. On se souvient par exemple que les structures du SMP ne sont pas incluses dans la sélection des centres de frais (point 1) de l'enseignement primaire. Leurs effectifs ne le sont donc pas non plus.

5. La dernière étape, enfin, est celle du **calcul de la dépense par unité** pour chacune des huit rubriques décrites au point 3, qui donne par somme le coût global par élève ou étudiant de chaque niveau d'enseignement ou école. Il s'agit tout simplement de la division des dépenses totales (cf. point 3) par les effectifs (cf. point 4). Les résultats sont réunis dans le tableau 27.

Effectifs d'élèves/étudiants : situation au 31 décembre (exceptionnellement au 15 novembre pour la dernière année des relevés pour les prévisions ; cf. note du GRAPHIQUE 5). Dans le modèle des coûts unitaires, les effectifs d'élèves/étudiants sont rapportés à l'année civile afin de les faire correspondre aux données comptables. A cette fin, une pondération de 8/12^e de l'année précédente et de 4/12^e de l'année en cours est réalisée sur les effectifs en fin d'année civile.

Les effectifs d'élèves pris en compte pour le calcul des coûts unitaires et ceux des taux d'encadrement sont légèrement différents. Ceci provient de la pondération effectuée pour le calcul de la dépense unitaire afin de faire correspondre les effectifs d'élèves (année scolaire) aux données financières (année civile). Pour le taux d'encadrement, cette opération n'est pas nécessaire, puisque l'on met en relation un effectif d'élèves et un nombre de postes constaté à une date donnée (en principe le 31 décembre de chaque année).

Effectifs de personnel : au 31 décembre à partir de 1999 ; auparavant, le relevé était effectué au 15 novembre. Pour des questions d'harmonisation, la date a été changée.

Encadrement unitaire : d'un point de vue terminologique, l'expression d'*encadrement unitaire* a été retenue afin d'éviter la confusion avec celle de *taux d'encadrement*. La première exprime le nombre de postes (en équivalents plein-temps) pour 100 élèves ou étudiants. Nous avons retenu ce ratio, car le calcul suit la même logique que celui de la dépense unitaire (mais le facteur 100 du dénominateur est rendu nécessaire par un ordre de grandeur plus faible).

La notion de *taux d'encadrement*, pour sa part, est utilisée à Genève pour exprimer le rapport entre le nombre d'élèves ou d'étudiants d'une part, et le nombre de postes en équivalents plein-temps d'autre part. L'interprétation de la terminologie liée au taux d'encadrement est toutefois variable selon les acteurs. Ainsi, Pierre Gravot stipule que « au sens strict, le taux d'encadrement est défini par le rapport du nombre d'enseignants au nombre d'étudiants. (...) Il s'agit donc de l'inverse d'un coefficient de productivité (ou l'output, les étudiants, serait au numérateur et l'input, les enseignants, au dénominateur) »⁵.

Enseignement postobligatoire : représente le secondaire II (catégorie CITE 3) ainsi que toute une série de formations relevant du tertiaire non universitaire (CITE 4 ou 5) mais rattachées administrativement au secondaire II.

Enseignement primaire : à Genève, regroupe l'enseignement enfantin et primaire, soit les catégories CITE 0 et CITE 1.

L'**enveloppe (budgétaire)** est une subvention forfaitaire. C'est le système introduit en 1996 pour les charges de *personnel* de l'Université. Une enveloppe existait auparavant, limitée aux *biens et services*.

Equivalent plein temps ou EPT, pour un poste, signifie que l'on a pondéré l'unité de comptage de l'emploi (ou de la personne) en fonction du taux horaire pratiqué, c'est-à-dire qu'une personne travaillant à mi-temps entrera dans la statistique pour 0.5 unité de comptage ou pour un demi-poste.

Familles des fonctions du personnel administratif et technique : familles de fonctions du personnel administratif et technique selon le modèle de classification des fonctions de l'Etat. Figurent uniquement les fonctions exercées au DIP.

1. GROUPE « TECHNIQUES » : assistant technique – technicien – ingénieur – architecte – électronicien – réalisateur de production MAV.
2. GROUPE « SCIENTIFIQUES » : programmeur – ingénieur de système – analyste – opérateur de saisie – chimiste – biologiste – physicien – économiste – statisticien – psychologue/pédagogue – sociologue.

⁵ GRAVOT Pierre (1993), *Economie de l'éducation*, Ed. Economica, Paris, p. 91.

3. GROUPE « JURISTES » : juriste – directeur adjoint de l’Office de la jeunesse.
4. GROUPE « ENSEIGNEMENT » : éducateur – animateur – directeur d’établissement scolaire – inspecteur de l’enseignement primaire – directeur d’internat ou d’externat.
5. GROUPE « ADMINISTRATIFS » : sténodactylographe – secrétaire – chef de service de personnel – secrétaire général – comptable – teneur de compte – chef comptable – magasinier – commis d’économat – bibliothécaire – standardiste – administrateur.
6. GROUPE « MANUELS » : électricien – employé de maison – cuisinier – horticulteur – entretien d’immeuble – gardien – imprimeur – chauffeur – photographe – aide de laboratoire – technicien dentiste.
7. GROUPE « MEDICAUX-PARAMEDICAUX » : infirmier – auxiliaire soignant – hygiéniste dentaire – ergothérapeute – pharmacien – laborant – technicien en radiologie – psychologue – médecin – médecin-dentiste – éducateur pour la santé – assistant social – médecin directeur de service.
8. Pas de fonction.
9. GROUPE « AGENTS SPECIALISES » : agent spécialisé scientifique – stagiaire – apprenti – chargé de mission.

Pour les tableaux 12 et 13, des subdivisions ont été opérées. La catégorie « enseignement » est subdivisée en trois groupes : les « *enseignants* », puis les animateurs et éducateurs regroupés sous « *autres fonctions éducatives* », enfin les inspecteurs et les directeurs regroupés au sein des « *cadres de l’enseignement* ».

Les programmeurs, ingénieurs-système, analystes et opérateurs figurent dans la famille « *informatiques* », le restant des scientifiques dans le groupe « *autres scientifiques* ».

Les juristes, agents spécialisés et chargés de mission figurent sous la rubrique « *divers* ».

Les groupes de cadres :

Cadres A : personnel qui occupe une fonction d’autorité se situant dans les classes 14 à 22 impliquant une responsabilité hiérarchique d’encadrement d’au moins 3 subordonnés directs.

Cadres B : personnel qui occupe une fonction se situant dans les classes 18 à 22 n’impliquant pas une responsabilité hiérarchique d’encadrement, mais avec une influence fonctionnelle forte.

Cadres supérieurs : personnel qui occupe une fonction à partir de la classe 23.

Haute école spécialisée : représente les formations professionnelles tertiaires de longue durée (CITE 5). A Genève se trouve la branche genevoise de la HES-SO, c’est-à-dire de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale. Le financement de ces écoles se situe aux niveaux suisse, romand et genevois.

Mécanismes salariaux de la fonction publique : on distingue deux types principaux de mécanismes salariaux : ceux qui concernent l’ancienneté et ceux qui visent à compenser la perte du pouvoir d’achat liée à l’augmentation du coût de la vie. Ceux-ci font l’objet, en général, d’accords entre l’Etat et les représentants du personnel et changent d’année en année, et même en cours d’année.

Mécanismes liés à l’ancienneté :

- ♦ la prime de fidélité, une fois par année, progressivement dès 5 ans de présence ; elle a été bloquée en 1993, 1995 et 1997, la prime non versée en 1997 l’a été en 1998 (deux échelons) ; en 1999 et en 2000, la progression est normale ;
- ♦ les annuités définissent une partie du traitement, à côté de la classe de traitement présence ; elles ont été bloquées en 1993, 1995 et 1997, les annuités non versées en 1997 l’ont été en 1998 (deux échelons) ; le versement des annuités a été différé en 1999 (7 mois) et en 2000 (6 mois).

Mécanisme lié au coût de la vie :

- ♦ l'indexation des traitements se fait normalement au 1^{er} janvier, selon des taux définis comme suit : 1992 : 2.34 %, 1993 : 0 %, 1994 : 1 % (avec effet rétroactif au 1.7.93), 1995 : 1 %, 1996 : 0 %, 1997 : 0 %, 1998 : 0 %, 1999 : 0 %, en 2000, l'indexation se fait sur la base de l'inflation constatée sur 6 mois.

Le **poste budgétisé** est exprimé en EPT. C'est la ressource prévue au budget pour l'année, qu'il faut mettre en regard du poste *en moyenne sur l'année* pour comparer correctement la charge prévue avec la charge réelle. Le total des postes budgétisés doit encore être pondéré par le **taux de pondération** – différent d'une année à l'autre, pour les *enseignants* et pour le *personnel administratif et technique* – de manière à obtenir l'objectif de gestion des ressources en personnel.

Le **poste occupé** est exprimé en EPT. Il s'agit de bien faire la distinction entre le poste occupé à *une date précise* (situation au 31.12.99) et le poste occupé *en moyenne sur l'année* comme présenté dans le TABLEAU 11. Dans ce dernier cas, on a la moyenne annuelle des situations mensuelles, c'est-à-dire que l'on a une pondération de la charge selon les fluctuations dans l'année. C'est pourquoi on trouvera des résultats différents selon l'une ou l'autre approche.

Le **Revenu cantonal** est composé des rémunérations des salariés (RS), des revenus des indépendants (RI) et des revenus de l'entreprise et de la propriété (REP). Le calcul est réalisé par l'OFS à Berne qui procède à des ajustements entre les cantons. En 1998, la méthode a été modifiée, ce qui a entraîné des changements rétroactifs (à la baisse) pour les années 1990 à 1995. Le résultat pour 1997 est une estimation à partir d'une projection sur les 5 dernières données de la série.

Statuts du personnel : les chiffres et lettres se réfèrent à la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale (B5.0.5), au règlement fixant le statut des membres du corps enseignant (B5.1.4), au règlement fixant le statut des membres du corps enseignant des professions de la santé (B5.1.6).

Fonctionnaire : (art. 4. B5.0.5) est fonctionnaire toute personne ainsi nommée pour occuper une fonction permanente après avoir accompli comme employé une période probatoire dont le Conseil d'Etat, respectivement la commission administrative concernée, arrête la durée et les modalités.

Employé : (art. 5. B5.0.5) est employé:

- a) le membre du personnel occupant une fonction permanente qui n'est pas encore nommé fonctionnaire ou qui ne peut l'être;
- b) le membre du personnel engagé en cette qualité pour occuper une fonction non permanente.

Auxiliaire : (art. 7. B5.0.5) est auxiliaire toute personne engagée en cette qualité pour une durée déterminée aux fins d'assumer des travaux temporaires dans l'administration ou dans l'établissement concerné.

Agent spécialisé : (art. 9. B5.0.5) est agent spécialisé toute personne engagée en cette qualité, en raison de ses connaissances particulières et de son expérience, pour accomplir une mission déterminée d'une durée limitée.

Pour les membres du corps enseignant non universitaire, les définitions sont les suivantes:

(art. 1. B5.1.4a) sont fonctionnaires les maîtres qui sont au bénéfice d'une nomination, d'une stabilisation ou d'une garantie de l'emploi du Conseil d'Etat; (art. 2. B5.1.6) ...après avoir accompli comme suppléant une période probatoire qui est en principe de 3 ans (pour les enseignants du CEPSPE); les enseignants de l'Université au bénéfice d'un arrêté de nomination sont considérés comme fonctionnaires;

(art. 1. B5.1.4b) sont candidats les personnes admises aux études pédagogiques;

(art. 1. B5.1.4c) sont suppléants les maîtres secondaires engagés à l'année, pour autant qu'il y ait pénurie de fonctionnaires ou de candidats; (art. 1A. B5.1.4) sont suppléants dans l'enseignement primaire, les enseignants qui sont engagés en cette qualité à l'année pour suppléer des titulaires d'une

fonction permanente ou pour remédier à un manque circonstanciel d'enseignants au bénéfice de tous les titres requis pour l'enseignement;

A l'Université, le corps enseignant se compose du corps professoral et de celui des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche; les conditions de nomination et le statut du corps enseignant sont régis par la loi sur l'Université (C1.27.5) et les règlements d'application s'y référant (C1.27.6 & C1.27.7); Les procédures de nomination universitaires présentent les distinctions suivantes: – les membres du corps professoral universitaire sont nommés par un arrêté du Conseil d'Etat sur proposition de l'Université; – les collaborateurs de l'enseignement (à l'exception des assistants et des maîtres assistants) sont nommés par une décision de la Présidence du Département sur préavis de l'Université; les maîtres assistants et les assistants sont nommés par le rectorat pour une durée limitée.

Les **structures scolaires** : certaines écoles ont connu des modifications structurelles entre 1990 et 1999. C'est le cas des établissements touchés par la création des filières HES en 1998 (Ecole d'ingénieurs devenue Ecole d'enseignement technique, Ecole des arts décoratifs devenue Ecole des arts appliqués). C'est le cas également du Centre d'enseignement professionnel, technique et artisanal (CEPTA) issu de la fusion en 1996 du Centre d'enseignement professionnel pour l'industrie et l'artisanat (CEPIA, apprentissage en emploi) et des Ecoles techniques et de métiers (apprentissage à plein temps en école). Les séries chronologiques sont donc marquées par une rupture. La comparaison brute n'est dans ce cas plus possible, ce qui justifie l'élaboration de deux graphiques par type d'école.

Un autre groupe de structures scolaires est caractérisé par des séries chronologiques courtes (sur deux ans, 1998 et 1999), dues à l'absence de calcul avant 1998, ou parce que créées récemment. Il s'agit du Centre de Lullier (Ecole d'horticulture et Ecole pour fleuristes) qui a rejoint le DIP en 1998, du Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance (CEPSPE) et des Hautes écoles spécialisées (HES), mises sur pied en 1998.

Les **transferts** correspondent à des *subventions* et des *dédommagements* qui ne font que transiter d'un service à l'autre, ou vers des institutions ou personnes extérieures.



SIGLES

CEPSPE	Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance
CEPTA	Centre d'enseignement professionnel, technique et artisanal
CIA	Caisse de pension de l'Etat
CO	Cycle d'orientation
CPC	Cours professionnels commerciaux
CTI	Centre des technologies de l'information
DAEL	Département de l'aménagement, équipement et logement, anc. DTP
DASS	Département de l'action sociale et santé
DEEAE	Département de l'économie, emploi et affaires extérieures
DEP	Direction de l'enseignement primaire
DGCO	Direction générale du Cycle d'orientation
DGHES	Direction générale des Hautes écoles spécialisées
DGPO	Direction générale du postobligatoire
DIAEE	Département de l'intérieur, agriculture, environnement et énergie, anc. DIEAR
DIP	Département de l'instruction publique
EAA	Ecole des arts appliqués
EC	Ecole de commerce
ECG	Ecole de culture générale
EET	Ecole d'enseignement technique
EP	Enseignement primaire (y compris infantin)
EPT	Equivalent plein temps
ESAV	Ecole supérieure des arts visuels
GIAP	Groupement intercommunal pour les activités parascolaires
GIP	Gestion intégrée du personnel, logiciel et base de données pour la gestion
GIR	Groupe des indicateurs de ressources
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
LPP	Loi sur la prévoyance professionnelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFS	Office fédéral de la statistique, Neuchâtel
OJ	Office de la jeunesse
OOFP	Office d'orientation et de formation professionnelle
OPE	Office du personnel de l'Etat
PO	Enseignement postobligatoire
SAFs	Services administratifs et financiers, DIP
SGIPA	Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes
SGX	Services généraux, DIP
SMP	Service médico-pédagogique de l'Office de la jeunesse
SRED	Service de la recherche en éducation, DIP



BIBLIOGRAPHIE

Baertschi Claude-Alain (1998). Dir. P.-A. Wassmer. *Les coûts unitaires en éducation – Aspects méthodologiques*. Genève : SRED.

Direction générale des finances de l'Etat (2001). *Compte d'Etat de la République et canton de Genève*. Genève : Département de finances.

OCDE – CERI (2000). *Regards sur l'éducation – Les indicateurs de l'OCDE, Edition 2000*. Paris.

OCSTAT (2000). *Annuaire statistique du canton de Genève – 2000*. Genève.

OFS (1997). *Une sélection des indicateurs de l'enseignement en Suisse*. Berne.

OFS (2000). *Combien d'étudiants en 2003 et 2010 ? Nouvelles prévisions de l'Office fédéral de la statistique*. Neuchâtel.

OFS (1999). *Les indicateurs de l'enseignement en Suisse*. Neuchâtel.

OFS (2000). *Dépenses publique d'éducation – Indicateurs financiers 1998*. Neuchâtel.

OFS (2000). *Dépenses publique d'éducation – Manuel technique – 1999*. Neuchâtel.

OFS (2000). *Enseignants 1998/1999*. Neuchâtel.

OFS (2001). *Elèves et étudiants 1999/2000*. Neuchâtel.

SIUS (2000). *Manuel technique pour le relevé des étudiants et des examens des HES*. Neuchâtel : OFS.

SIUS (2000). *Manuel technique pour le relevé du personnel des HES*. Neuchâtel : OFS.

SIUS (2001). *Système d'information universitaire suisse – Manuel technique*. Neuchâtel : OFS.

SRED (1999). *Annuaire statistique de l'enseignement public et privé à Genève*. Genève.

SRED (1999). *Mémento statistique de l'enseignement et de la formation à Genève*. Genève.

SRED et SAFs (2000). *Ressources humaines et financières du DIP – Edition 2000*. Genève.

Université de Genève (2000). *Statistiques universitaires – 1999-2000*. Genève.

Wassmer Pierre-Alain (2000). Dépenses publiques d'éducation – L'instruction publique à Genève en 1999. In : *Projet de budget 2001*. Genève : DIP.

Wassmer Pierre-Alain (à paraître). Les enseignants de l'instruction publique à Genève. *Notes du SRED*. Genève.

